



République d'Haïti
Repiblik d'Ayiti

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

HAITI

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

DOCUMENT PRINCIPAL

MAI 2010

HAÏTI

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

TABLE DES MATIÈRES

Equivalence monétaire	iii
Liste des abréviations	iii
PRÉAMBULE.....	1
 1. SITUATION PRÉALABLE AU SÉISME	3
A. Contexte socio-économique.....	3
B. Secteur agricole et rural	4
C. Services d'appui et structuration du milieu	6
D. Evolution récente de l'état d'insécurité alimentaire.....	9
 2. LES EFFETS DU DESASTRE SUR LE SECTEUR AGRICOLE.....	9
A. Impacts directs	9
B. Impacts indirects.....	10
 3. CADRAGE STRATEGIQUE DE LA REPONSE A APPORTER.....	12
A. Réponse du gouvernement.....	12
B. Cadrage avec la stratégie nationale de développement agricole.....	13
 4. BESOINS EN INVESTISSEMENT POUR LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE HAITIEN.....	
A. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES.....	15
A.1. Aménagement des bassins versants et foresterie.....	15
A. 2. Irrigation.....	19
B. PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES	22
B.1. Elevage	22
B.2. Aquaculture et pêche	27
B.3. Production végétale.....	31
B.3.1. Accès aux intrants et outils agricoles.....	31
B.3.2. Crédit rural.....	36
B.3.3. Gestion post récolte et commercialisation	39
B. 4. Agriculture urbaine et périurbaine	44
B.5. Production locale et opérations humanitaires (achats locaux)	48
C. SERVICES AGRICOLES ET APPUI INSTITUTIONNEL	49
C.1. Vulgarisation par les « Champs écoles »	49
C.2. Accès à la terre et sécurité de la tenure	51
C.3. Appui institutionnel aux services publics agricoles	54
 5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN.....	61

A. Principaux partenaires.....	61
B. Contribution des secteurs de soutien au développement agricole et rural	62
C. Approche genre.....	62
D. Suivi-évaluation.....	63
E. Stratégie de communication	63
6. COUT ET PLAN DE FINANCEMENT.....	64
A. Méthodologie utilisée.....	64
B. Synopsis des coûts du plan d'investissement.....	65
C. Plan indicatif de financement.....	66
7. IMPACTS ESCOMPTEES DES INVESTISSEMENTS.....	67
A. Principaux bénéficiaires.....	67
B. Impact technique.....	67
C. Impact sur l'environnement.....	69
D. Impact financier et économique.....	69
8. ANALYSE DES RISQUES.....	72

APPENDICE

1. Calendrier de mise en œuvre du Plan d'investissement
2. Matrice des résultats
3. Tableau Plan de financement
4. Tableau des coûts récurrents

ANNEXES

1. Aménagement des bassins versants et foresterie
2. Irrigation
3. Elevage
4. Aquaculture et pêche
5. Accès aux intrants et outils agricoles
6. Agriculture urbaine et périurbaine
7. Gestion post récolte et commercialisation
8. Crédit rural
9. Production locale et opérations humanitaires (achats locaux)
10. Vulgarisation par les « Champs écoles »
11. Accès à la terre et sécurité de la tenure
12. Appui institutionnel aux services publics agricoles

Equivalence monétaire

(février 2010)

1 USD = 39.5 Gourde (HTG)

1 HTG = 0.025316456 USD

Poids et mesures

1 carreau	=	1,29 hectare
1 marmite	=	3-6.5 livres

Année budgétaire

1^{er} octobre – 30 septembre

Liste des abréviations

BAC : Bureau agricole communal
BCA : Banque de crédit agricole
BID : Banque Interaméricaine de Développement
BRH : Banque de la république d'Haïti
CNSA : Coordination nationale de la sécurité alimentaire
CRDA : Centre de Recherche et de Documentation Agricole
CUMA : Coopératives d'utilisation de matériels agricoles
DCP : Dispositif de concentration de poissons
DDA : Direction départementale agricole
DSNCRP : Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI : Fonds monétaire international
GSB : Groupement santé bête
GTA : Groupe de Travail sur l'Agriculture
IICA : Institut Interaméricain de Coopération en Agriculture
INARA : Institut National de la Réforme Agraire
MAE : Ministère des affaires étrangères,
MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Nationales et du Développement Rural
MCI : Ministère du Commerce et des Industries
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, du Transport et de la Communication
ODVA : Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite
ONG : Organisation non gouvernementale
OP : Organisation paysanne

OPA : Organisation professionnelle agricole
PDNA : Post Disaster Needs Assessment
PAM : Programme alimentaire mondial
PIB : Produit intérieur brut
PNCS : Programme national de cantine scolaire
PPI : Petit périmètre irrigué
PRIMA : Programme de Renforcement Intégré du Milieu des Affaires en Haïti
SAGE : Sécurité Alimentaire et Gestion durable de l'Environnement
SI : Système irrigué
SIM : Système d'informations de marchés
TM : Tonne métrique

PRÉAMBULE

Bien qu'il puisse ne pas être considéré comme l'un des secteurs les plus directement touchés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, le secteur agricole jouera un rôle clef tant dans le maintien de la sécurité alimentaire de la population que dans le redressement économique et la stabilité sociale d'Haïti. Cela implique l'urgence nécessaire de lui apporter tout le soutien nécessaire, tant sur le court terme, au travers d'interventions d'urgence qui permettront de répondre aux besoins alimentaires immédiats, qu'à moyen et à plus long terme afin de relancer, moderniser, et redynamiser un secteur agricole essentiel à l'économie et l'équilibre social du pays. Le Gouvernement a en d'ailleurs toujours fait le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays, comme en témoignent les documents officiels, notamment le Document de stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté (DSNCRP).

La réalité nouvelle créée par la catastrophe du 12 janvier impose donc la construction d'un programme à moyen-long terme dont les actions s'inscrivent dans une perspective structurante d'augmentation significative et durable de la production agricole nationale en conformité avec la politique de développement agricole nationale.

Le Plan d'investissement du secteur agricole qui lui fait suite est en fait le résultat d'un travail en commun réalisé par les principales institutions partenaires (l'IICA, la FAO à travers son Centre d'investissement), les responsables et cadres techniques du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDP). Le terme agricole est pris ici au sens large, couvrant l'ensemble des principales activités économiques du milieu rural notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture, la foresterie, la pisciculture.

Les actions proposées dans ce Plan de relance se basent sur le document d'orientation et de plaidoyer rédigé immédiatement après le tremblement de terre et sur le plan d'action préparé dans le cadre du PDNA.

Les composantes du Plan d'investissement se déclinent selon les trois axes d'intervention qui ont été retenus lors de la réunion de Santo Domingo des 16 et 17 mars 2010, en marge du PDNA, sur la relance du secteur agricole. Le coût total du Plan d'investissement s'élève à environ 772 millions USD et ses différentes composantes se répartissent comme suit:

(i) Développement des infrastructures rurales

- Aménagement des bassins versants et foresterie
- Irrigation

(ii) Production et développement des filières

- Elevage
- Aquaculture et pêche
- Filières végétales par
 - Accès aux intrants et outils agricoles
 - Crédit rural
 - Gestion post récolte et commercialisation
- Agriculture urbaine et périurbaine
- Production locale et opérations humanitaires (achats locaux)

(iii) Services agricoles et appui institutionnel

- Vulgarisation par les « Champs écoles »
- Accès à la terre et sécurité de la tenure
- Appui institutionnel aux services publics agricoles (Recherche, Formation, Protection zoo et phytosanitaire, Renforcement institutionnel)

Le document a été, comme convenu et discuté à la réunion de Santo Domingo,¹ l'objet de consultations avec la société civile et le secteur privé et présenté à la communauté internationale afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. A cet effet, les activités suivantes ont été organisées :

- Une séance de présentation et de discussions entre le Ministère de l'agriculture et la table sectorielle regroupant les principaux partenaires financiers
- Une séance de présentation et de discussions entre le Ministère de l'agriculture et les principaux intervenants dans le secteur agricole (cluster agriculture)
- Des réunions de travail à Washington entre l'équipe du Ministère de l'agriculture et les experts en la matière de la banque mondiale, de l'USDA et de l'USAID
- Un atelier national d'information et de débats sur la politique agricole et le plan d'investissement organisé à l'intention des acteurs suivants :
 - Organisations paysannes
 - Pouvoirs locaux
 - Organisations Non Gouvernementales
 - Secteur privé agricole
 - Institutions internationales de coopération financière et technique
 - Autres Ministères
 - Presse parlée, écrite et télévisée
- Une journée « Portes Ouvertes » pour le grand public et la jeunesse, avec des conférences/débats, des kiosques d'informations, des films vidéo

Les suggestions recueillies au cours de ces différentes rencontres ont permis de compléter et d'améliorer le contenu de la première version du plan d'investissement agricole.

Le présent document comporte, outre le préambule, sept (7) grands points. Le premier point relatif à la situation préalable au séisme retrace le contexte socio-économique d'Haïti et le contexte général du secteur agricole et rural. Le deuxième point met en évidence les effets du séisme sur le secteur agricole. Le troisième point rappelle le cadre stratégique de la réponse à apporter. Le quatrième point développe les stratégies et les programmes prioritaires. Le cinquième point donne un aperçu sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan. Le sixième point récapitule les coûts du plan d'investissement assorti d'un plan indicatif de financement, et le septième fait une évaluation sommaire des impacts escomptés des investissements.

¹ Aide-Mémoire, Santo Domingo, 17 mars 2010.

1. SITUATION PRÉALABLE AU SÉISME¹

A. Contexte socio-économique

1.1 La République d'Haïti s'étend sur une superficie de 27750 km² et compte une population estimée à 9,8 millions de personnes (2008) qui se trouve à 60% en milieu rural. Parmi les 10 départements géographiques du pays, le département de l'Ouest à lui seul absorbe 39% de la population totale avec une très forte concentration dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (25% de la population). Avec un PIB per capita estimé à 648 USD, Haïti est le pays le plus pauvre de la région Amériques – Caraïbes. Les performances de l'économie haïtienne aux cours de ces deux dernières décennies ont été particulièrement affectées par les crises politiques qui ont marqué la vie nationale et par une série de désastres naturels particulièrement dévastateurs. Aussi, les politiques et programmes agricoles dans le passé n'ont pas pu fournir les bases pour une augmentation de la compétitivité des filières agricoles. On a observé en outre des pourcentages de revenus du producteur avec beaucoup des disparités entre différents produits et cultures (voir tableau ci-après).

Tableau 1. Résumé de l'Estimatif d'Appui aux Producteurs² par produit, 2005 (US\$)

	Banane	Bœuf	Maïs	Café	Igname	Manioc	Riz	Haricot	Sorgho	Total
Estimatif d'appui aux producteurs (PSE) million	20	30	19	5	3	24	44	15	21	243
Soutien des prix du marché (MPS)	20	30	16	4	1	23	26	14	20	214
Total des Transferts fiscaux	1	0	3	2	2	1	18	1	1	29
Pourcentage PSE	15%	28%	25%	9%	3%	26%	48%	37%	71%	36.7%
PSE (per hectare/tête)	\$ 1,015	\$ 20	\$ 67	\$ 53	\$ 141	\$ 576	\$ 735	\$ 122	\$ 212	\$ 321
PSE (per fermier)	\$ 406	\$ 60	\$ 64	\$ 26	n/a	n/a	\$ 339	\$ 61	\$ 106	\$ 149

Source: Arias et al. (2008) and MARNDR, 2005.

1.2 La pauvreté est un phénomène très préoccupant. On estime que plus de 5 millions d'individus (55% de la population) vivent dans la pauvreté en Haïti. L'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est nettement plus importante en milieu rural où 88% des individus vivent en-dessous du seuil de pauvreté. L'agriculture y constitue la principale activité et les services de base sont quasi inexistantes. Pour 100 personnes affirmant ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins alimentaires dans le pays, 77 se retrouvent en milieu rural, 9 dans l'aire métropolitaine et 14 dans les autres villes.

¹ Sauf indication, les données contenues dans ce chapitre sont issues du rapport du « Politique de relance du secteur agricole 2008 – 2020 », MARNDR/FAO, mai 2008.

² L'Estimatif d'Appui au Producteur (PSE) est le pourcentage du revenu du producteur qui correspond à des mesures de politique et programmes agricoles. Le PSE est mesuré à partir de la méthodologie standard de l'OECD (voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/33/48/32361345.pdf>).

B. Secteur agricole et rural

1.3 L'agriculture haïtienne contribue pour plus de 25% à la formation du PIB. Selon les données rendues disponibles par MARNDR/FAO en février 2010, l'agriculture est pratiquée par un peu plus de 1.000.000 exploitations agricoles disposant en moyenne de moins de 1,5 ha de terre divisé en plusieurs parcelles¹. Cette moyenne cache toutefois un certain déséquilibre où l'on voit se côtoyer des exploitants disposant de plus de 5 hectares et d'autres ayant à peine 1/4 d'hectare. La pression démographique et l'augmentation continue de la demande alimentaire poussent les agriculteurs à cultiver des terres marginales inaptes à la production agricole, surtout de cultures annuelles. Cependant, il existe des cas où l'agriculture de montagne, et surtout l'agroforesterie a pu ralentir et même arrêter la dégradation des sols, tout en augmentant les revenus des producteurs. C'est pour cela que l'agriculture haïtienne, n'est pas seulement un des problèmes de la dégradation de terres, mais aussi un élément clé de la solution à la problématique environnementale du pays.

1.4 La diversité des milieux écologiques existants autorise une large gamme de systèmes de cultures. Le pays est essentiellement montagneux avec plus de la moitié des terres possédant des pentes supérieures à 40%. Les plaines occupent seulement 20% de la superficie totale du pays avec 550 000 ha. Le potentiel exploitable est de 7 700 km² (29%), or la superficie effectivement cultivée est de l'ordre de 11900 km² (44%), ce qui signifie que 420 000 ha de terres marginales sont mis en culture.

1.5 La situation de l'environnement du pays se caractérise par une faible couverture forestière et une dégradation accélérée du milieu. La couverture forestière du pays s'est considérablement réduite au cours des 30 dernières années. Actuellement moins de 2% du territoire peuvent être classés comme forêt dense. Cependant, des cas de reforestation existent dans certaines régions du pays où les producteurs de montagne ont les incitations correctes. La production commerciale de charbon à Fond des Blancs, ou l'augmentation de la couverture en arbres fruitiers (surtout la Mangue) dans les Sud Ouest, sont des exemples à suivre. Environ 85% des bassins versants du pays sont dégradés ou transformés de manière très rapide, causant de fréquentes inondations, et un épuisement ou disparition des facteurs de base de la production agricole. La disponibilité en eau d'irrigation dans le pays n'est pas connue avec exactitude en raison de l'absence de données hydrologiques fiables. Selon certaines statistiques disponibles, le potentiel d'irrigation au niveau national se situerait entre 135 000 et 150 000 ha ; cependant seulement 80.000 ha sur 90 000 ha aménagés seraient effectivement irrigués. Les systèmes d'irrigation ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques. De plus, le coût des services de l'eau d'irrigation n'est pas établi à un niveau adéquat et n'est pas payé jusqu'ici par la majorité des irrigants. Toutefois, des associations d'irrigants mises en place avec l'appui de certaines institutions commencent à jouer un rôle déterminant dans l'opération et la maintenance des systèmes d'irrigation.

1.6 La situation foncière en Haïti est caractérisée par la faible taille des exploitations agricoles (1.5 ha en moyenne). L'insécurité foncière est présente partout à travers le pays. A cela plusieurs causes: l'extension des surfaces en indivision et la non-légalisation des transactions foncières, l'aliénation du foncier en fermage et l'appropriation de surfaces importantes par des absentéistes et l'attribution de ces terres en métayage. Il existe deux modes de gestion du foncier en Haïti : la gestion formelle par l'Etat et la gestion informelle par les paysans basée sur les us et

¹ Source : MARNDR/FAO, Recensement général de l'agriculture 2010

les coutumes. Les terrains dont les modes de tenure relèvent du domaine de l'informel tels l'indivision, la possession sans acte notarié, le métayage et le fermage court représentent près de 75% des parcelles exploitées. L'insécurité des tenures foncières engendre la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents. Cependant, des actions concrètes de cadastre en milieu rural, et l'appui dans l'amélioration des procès informels vers le formel (sans nécessairement émettre des titres de propriété) ont augmenté la sécurité foncière en certaines zones du pays, tout au moins temporairement. La révision du cadre institutionnel de la régulation foncière apparaît néanmoins toujours comme un préalable à des actions d'envergure de reboisement et de protection des bassins versants.

1.7 Le réseau routier en milieu rural est défaillant. De nombreuses zones à fort potentiel de production à travers le pays sont enclavées et pratiquement inaccessibles en saisons pluvieuses. En raison de l'état de délabrement des pistes, des volumes importants de produits, en particulier des fruits et légumes, périssent sur place décourageant ainsi la production de ces cultures. En général, il est admis que les pertes post récolte peuvent atteindre les 35% voire plus selon les cultures pour diverses raisons. Il faut mentionner également le manque de structures adéquates de stockage et de trésorerie qui porte les producteurs à vendre leurs produits immédiatement après la récolte. Cette situation explique de fortes variations de prix au cours de l'année et la mise en marché de produits de faibles qualités notamment pour la viande, les fruits et les légumes. L'accès à l'énergie électrique constitue aussi une autre contrainte majeure au développement de certaines filières agricoles.

1.8 L'élevage constitue une part importante des activités de production des agriculteurs haïtiens. L'élevage a différentes fonctions au sein de l'exploitation agricole. Il constitue une trésorerie pour les dépenses courantes et un capital sur pied pour les investissements importants, en particulier pour les porcins et les volailles. Par ailleurs, les activités d'élevage, notamment la production de lait, qui font partie de la riche diversité des exploitations paysannes, si elles sont bien conduites, peuvent constituer une alternative intéressante à certaines activités dégradantes de l'environnement, comme certaines cultures sarclées. L'ONG haïtienne VETERIMED a d'ailleurs développé un modèle de laiterie utilisant des infrastructures basiques et des équipements simples pour la production de lait stérilisé en bouteille et de yaourt. Un réseau existe actuellement au niveau national et chaque année il s'étend à d'autres régions du pays. Cependant, le sous secteur souffre encore d'une insuffisance d'infrastructures de production, de transformation et de commercialisation.

1.9 La pêche est une activité très importante pour de nombreux ménages, occupant à temps plein ou partiel plus de 50 000 d'entre eux. Le pays dispose de près de 1700 km de côtes et de 22 000 ha d'eaux continentales. Il existe dans cet environnement des espèces de poissons très recherchées tant au niveau local qu'à l'extérieur. Le secteur pêche/aquaculture possède des atouts susceptibles d'encourager des investissements productifs moyennant une bonne organisation. Toutefois, ce secteur est peu développé et est confronté à des contraintes majeures telles la faiblesse d'équipements, le déficit d'infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation et la rareté des sources de crédit.

1.10 Les filières agroalimentaires sont dans l'ensemble peu développées. Le secteur agroalimentaire fait face à une série de contraintes et notamment une insuffisance en infrastructures de communication et en services de base, un accès limité aux sources formelles de financement et aux marchés extérieurs en raison des exigences sanitaires et phytosanitaires internationales. L'étude filière financée par la BID en 2005 a établi une douzaine de filières ou

groupes de filières prioritaires pour lesquelles des appuis publics sont censés avoir la plus grande efficacité en termes de développement de l'économie rurale. Parmi les produits les plus porteurs, figurent le riz, la banane, le pois congo, les légumes, les tubercules, les produits laitiers, les poulets indigènes, des filières d'exportation comme le café, le cacao, les mangues, les tubercules, les huiles essentielles, des filières pouvant toutes contribuer significativement à la création de richesse. Le tableau ci-après indique la contribution des principaux produits à la production agricole en Haïti.

Tableau 2. Principaux produits et leur contribution à la production Agricole en Haïti, 2005

	Volume Produit (MT)	Volume Consommé (MT)	Volume Importé (MT)	Volume Exporté (MT)	Valeur Production ¹ (USD)	Part Production Totale
Banane	300,000	316,000	20,000	4,000	84,410,738	13.3%
Bœuf	42,000	40,600	100	1,500	75,031,767	11.8%
Maïs	232,000	244,000	18,000	6,000	73,359,630	11.6%
Café	24,000	14,400	-	9,600	54,022,872	8.5%
Igname	199,000	198,500	-	500	52,259,626	8.2%
Manioc	340,000	340,700	700	-	32,799,601	5.2%
Riz	76,800	420,800	356,000	12,000	29,841,205	4.7%
Haricot	50,000	57,500	17,500	10,000	26,797,060	4.2%
Sorgho	90,000	90,000	-	-	26,046,742	4.1%
PRODUCTION AGRICOLE TOTALE					634,473,320	100%
DES PRODUITS SEELECTIONNES						71.6%

Source: MARNDR, 2006

C. Services d'appui et structuration du milieu

1.11 Trois grandes catégories d'acteurs et d'opérateurs sont directement impliquées dans la conduite d'activités ou dans la définition de politiques: (i) les acteurs et opérateurs étatiques (les Ministères et les organismes publics, les collectivités territoriales); (ii) les agriculteurs, producteurs, entrepreneurs ruraux et leurs organisations; et (iii) les acteurs et opérateurs de l'accompagnement et des services (ONG, Universités, firmes de consultation, agro-entreprises et maisons commerciales de services). Parmi les institutions publiques on retrouve principalement les Ministères (MARNDR, MDE, MPCE, MEF, MICT). Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), à travers ses structures déconcentrées (DDA, SDDA, BAC, et Centres de recherche/formation) et les structures autonomes sous sa tutelle (ODVA, CNSA, INARA, INCAH, BCA) est naturellement le plus impliqué. Un audit institutionnel sera réalisé en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs

¹ La valeur de la production est calculée comme la valeur ajoutée le long de la chaîne d'approvisionnement (les marges retenues par les producteurs, les transporteurs, de marketing et de vente. Ce n'est pas le prix multiplié par volume.

interventions. Les collectivités territoriales représentent un acteur étatique très important pour l'avancement du milieu rural. Selon la loi du 4 avril 1996, les collectivités territoriales ont pour mission de garantir le développement socio-économique de leurs zones.

1.12 Vers la fin des années 70 jusqu'au début des années 90, la recherche agronomique constituait un maillon très important du secteur agricole par l'intermédiaire d'une vingtaine de centres de recherche/formation/développement. Ces structures spécialisées dans différentes filières en fonction de leur milieu d'implantation, ont mis au point et diffusé des paquets techniques adaptés aux conditions des différents terroirs du pays. De plus ces centres ont participé à la formation et au recyclage de nombreux acteurs intéressés au secteur agricole notamment, des producteurs, des étudiants, des cadres techniques supérieurs et intermédiaires. Les services d'appui à la production qu'offraient les centres de recherche sont quasiment inexistantes aujourd'hui, et leur relance, sur une base décentralisée, est souhaitable.

1.13 Un frein important à l'amélioration de la productivité agricole réside dans la faible disponibilité et l'accès très limité aux intrants agricoles tels que semences de qualité, fertilisants, pesticides, produits vétérinaires, aliments pour le bétail, outils, machinerie, etc. La consommation annuelle d'engrais a été estimée entre 25 et 30.000 TM. Les niveaux d'utilisation de fertilisants dans l'agriculture haïtienne sont parmi les plus faibles du monde. La faiblesse de l'outillage agricole est aussi évidente partout à travers le pays. Le secteur privé dans la commercialisation d'intrants a pu se développer vers la fin des années 90 quand le secteur public a réduit les interventions directes dans le marché d'intrants. Cependant, après les tempêtes de 2008 et les derniers programmes d'urgence, le rôle du secteur privé dans la commercialisation d'intrants (surtout des engrais, semences, et outils agricoles) a de nouveau diminué.

1.14 En matière de crédit rural, il existe une forte demande au niveau du secteur agricole et agro-industriel provenant principalement des entreprises qui ont besoin de fonds pour leurs activités liées surtout à l'exportation. Le Bureau de Crédit Agricole (BCA) est l'institution étatique préposée à octroyer du crédit au milieu rural à travers le refinancement d'institutions de micro finance œuvrant en milieu rural. Mais ces intermédiaires financiers qui dominent largement le paysage en milieu rural s'intéressent surtout aux zones urbaines et périurbaines et accordent surtout des prêts à des activités rurales non agricoles telles que le commerce. L'offre est peu diversifiée, avec des conditions prédéfinies, non négociables qui ne sont pas adaptées aux principales activités du secteur productif primaire et ce, surtout par son rythme de remboursement qui est fréquemment mensuel et sa courte durée.

1.15 L'appui à la commercialisation se révèle souvent insuffisant, ce qui constitue un frein à l'augmentation durable de la production et des revenus des agriculteurs. L'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au cours des années 90, sans un programme d'investissement agricole, a conduit à un envahissement du marché local par des produits alimentaires importés que l'agriculture haïtienne ne peut affronter. Cette forte compétition des produits étrangers a pour conséquence le découragement des producteurs locaux et le recul de la production agricole nationale, l'élargissement du déficit commercial et l'augmentation de la dépendance du pays par rapport à l'extérieur. Les effets négatifs de la libéralisation commerciale sont très importants notamment dans le secteur rizicole et de l'élevage. Aujourd'hui Haïti est l'un des pays le plus ouverts du monde en matière de tarifs d'importation de produits agricoles (voir Tableau ci-dessous).

Tableau 3. Tarifs d'importation pour certains produits alimentaires

	Tarifs
Riz	5%
Sucre	3.5%
Maïs	15%
Haricot	3.5%
Lait	3.5%
Oeuf	3.5%
Porc	5%
Miel	20%
Yoghourt	10%

Source: Projet de loi portant modification de certains taux et positions tarifaires, 2009

D. Evolution récente de l'état d'insécurité alimentaire¹

1.16 L'offre alimentaire du pays provient de trois sources: la production nationale, les importations privées et l'aide alimentaire. Les importations sont la principale composante de cette offre. Entre 2003 et 2005, la production nationale comptait en moyenne pour 43% des disponibilités alimentaires, tandis que les importations alimentaires se maintenaient à hauteur d'environ 51% et l'aide alimentaire autour de 6%. A titre de comparaison, en 1981 la part des importations dans la disponibilité alimentaire haïtienne n'atteignait pas 19%.

1.17 La majorité de la population fait face depuis longtemps à un problème alimentaire grave et chronique. La phase critique a déjà été atteinte depuis plus d'une quinzaine d'années. L'indice global de sécurité alimentaire (IGSM)² calculé pour la période 1991-93 était de 26,5 contre 67,5 pour 1988-90, ce qui traduit une chute brutale attestant le passage d'une phase intermédiaire à une phase extrêmement critique. Les principales informations quantitatives issues d'estimations effectuées à partir de trois enquêtes de base³ révèlent que : i) un Haïtien sur deux vit dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1\$ EU par jour); ii) la moitié de la population n'a pas accès à la ration alimentaire minimale établie par la FAO (225 kg d'équivalent céréales/an/habitant); et iii) 80% des ménages déclarent ne pas satisfaire adéquatement leurs besoins alimentaires.

1.18 La population en insécurité alimentaire, estimée par la CNSA et le FEWSNET, selon les variables de la production agricole, l'accès aux revenus, l'accès aux services de base, l'état des infrastructures routières, l'environnement et la situation nutritionnelle, est passée de 3 millions d'habitants en avril 2008 à 1.9 million en septembre 2009, suite à l'augmentation de la production

¹ Source: CNSA

² cf. THOMSON Anne & Mety MANFRED, "Implications of Economic Policy for Food Security", FAO, 1997. *C'est un indice global de sécurité alimentaire des ménages, variant de 1 à 100, élaboré par la FAO englobant les composantes Disponibilité, Stabilité et Accès. Un indice supérieur à 85 traduit un niveau de sécurité alimentaire élevée, tandis qu'inférieur à 65 la situation est critique.*

³ Enquêtes de base sur : le budget et la consommation des ménages (I et II), les conditions de vie des ménages haïtiens réalisées respectivement en 1986-87, 1999-00 et en 2001.

agricole nationale enregistrée résultant des investissements consentis par le gouvernement et les partenaires financiers. Toutefois, l'insécurité alimentaire reste particulièrement élevée dans certaines zones d'accès difficile des départements du Nord-Ouest, de l'Artibonite, du Sud-est, de la Grande Anse et de Nippes qui ont été fortement affectées par les ouragans de l'année 2008.

2. LES EFFETS DU DESASTRE SUR LE SECTEUR AGRICOLE

A. Impacts directs

2.1 Les infrastructures en milieu urbain et périurbain des zones environnant l'épicentre du tremblement de terre du 12 janvier 2010 ont subi quelques dégâts importants. Des canaux d'irrigation, des centres de stockage et de transformation en dur ont été massivement endommagés dans les plaines autour de Gressier, Léogâne, Petit Goâve et Grand Goâve et dans les régions montagneuses de Baint, La Vallée de Jacmel, Côte-de-Fer, Jacmel, Cayes-Jacmel et Marigot. Ces plaines irriguées se caractérisant par des niveaux de production et de revenus supérieurs aux zones montagneuses d'agriculture pluviale, nombre de ménages d'agriculteurs possédaient des bâtiments en dur. Dans les zones arides, caractérisées par un niveau de pauvreté élevé, les maisons sont généralement construites à partir d'un mélange de pisé et bois. Dans de nombreux cas, même si les structures en bois ont résisté, le pisé a été endommagé et les bâtiments nécessiteront d'importantes réparations.

2.2 Le remplacement des biens perdus et la réparation des maisons devront être financés par les revenus agricoles ou/et la vente d'animaux. Par ailleurs, les évaluations de terrain réalisées par les Directions Départementales Agricoles concernées et traitées par la Direction des infrastructures agricoles du MARNDR ont montré que les débris et des glissements de terrain successifs ont obstrué les structures d'irrigation primaires, secondaires et tertiaires. Une douzaine de systèmes d'irrigation desservant 3.500 hectares dans les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes ont subi des dommages au niveau des ouvrages de prises et du réseau de canaux d'irrigation. Des dégâts sont aussi enregistrés au niveau du bâtiment administratif logeant l'usine sucrière de Darbone et à celui des bâtiments administratifs et techniques du Ministère de l'agriculture. Le tableau ci-après synthétise les dommages recensés et les pertes dont le total des dommages et des pertes recensés est évalué à 31.275.750 USD. De ce montant, 26.275.750 USD correspondent à la valeur des biens physiques détruits qui devront être reconstruits. Les 5.000.000 représentent les pertes répercutées sur l'économie haïtienne. Toutefois, l'impact le plus important du tremblement de terre sur le secteur de l'agriculture est dû à des effets indirects notamment ceux engendrés par le déplacement massif de populations urbaines vers le milieu rural.

Tableau 4 : Estimation des pertes du secteur agricole¹

Description	Public (USD)	Privé (USD)	Total (USD)
Infrastructures d'irrigation	1.640.000	410.000	2.050.000
Pistes agricoles	200.000		200.000
Infrastructures transformation aliments	375.000		375.000

Bâtiments du Ministère	23.650.000		23.650.000
Pertes en déficit de production	2.000.000	3.000.000	5.000.000
Total	27.865.000	3.410.000	31.275.000

1 / Estimation effectuée par le MARNDR

B. Impacts indirects

2.3 Le séisme du 12 janvier 2010 a eu pour conséquence immédiate de provoquer un exode de population de la zone urbaine de Port au Prince estimé à environ 600,000 personnes, de nombreuses familles migrantes s'étant déplacées en zone rurale vers leurs villages d'origine (voir tableau 3). Il en résulte que de nombreuses familles d'accueil déjà très appauvries et vulnérables à l'insécurité alimentaire doivent assumer une charge supplémentaire en recevant des familles déplacées totalement démunies. Selon des estimations arrêtées au 15 février 2010, soit un peu plus de un mois après le désastre, dans les Départements de l'Ouest, du Sud et du Nord, le nombre moyen de personnes par foyer en zone rurale serait passé à plus de 10 personnes par foyer au lieu de 5 à 6 personnes avant le séisme. Sachant qu'il est par ailleurs difficile d'apporter une aide alimentaire directe à une population dispersée en zone rurale, le risque créé par cette situation est la forte probabilité de voir un épuisement rapide des stocks alimentaires des foyers ruraux tandis que le niveau de production local ne permettra probablement pas de couvrir la totalité des besoins alimentaires locaux et de faire la soudure de ces besoins entre les deux campagnes de récolte de la saison d'hiver 2009/10 et de la saison de printemps 2010.

Tableau 5 : Effectif des populations déplacées/Population totale

Département	Population	Population rurale	Déplacée	%
Artibonite	1,571,020	947,646	162,509	10%
Centre	678,626	551,680	90,997	13%
Grand'Anse	425,878	277,075	120,000	28%
Nippes	311,497	259,385	33,950	11%
Nord	970,495	510,422	13,531	1%
Nord-Est	358,277	196,414	8,500	2%
Nord-Ouest	662,777	486,535	48,062	7%
Ouest	3,664,620	824,836	32,253	1%
Sud	704,760	554,270	88,599	13%
Sud-Est	575,293	490,793		0%
TOTAL	9,923,243	5,099,056	598,401	6%

Sources :

MEF-IHSI- Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), mars 2009

Département de la protection civile, bilan des dégâts. Date 9 février 2010

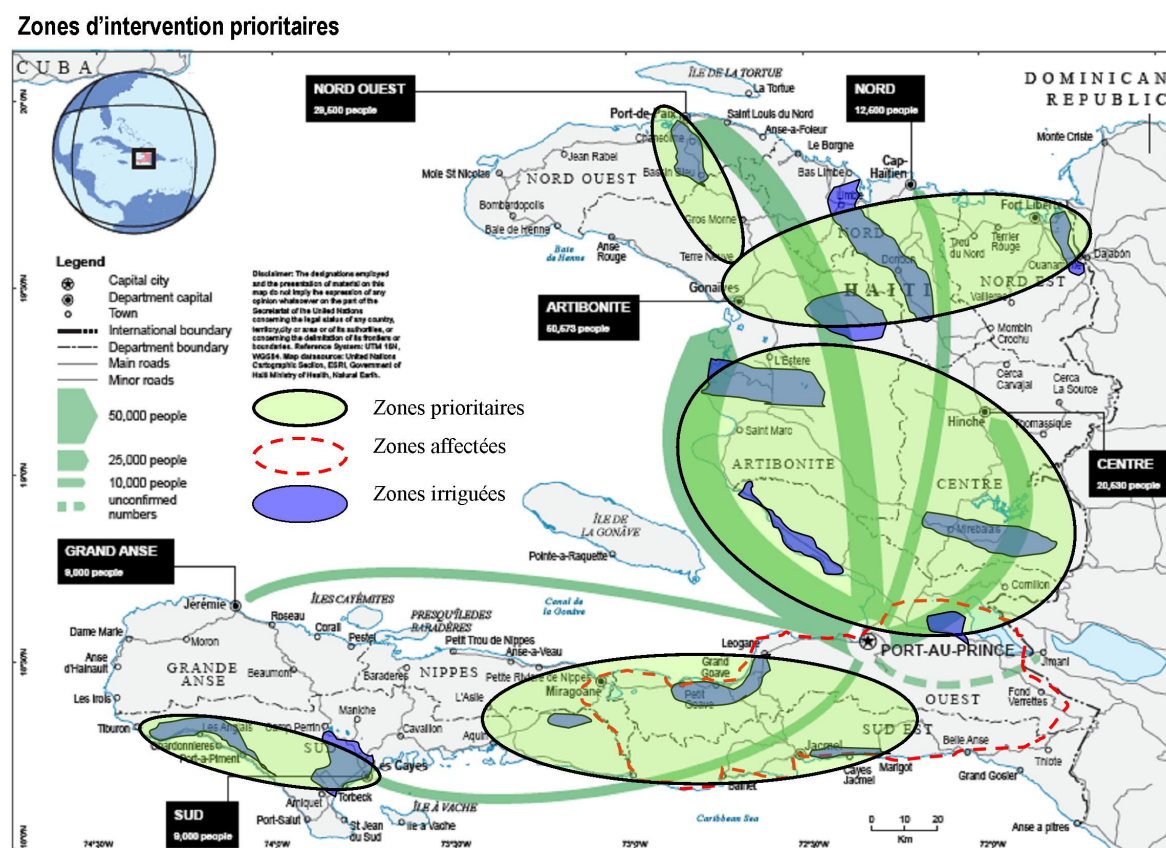
2.4 Concernant plus particulièrement les familles rurales, le tremblement de terre a donc eu pour conséquence de provoquer :

- un accroissement soudain et très significatif du nombre de personnes vivant au sein d'un même foyer en zone rurale ;
- un déficit de produits alimentaires de base en zone rurale, et donc un risque élevé d'un accroissement significatif de l'insécurité alimentaire ;
- une hausse des prix des denrées alimentaires de base en zone rurale ;

- une certaine utilisation des stocks de semences pour la consommation humaine ;
- un risque de décapitalisation des petits agriculteurs-éleveurs se traduisant souvent par une réduction de leur cheptel productif ;
- un appauvrissement des petits agriculteurs en raison du fait qu'ils ne peuvent bénéficier d'une flambée des prix dans la mesure où leurs produits sont essentiellement autoconsommés ; et donc
- une incapacité d'acheter les intrants (semences, engrais, etc.) et outillages agricoles nécessaires à une intensification de la production agricole.

2.5 Ainsi, bien qu'il puisse ne pas être considéré comme l'un des secteurs les plus directement touchés par la catastrophe du 12 janvier, le secteur agricole jouera un rôle clef tant pour le maintien de la sécurité alimentaire que pour le redressement économique et la stabilité sociale du Pays. Cela implique donc la nécessité impérieuse d'apporter au secteur agricole tout le soutien nécessaire, tant sur le court terme au travers d'interventions d'urgence qui permettront de répondre aux besoins alimentaires immédiats, qu'à moyen et à plus long terme afin de relancer, moderniser, et redynamiser un secteur agricole essentiel à l'économie et l'équilibre social du Pays.

Fig.1: Zones d'interventions prioritaires



3. CADRAGE STRATEGIQUE DE LA REPONSE A APPORTER

A. Réponse du gouvernement

3.1 La réponse à apporter, pour faire face au désastre, et pour ce qui concerne le secteur rural, a été définie par le MARNDR dans un document d'orientation et de plaidoyer rédigé immédiatement après le tremblement de terre du 12 janvier 2010¹. Le Plan spécial d'action y afférent comporte, en particulier, les objectifs suivants:

- Augmenter l'offre de produits alimentaires agricoles dans le pays, par la création d'un environnement favorable dont les éléments sont: la disponibilité du financement agricole (pour investir), la disponibilité d'intrants agricoles et d'appui-conseil (pour obtenir de bons rendements), l'accès aux services publics agricoles et des débouchés et prix relativement sûrs ;
- Définir des programmes et des stratégies d'intégration des populations déplacées ;
- Améliorer l'accessibilité aux produits alimentaires par une augmentation de la circulation monétaire (création d'emplois dans le milieu rural) ;
- Intégrer la production nationale à l'aide alimentaire par la recherche de contrats de fourniture de denrées alimentaires locales aux organismes humanitaires, au programme de cantines scolaires;
- Préparer la prochaine saison cyclonique.

3.2 Ce Plan d'action s'inscrit dans le cadre d'une réponse rapide pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, passant aussi bien par l'augmentation des productions nationales que par l'accroissement des ressources financières des ménages vulnérables. Il propose un ensemble d'actions prioritaires devant assurer la stabilité de la production agricole et faciliter l'accès physique et économique à la nourriture pour les ménages.

3.3 La réalité nouvelle créée par la catastrophe du 12 janvier impose certes des actions de court terme (jusqu'à septembre 2011) mais également un programme à moyen-long terme (s'étendant d'octobre 2011 à septembre 2016) dont les actions s'inscrivent davantage dans une perspective structurante d'augmentation significative de la production agricole nationale en conformité avec la politique de développement agricole en cours de finalisation.

B. Cadrage avec la stratégie nationale de développement agricole

3.4 Le Gouvernement fait du secteur rural le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays, comme en témoignent les documents officiels, notamment le DSNCRP (Document de stratégie nationale de croissance pour la réduction de la pauvreté) et la politique de développement agricole 2010-2025 qui elle-même se réfère au DSNCRP. Cette

¹ MARNDR: Programme spécial d'appui à la production alimentaire en Haïti en réponse aux quatre cyclones de l'été 2008, au tremblement de terre du 12 janvier 2010 et à l'intégration des populations déplacées. Port-au-Prince, janvier 2010.

politique agricole devant se traduire par une loi d'orientation agricole s'inscrit dans une vision à long terme d'une agriculture :

- moderne, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ;
- productive et compétitive sur le marché local et sur le marché international, permettant d'assurer la sécurité alimentaire de la population ;
- procurant des revenus décents à ses actifs ;
- respectueuse de l'environnement
- dégageant des excédents pour le fonctionnement des entreprises agro-alimentaires

3.5 Les objectifs stratégiques assignés au secteur sont : (i) augmenter la production locale de denrées alimentaires de base en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations (en conformité avec le Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle); (ii) accroître les revenus des exploitants agricoles ; (iii) accroître les rentrées de devises dans le pays ; (iv) améliorer l'état de santé et de nutrition de la population haïtienne, particulièrement les groupes vulnérables ; (v) réduire la vulnérabilité des populations face aux désastres naturels.

3.6 La politique de développement agricole privilégie :

- Une **approche territoriale** modulée en fonction des potentialités et des spécificités des différentes zones agro-écologiques du pays et recherchant cohérence et complémentarité entre les actions.
- Une **approche bassins versants**, allant du sommet jusqu'à la mer et prônant l'interaction entre l'aval et l'amont
- Une **approche filière recherchant la concertation entre les acteurs** dans le cadre de dispositifs interprofessionnels rassemblant autour d'une même table État, secteur privé et OPA (Organisation de Producteurs), quel que soit le produit considéré (marché intérieur ou exportation)

3.7 Les principaux leviers sur lesquels s'appuie la politique agricole sont entre autres :

- Les investissements dans des infrastructures publiques,
- Les appuis destinés à augmenter la compétitivité des filières sélectionnées et corriger les imperfections du marché, y compris des subventions, tout en mettant en place des mécanismes de diminution progressive du niveau de cette subvention
- L'offre de services agricoles publics de base aux acteurs concernés

3.8 Ce plan d'investissement agricole traduit les orientations de la politique de développement agricole et est en adéquation avec le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti. Les principaux enjeux sont les suivants : (i) Transformation de

l'agriculture de subsistance en une agriculture d'entrepreneuriat tout en tenant compte des potentialités naturelles dans le cadre d'un développement durable, faisant de l'agriculteur un vrai entrepreneur ; (ii) Amélioration des sources de revenus des agriculteurs et agricultrices par le développement des filières de production bien organisées; (iii) Création de la valeur ajoutée dans le secteur agricole par le développement de l'agro-industrie dans le cadre d'un développement durable ; (iv) Augmentation de l'apport en devises; et (v) Renversement du processus de dégradation des terres et promotion d'une gestion durable des ressources naturelles.

3.9 Le plan d'investissement agricole est articulé autour de trois axes principaux qui contiennent l'ensemble des activités susceptibles de relancer le secteur agricole après le séisme du 12 janvier 2010 :

(i) Développement des infrastructures rurales

- aménagement des bassins versants et foresterie ;
- irrigation et autres infrastructures rurales

(ii) Production et développement des filières

- Elevage, pêche et aquaculture,
- Production végétale
- Accès aux intrants,
- Agriculture urbaine et péri urbaine
- Développement des filières et renforcement des systèmes de commercialisation
- Crédit rural
- Production locale et opérations humanitaires (achats locaux)

(iii) Services agricoles et appui institutionnel

- Recherche, Vulgarisation, Formation
- Protection zoo et phytosanitaire
- Aspects fonciers
- Renforcement institutionnel (après la réalisation d'un audit institutionnel)

4. BESOINS EN INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE HAÏTIEN¹

A. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

A.1. Aménagement des bassins versants et foresterie²

Situation du sous secteur

¹ Pour chacune des composantes du Plan d'investissement, les détails sur la stratégie, les objectifs, les activités et les coûts, se trouvent dans les annexes.

² Les détails pour cette composante sont en annexe 1.

4.2 Du fait de son relief, de son climat et de son insularité, Haïti bénéficie d'une écologie variée et de ressources naturelles diversifiées. Cependant le pays est entraîné depuis plusieurs décennies dans un processus de décapitalisation des ménages ruraux et de désertification du milieu. En effet, face à l'augmentation de la population, à la demande croissante de produits vivriers et aux superficies agricoles limitées, les superficies en culture se sont accrues au point de dépasser de 20 à 30% celles aptes à l'agriculture. La situation est similaire dans le domaine des ressources forestières qui fournissent la plus grande partie de l'énergie et des matériaux de construction. Les prélèvements sont de 3 à 4 fois supérieurs aux rendements des formations forestières, les forêts ne couvrent plus que 1 à 2 % de la superficie du pays, 25 des 30 bassins versants sont dénudés. La diversité biologique des différents écosystèmes du pays est en voie de disparition accélérée. L'extraction des roches destinées à la construction (2,5 millions de m³ par année) déstabilise le terrain et dégrade le paysage.

4.3 Environ 85% des bassins versants du pays sont fortement dégradés ou en cours de dégradation très rapide, causant de fréquentes inondations dans le pays, un épuisement ou une disparition des facteurs de base de la production agricole avec des effets néfastes sur les infrastructures de production en aval. L'aménagement intégré des bassins versants constitue une des priorités majeures du gouvernement. L'expérience a montré que ce volet, pour être performant, doit être orienté vers des actions qui visent le développement local dans son intégralité (économique et social).

Contraintes

4.4 Les principaux facteurs à l'origine de cette dégradation de l'environnement sont :

- la forte pression démographique entraînant la réduction voire la diminution rapide de la taille de l'exploitation, la disparition de la jachère dans les systèmes d'exploitation, la surexploitation des terres souvent sans restitution organo-minérale;
- les pratiques de cultures érosives sur les fortes pentes au détriment des cultures protégeant le sol ;
- la mise sous culture de terres à pentes excessivement élevées sans mesure de lutte antiérosive
- le faible développement de l'agroforesterie, alors qu'elle peut être adaptée à toutes les zones et à toute classe de pente
- la fragilité du milieu physique (fortes pentes, sols développés sur des matériaux calcaires en alternance avec des intrusions basaltiques);
- l'insécurité foncière qui freine les investissements productifs de long terme
- la pratique de l'élevage libre dans certaines zones ;
- la violence des phénomènes climatiques (pluies à caractère torrentiel, cyclone) ;
- la pression des besoins en énergie et pour la construction sur les ressources en bois.

Potentialités

4.5 Les potentialités sont liées à un certain nombre de facteurs favorables : une grande variabilité agro-écologique, une pluviométrie relativement abondante, des ressources en eau peuvent être utilisées en irrigation collinaire.

Analyse et vision stratégique du développement du sous-secteur

4.6 Au cours des vingt dernières années l'approche bassins versants a évolué vers l'aménagement participatif et intégré dans un cadre de développement local. Les aspects relevant dans cette nouvelle approche peuvent être résumés comme suit : (i) la gestion des ressources naturelles ne peut pas se faire sans la participation des utilisateurs de ces ressources ; (ii) l'interaction entre l'amont et l'aval des bassins versants, en prenant en compte les points de vue des populations des montagnes ; (iii) les participants doivent avoir la capacité de décision et de responsabilité et (iv) la participation des différents acteurs (population, associations, services de l'Etat, ONG, compagnies privées) demande du temps pour la mise en place d'un processus de compréhension et d'appropriation.

4.7 Depuis quelques années, la décentralisation et le renforcement des collectivités territoriales ont été placés comme priorités dans l'agenda du gouvernement Haïtien. Pour ce faire, beaucoup de projets de développement local ainsi que des plans ont été élaborés ; on peut citer entre autres, les Plans de développement local du FAES, de l'USAID/LOKAL, Banque Mondiale/PRODEP, etc. Actuellement, des projets pilotes, ainsi que beaucoup d'autres interviennent dans le renforcement des capacités et représentent des modèles (leçons apprises) pour d'autres projets en cours d'élaboration, tel est le cas des projets GCP/HAI/019/CAN de la FAO à Marmelade – Plaisance, PADELAN de l'ACDI. Cependant, l'expérience d'Haïti montre aussi que la décentralisation et le renforcement des organisations locales doivent être accompagnés d'un plan de financement adéquat en lien avec des filières compétitives pour que l'investissement soit durable.

4.8 Ce processus de décentralisation a donné lieu au transfert de responsabilités vers les administrations locales. De ce fait, la gouvernance locale est devenue progressivement un aspect très important dans l'aménagement des bassins versants. Dans le cas d'Haïti, différents projets ont développé une approche « Aménagement des bassins versants – Développement local », dans un processus de concertation et de négociation.

4.9 La durabilité des actions impose que les autorités locales et la population soient impliquées dès la conception. Il s'agira de promouvoir, en collaboration avec les autres entités de l'Etat, la création des Comités communaux de concertation et de planification (CCCP) formés par la société civile, les représentants de différents bureaux décentralisés (MPCE, MARNDR, MICT, MSPP, etc.), les autorités locales, des ONG travaillant dans les bassins versants, afin d'aménager et de gérer les bassins versants dans le cadre du développement local. A noter que d'un point de vue institutionnel, en décembre 2000, le projet PRODETER avait élaboré la Politique nationale des bassins versants que le MARNDR avait approuvé. Cependant, plusieurs actions prévues n'ont pas été mises en œuvre.

4.10 Les grands axes de la stratégie retenus, pour l'aménagement des bassins versants, dans la Politique de développement agricole 2010-2025 du MARNDR sont les suivants :

- L'accélération de l'aménagement des bassins versants dans les montagnes humides et semi – humides ;
- L'intégration des techniques retenues aux systèmes de production ;
- La sécurisation des activités économiques en milieu rural face aux risques de catastrophes naturelles ;
- La déconcentration et décentralisation de la gestion des bassins versants dans une perspective de développement local durable ;
- Le renforcement des capacités des pouvoirs locaux et des producteurs, ainsi que leur responsabilisation dans le domaine de la gestion des ressources
- La dynamisation du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT)
- La révision du cadre législatif et réglementaire en relation avec les questions foncières

Description des interventions retenues

4.11 Les éléments de stratégie retenus doivent permettre de réhabiliter les bassins versants dégradés, par des interventions harmonieuses, efficaces et durables, visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des communautés rurales et entraînant une diminution de la pression sur le milieu. En raison de la situation particulière créée par le séisme du 12 janvier, l'aménagement intégré des bassins versants doit se dérouler en deux séquences: le court terme et le moyen-long terme. Pour le court terme, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) de conservation des eaux et des sols sur les versants (cordons de pierre, canaux d'infiltration, haies vives, terrasses progressives, etc.) et (ii) d'aménagement de ravines et de reprofilage des lits de rivières ; et (iii) de planification de l'aménagement intégré de bassins versants prioritaires (études et travaux préalables, sensibilisation, mobilisation, formation technique et organisationnelle...); (iv) de mise en place d'un réseau de production de matériel de reboisement (pépinières), de banques de semences et vergers semenciers ; (v) de réhabilitation de pistes rurales dans les versants, notamment des montagnes humides à forte potentialité agricole. Pour le moyen et long terme, il est prévu (i) d'une part, d'améliorer et de gérer le couvert végétal : lancer des campagnes de reboisement (agroforesterie, foresterie, forêts énergétiques, etc.) à partir des filières génératrices de revenus comme les espèces ligneuses et l'arboriculture fruitière, promouvoir une agriculture durable (systèmes de production viables), la gestion de pâturages et de l'élevage, promouvoir l'agro-industrie ; et (ii) d'autre part, des actions pour la maîtrise de l'eau : lacs collinaires, aménagements et protection de sources d'eau, stockage d'eau (individuel et collectif), irrigation de montagne et de plaine, étangs piscicoles, etc. L'ensemble de ces actions devra être précédé de travaux de zonage, de cartographie devant orienter les décisions d'aménagement en fonction des sols, des pentes, des habitats. Il devrait être également basé sur la sensibilisation des communautés (pour le changement d'attitude vis-à-vis de la lutte antiérosive) et le renforcement des capacités d'intervention des acteurs locaux, afin de mieux les responsabiliser par rapport à la mise en œuvre des infrastructures (routes, structures antiérosives, etc.) et à leur entretien.

4.12 Pour des raisons stratégiques il a été décidé de donner priorité à l'aménagement intégré des bassins versants liés directement à des périmètres irrigués, car ils peuvent contribuer significativement à une meilleure sécurité alimentaire du pays. Citons entre autres les bassins versants de la Grande Rivière du Nord, de Saint Raphael, de Limbé, de la plaine de Maribaroux, de la Quinte, de l'Artibonite, de Saint Marc/Cabaret, la Rivière Grise, de Léogane, de Cavaillon, des Cayes.

Tableau 6 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Bassins versants et foresterie »

Activités	Coûts (USD)
Court terme	
- Planification de l'aménagement des versants (études, sensibilisation, mobilisation, formation)	10 000 000
- Système de production de matériel de reboisement et vergers semenciers.	10 000 000
- Correction de ravines	20 000 000
- Pistes rurales dans les versants (surtout zones à forte potentialité)	10 000 000
- Reprofilage des lits de rivières	60 000 000
Moyen – long terme	
- Reboisement (agroforesterie, foresterie, forêts énergétiques)	50 000 000
- Agriculture durable (système agro-sylvo-pastoral)	20 000 000
- Lacs collinaires	30 000 000
- Aménagement/protection de sources d'eau	20 000 000
- Collecte et stockage d'eau (citernes individuelles et collectives)	20 000 000
- Formation	1 000 000
Total	251 000 000

(Source des données de référence: MARNDR/Direction des ressources forestières et sols ; Projet SAGE/FAO/MARNDR)

A. 2. Irrigation¹

Situation du sous secteur

4.13 Malgré l'abondance des précipitations sur la quasi-totalité du territoire, l'irrigation se justifie en raison de la grande irrégularité des précipitations due à une géographie montagneuse et une variété des expositions aux vents maritimes.

4.14 La disponibilité en eau dans le pays n'est pas connue avec exactitude en raison de l'absence de données hydrologiques fiables. Selon certaines statistiques disponibles, le potentiel d'irrigation en Haïti se situerait entre 135 000 et 150 000 ha, qui représentent environ 50 % des terres de plaines, lesquelles constituent les zones à fort potentiel agricole du pays. Le reste des surfaces agricoles se trouvent dans les mornes (zones montagneuses). La superficie aménagée est estimée à environ 90 000 ha, et 80 000 ha la surface effectivement irriguée au moyen d'environ 250 systèmes d'irrigation.

Contraintes

¹ Les détails pour cette composante se trouvent en annexe 2.

4.15 Les infrastructures d'irrigation desservant ces superficies ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques. L'exploitation de ces systèmes se heurte en outre à des problèmes de gestion, imputables en grande partie à la faible implication des usagers et l'application d'un montant de redevance d'irrigation couvrant les frais courants. Les raisons du non paiement des redevances sont multiples : mauvaise qualité de service (ouvrages dégradés, tours d'eau non respectés), incompréhension (l'eau est gratuite), manque de confiance dans le comité de gestion, insuffisance d'autorité du comité de gestion etc. Il faut citer également la dégradation des bassins versants entraînant une augmentation du potentiel érosif des crues, l'insuffisance d'investissements et le non respect des normes comme causes majeures de cette détérioration des infrastructures d'irrigation. L'urbanisation accélérée provoque par ailleurs une réduction considérable de l'espace irrigué au niveau de certains périmètres, notamment ceux proches des grandes villes.

Potentialités

4.16 En ce qui concerne l'irrigation, les potentialités sont loin d'être efficacement exploitées. La plupart des rivières du pays ne sont pas utilisées à des fins de production. Les eaux souterraines sont à peine exploitées. Il existe des terres de plaine et de colline qui peuvent être irriguées à partir des différentes techniques d'irrigation (gravitaire, goutte à goutte, aspersion).

Analyse et vision stratégique du développement du sous secteur

4.17 Le cadre stratégique du développement de l'irrigation se trouve notamment dans la Politique de développement agricole 2010-2025, en cours de finalisation et validation interne, la Stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté 2008-2010, et la Politique nationale d'irrigation en cours de révision par le MARNDR.

4.18 L'accès à l'eau d'irrigation et la gestion des Petits périmètres irrigués (PPI) est une des priorités de la Politique de Développement Agricole 2010-2025. Cette politique promulgue la nécessité d'assurer une meilleure maîtrise de l'eau à travers la mise en place des aménagements hydro agricoles moyennant des subventions aux investissements et selon une stratégie prenant en compte à la fois l'infrastructure physique, l'aspect social et institutionnel, et la mise en valeur agricole.

4.19 La politique nationale d'irrigation actuelle date de 1997. Elle s'appuie sur trois composantes : les aménagements hydro-agricoles, la gestion sociale de l'eau et la mise en valeur agricole des plaines irriguées. Dans le cadre de la relance de la production agricole nationale, suite aux ouragans qui ont fortement endommagé les systèmes irrigués en 2008, et face à la faiblesse des investissements publics dans l'irrigation, le MARNDR a souhaité renouveler l'approche, en introduisant deux nouvelles composantes :

- l'environnement, en promouvant une approche intégrée du territoire, en particulier la gestion des bassins versants pour protéger les aménagements des plaines ;
- la rentabilité économique des investissements, pour pouvoir privilégier les investissements les plus rentables, en vue d'attirer plus de financements dans le secteur

4.20 L'expérience cumulée dans le cadre de l'exécution des projets liés aux investissements hydro agricoles permet de tirer quelques leçons fondamentales : (i) les investissements doivent être conçus avec la participation active des agriculteurs et dans le cadre de plans directeurs de gestion de bassins versants, ce qui est très important car la rentabilité économique devient presque nulle dans plusieurs cas où la dégradation des bassins versants en amont des périmètres n'est pas arrêtée ; (ii) des efforts importants et sur une durée suffisante (4 à 5 ans) doivent être consacrés à l'accompagnement et la consolidation des associations d'irrigants, pour pouvoir transférer la gestion de ces périmètres de manière durable et garantir l'entretien des infrastructures ; (iii) il est important de coupler la réhabilitation de l'infrastructure d'irrigation à des activités d'appui conseil agricole et de recherche-action participatives, un appui aux services financiers ruraux, l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles et l'accès aux intrants et à la promotion des filières à haute valeur ajoutée et à la diversification des revenus et enfin (iv) il est important d'intégrer l'approche équité entre les genres.

Description des interventions retenues

4.21 Les interventions proposées pour le développement du secteur de l'irrigation en Haïti se divisent en (i) des interventions à court terme, visant à répondre à l'urgence à travers la réparation des infrastructures endommagées par les effets du tremblement de terre dans les périmètres irrigués. Les interventions urgentes visent aussi à la génération d'emplois dans les zones rurales à forte pression migratoire à travers des chantiers à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et (ii) des interventions à moyen et long terme, dont les actions s'inscrivent dans une perspective structurante d'augmentation de la production agricole nationale en conformité avec la Politique de développement agricole 2010-2025.

Les objectifs poursuivis sont : augmenter la productivité et la production des aires irriguées et transférer la gestion aux usagers. Ainsi les responsabilités sont :

- Pour les entités publiques
 - Intervenir pour les travaux de réhabilitation
 - Construire de nouveaux périmètres
 - Transférer la gestion aux usagers en organisant et en formant les producteurs
- Pour les usagers
 - Assurer la gestion des périmètres (tâches courantes, budget et entretien des infrastructures)
 - Payer la redevance d'irrigation
 - Assurer une répartition équitable de l'eau

Interventions à court terme

4.22 Le plan d'action à court terme prévoit les actions suivantes: (i) réhabilitation des petits périmètres irrigués endommagés par le séisme dans les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes (ensablement et fissuration des canaux d'irrigation) ; et (ii) réhabilitation des infrastructures nécessaires à la production agricole dans les zones de populations déplacées avec création d'emplois par des chantiers à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) (curage des canaux primaires et secondaires, réhabilitation de pistes rurales desservant les périmètres irrigués).

Il convient par ailleurs de finaliser et de soumettre au Parlement haïtien (pour vote) le projet de loi organisant le transfert de la gestion des systèmes d'irrigation aux associations d'irrigants régulièrement constituées.

Interventions à moyen et long terme

4.23 Les actions à moyen et long terme portent sur la réhabilitation et l'aménagement des périmètres irrigués, notamment dans les départements du Nord, du Nord-est, de l'Artibonite, du Centre et du Sud, ce qui implique : (i) un investissement dans les infrastructures physiques (y compris la réhabilitation et la construction des périmètres irrigués, la réhabilitation des pistes agricoles et l'aménagement des bassins versants) ; (ii) la mise en place et le renforcement des associations d'irrigants, notamment en matière d'opération et de maintenance des périmètres, de collecte et d'utilisation de la redevance d'irrigation ; (iii) le renforcement des appuis à l'intensification des productions végétales pour l'augmentation de la productivité et des revenus agricoles ; (iv) le renforcement institutionnel comprenant l'appui au service météorologique et hydrologique, la formation adéquate des prestataires publics et privés en matière de gestion de l'eau et des aménagements hydro-agricoles ; et (v) un programme de sécurisation foncière (voir point C2).

4.24 Les interventions proposées pour la relance du secteur de l'irrigation se développeront suivant une approche intégrée amont-aval, dans le cadre d'un plan d'aménagement de bassins versants et selon une stratégie prenant en compte à la fois l'infrastructure physique, l'aspect social et institutionnel, les aspects de mise en valeur et fonciers et la rentabilité des infrastructures. A cet égard, on privilégiera des synergies avec les projets déjà en cours qui incluent dans leurs activités l'élaboration d'un plan d'aménagement de bassin versant ou des interventions à l'amont des périmètres irrigués.

Estimation des coûts

Tableau 7 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Irrigation »

Description		Coûts (USD)
1. Actions à court terme		10 138 250
<i>Réhabilitation des périmètres endommagés par le séisme</i>		2 288 250
	Curage canaux sédimentés	107 250
	Réhabilitation des canaux endommagés	1 363 500
	Réhabilitation de pistes agricoles	200 000
	Réparation des stations de pompage	10 5000
	Autres	512 500
<i>Réhabilitation des infrastructures productives</i>		7 850 000
	Réhabilitation pistes agricoles	3 750 000
	Curage des canaux primaires	4 100 000
2. Actions à moyen- long terme		99 650 000
<i>Investissement infrastructures physiques</i>		89 911 000
	Réhabilitation périmètres irrigués	41 931 000
	Construction nouveaux périmètres	40 480 000

	Réhabilitation et construction de pistes agricoles	7 500 000
	Travaux d'aménagement des bassins versants	<i>ref. c. b. versant</i>
	<i>Renforcement et consolidation des AI</i>	4 739 000
	<i>Appui à la mise en valeur</i>	2 000 000
	<i>Renforcement institutionnel (Service météo et hydrologique, formation des prestataires)</i>	3 000 000
	Total	109 788 250

(Source des données de référence: Direction des Infrastructures Agricoles, Projet Développement de la Petite Irrigation, PPI-2)

B. PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

B.1. Elevage¹

Situation du sous secteur

4.25 Il y a environ un million d'exploitations agricoles en Haïti. Un demi-million de personnes a quitté Port au Prince depuis le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 pour rejoindre, pour beaucoup, les zones rurales (principalement l'Artibonite, le Centre et Grand Anse). L'élevage constitue l'une des grappes prioritaires de croissance d'Haïti identifiées par la Commission Présidentielle « Groupe de Travail sur la Compétitivité-GC »². En effet, dans son rapport final de novembre 2009, le GC a conclu que dans le contexte d'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti, de programme de lutte contre la pauvreté et de génération de revenus pour le plus grand nombre, les activités d'élevage familial et de type semi intensif offrent de véritables opportunités. L'élevage fait en général partie intégrante du portfolio d'activités des exploitations agricoles familiales, générant des revenus, notamment nécessaires pendant les périodes de soudure. Le rôle de l'élevage comme système d'épargne est aussi primordial. 80% des exploitations agricoles familiales élèvent un total de 4 millions de volailles, 65% des exploitations élèvent des chèvres (2.5 millions de caprins), 55% élèvent du gros bétail (1.5 million de bovins dont environ 45% de vaches adultes) et 35% détiennent au total près de 1 million de porcs. Enfin, l'élevage des ânes, mules et chevaux fournit aujourd'hui encore le principal moyen de transport des produits agricoles en milieu rural.

4.26 Plus de 90% de la production nationale provient de ce type d'élevage. Cette production satisfait l'essentiel de la demande solvable en volailles dites rustiques, viande de petits ruminants et de bœuf et permet l'exportation annuelle de cinquante mille caprins pour environ 2 millions USD vers la République Dominicaine plus des bovins et des volailles rustiques. Elle ne peut par contre satisfaire la demande nationale en produits laitiers, en œufs et en découpes de viande de volaille industrielle. Ce déficit est compensé par l'importation annuelle de 90.000 TM équivalent lait de produits laitiers pour une valeur de 50 millions USD, de 360 millions d'œufs

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 3.

² Le Groupe Compétitivité-GC (Commission Présidentielle) de 20 membres (tirés du secteur privé, du gouvernement et de la société civile) mis en place par le Président de la République en janvier 2009 avait pour mandat de proposer une vision et les éléments d'une stratégie de compétitivité pour Haïti.

pour une valeur de 36 millions USD et de l'équivalent de 12.5 millions de poulets dont 90% en pièces découpées.

Contraintes

4.27 Le développement de l'élevage en Haïti fait face à de nombreuses contraintes, telles que la faible disponibilité en fourrages, en intrants et infrastructures d'abreuvement, l'accès limité aux soins vétérinaires prophylactiques et curatifs, aux crédits et aux connaissances qui permettraient d'améliorer la productivité, un accès difficile aux marchés, le tout, dans un contexte où des produits importés sur un marché entièrement libéralisé font une forte concurrence aux produits locaux. La consanguinité constitue aussi un facteur limitant de premier ordre pour certains élevages à cause d'un défaut de renouvellement des reproducteurs mâles. Compte tenu de l'évolution régressive de l'agriculture, il existe une faible disponibilité de grains et fourrage, ce qui rend le coût de l'alimentation prohibitif, pour les élevages avicoles et porcins. Le prix des aliments concentrés importés est très élevé. Ceux-ci sont souvent achetés en République Dominicaine. Le pays est aussi confronté à des problèmes importants de santé animale. Les pertes annuelles imputables aux parasitoses internes et externes ont été chiffrées à plusieurs dizaines de millions de dollars américains. La déficience organisationnelle et le manque de ressources humaines, de moyens matériels et financiers des services vétérinaires du MARNDR n'ont pas permis d'enrayer des maladies animales de grande importance économique comme la peste porcine classique ou la maladie de Newcastle ou à caractère zoonotique comme la rage et le charbon bactérien qui provoquent, depuis des décennies, des dégâts considérables dans l'élevage haïtien et qui représentent, dans le cas des zoonoses un risque pour la santé humaine.

Potentialités

4.28 Les atouts sont les suivants : (i) l'intérêt manifesté par les producteurs pour ce genre d'activités ; (ii) les activités d'élevage, notamment la production de lait, qui font partie de la riche diversité des exploitations paysannes, si elles sont bien conduites, peuvent constituer une alternative intéressante à certaines activités dégradantes de l'environnement, comme certaines cultures sarclées ; (iii) la diversité des productions animales et végétales ; (iv) le potentiel pour valoriser les sous produits agricoles de toute sorte ; (v) l'élevage pratiqué est prioritairement biologique ; et (vi) l'existence d'un marché potentiel à satisfaire.

Analyse et vision stratégique du développement du sous secteur

4.29 Une augmentation des revenus ruraux en zone rurale est souhaitable. Ceci peut se faire par la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus en zone rurale. Une augmentation de l'offre de produits alimentaires d'origine animale respectant les standards minimaux en termes de qualité est aussi souhaitable. Les objectifs de cette composante « élevage » sont de répondre à ces besoins. Il s'agit d'améliorer le revenu du plus grand nombre, notamment pour des secteurs sociaux le plus souvent oubliés voir discriminés, comme les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Il est question aussi d'amélioration de la ration alimentaire, en augmentant les quantités et la qualité de protéines disponibles (viande, lait, œufs) et la santé en limitant les risques de zoonoses en améliorant la sécurité des aliments. La relance de l'élevage peut aussi contribuer à équilibrer la balance commerciale du pays.

4.30 Les petites exploitations familiales sont aujourd'hui le moteur de la production animale. Elles seront soutenues dans les années à venir afin que la relance bénéficie à une large part de la population rurale. Sur les prochains trois ans, priorité sera donnée aux sous secteurs dont l'amélioration permettra de mieux répondre à la demande nationale (œufs en milieu villageois, lait et miel) mais aussi à celle destinée à l'exportation (chèvres). L'élevage semi-intensif peut aussi être développé. Il est possible aujourd'hui de commercialiser en Haïti des œufs issus de ce type d'élevage à un prix compétitif une fois certaines contraintes levées. Ce sous-secteur de la production d'œufs dans un système d'élevage intensif sera aussi encouragé. Ces activités d'appui à l'élevage paysan en système agro-écologique et à l'élevage semi-intensif et intensif se feront dans une optique de protection des bassins versants des grandes zones irriguées du pays.

4.31 Le contenu de cette « composante élevage » s'aligne notamment sur la Stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté 2008-2010, et sur les lignes directrices contenues dans cinq documents du MARNDR, en cours de validation interne: « Politique de Développement Agricole 2010-2025 », « Développement de l'élevage pour la restauration de l'environnement », « Programme National de Développement de l'Apiculture », « Programme National de Développement de la Production et de la Transformation de lait » et « Grandes lignes d'Action pour le développement de la santé animale en Haïti ».

4.32 Certaines activités proposées impliquent des dons importants en nature aux producteurs. Cette approche se justifie par le contexte particulièrement difficile rencontré actuellement en Haïti sous l'effet combiné des récents cyclones et du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Description des interventions retenues

- (i) La filière avicole traditionnelle familiale sera soutenue à travers un vaste programme de formation des producteurs. Le programme sera axé sur la promotion de l'élevage en semi claustration, l'amélioration de l'alimentation à partir de ressources locales, la prévention des maladies et la mise à la disposition des éleveurs de volailles de races améliorées rustiques. La distribution de poules rustiques et semi rustiques sera conditionnée par la disponibilité continue en vaccins et vaccinateurs et l'existence de canaux appropriés pour la vente des œufs. *Objectif : 25 000 foyers bénéficiaires sur 3 ans qui produiront 40 millions d'œufs par an, soit environ 10% de la quantité d'œufs actuellement importés dans le pays.*
- (ii) *La filière œufs en production semi-intensive (unités de 200 à 500 pondeuses hybrides) sera soutenue. Ce type de production peut être rentable en Haïti dans la mesure où un aliment concentré de qualité est régulièrement disponible à un prix compétitif (voir ci-dessous). Le programme prévoit la formation de jeunes éleveurs entrepreneurs tant en matière d'élevage que de gestion financière, une assistance financière au démarrage par la fourniture par un producteur national de poules hybrides prêtes à pondre, une contribution aux frais de construction de poulaillers et à l'achat de l'aliment concentré pour la période précédant la ponte. Cette action se fera, après la préparation de plans d'affaires par le secteur privé avec l'appui du MARNDR. Objectif : 700-1000 unités de 200 à 500 pondeuses installées en 3 ans qui permettront de produire 90 millions d'œufs par an, soit 25% de la quantité d'œufs actuellement importés dans le pays*

- (iii) La disponibilité régulière en intrants pour l'élevage intensif, notamment en *aliment concentré*, est une composante essentielle du programme de relance. Un partenariat public-privé, régit par un protocole d'accord, va permettre, par le biais de la création d'un fond de roulement, l'achat de matière première (tourteau de soja, maïs et prémix) en vrac et sa mise à disposition aux moulins demandeurs en Haïti. Cette action favorisera également l'ouverture de nouvelles usines de fabrication d'aliments dans de nouvelles régions du pays. *Objectifs : ouverture d'au moins 3 nouvelles usines par le secteur privé, production progressive jusqu'à concurrence de 24 000 tonnes de provende par an dans la troisième année*
- (iv) La *filière caprine* est actuellement l'une des plus dynamiques dans le pays. Le programme encouragera l'élevage en espace contrôlé ou confiné avec affouragement. Les actions seront orientées essentiellement vers la formation, la commercialisation et un soutien financier à la construction d'enclos et de chèvreries, la fourniture de chèvres et à la production fourragère. En région montagneuse, le programme financera la mise à disposition ciblée de terrain pour la production fourragère en système agro-écologique. La consanguinité est un problème reconnu dans l'élevage caprin, auquel il sera remédié par un programme étatique d'amélioration génétique visant tant l'amélioration de la génétique locale que l'introduction de boucs de race Boer, comme cela se fait déjà en Haïti et en République Dominicaine. La position dominante d'Haïti dans ce sous-secteur sera maintenue tout en contrôlant l'impact de la chèvre sur l'environnement. *Objectif : 2000 foyers bénéficiaires sur 3 ans (Le financement des activités sur la filière caprine est couvert essentiellement par le budget proposé pour l'aménagement des bassins versants. Seul le volet amélioration génétique est budgétisé sous la «composante élevage »).*
- (v) Le cheptel bovin national actuel est suffisant pour produire assez de lait pour reprendre une part importante du marché actuellement couvert par les importations si des efforts sont consentis tout au long de cette *filière lait*. C'est pourquoi le programme prévoit des actions au niveau de l'amélioration de la productivité, la transformation, la distribution et la commercialisation. Dans un premier temps, l'amélioration de la productivité se fera par une amélioration de l'alimentation (production et conservation des fourrages) et de l'abreuvement. La mise en place de nouvelles laiteries pour la transformation du lait, leur fonctionnement en réseau et la commercialisation du lait et de ses produits dérivés se fera dans le cadre de partenariats impliquant les producteurs, le secteur privé de la distribution, l'Etat et les universités du pays. L'ONG haïtienne VETERIMED a d'ailleurs développé un modèle de laiterie utilisant des infrastructures basiques et des équipements simples pour la production de lait stérilisé de longue conservation en bouteille, de fromage et de yaourt qui approvisionnent entre autre le Programme National des Cantines Scolaires. Un réseau existe actuellement au niveau national et chaque année il s'étend à d'autres régions du pays. Le Ministère de l'Agriculture a déjà établi un partenariat avec La Fédération Nationale des Producteurs de Lait Haïtiens (FENAPWOLA), pour soutenir cet acteur principal de la filière. Ce partenariat sera renforcé. *Objectifs : Renforcement des capacités de production et de transformation de lait dans le pays par un soutien au réseau existant de laiteries et la mise en place d'une dizaine de nouvelles laiteries par année.*

- (vi) La plantation d'arbres fruitiers promue par différents programmes de reboisement et de réhabilitation de l'environnement, est favorable au développement de l'apiculture. L'apiculture peut non seulement permettre d'avoir un revenu équivalent ou supérieur à ceux obtenu dans les cultures vivrières; mais encore, elle garantit une meilleure protection de l'environnement du fait qu'elle nécessite un couvert végétal approprié. Le *volet apiculture* impliquera des activités de structuration des associations de producteurs et de formation. Il impliquera aussi un soutien financier aux producteurs entrepreneurs pour l'achat de ruches, matériel et produits contre la varroase et la fausse-teigne, et autres maladies. La réhabilitation de la station Apicole de la ferme de Damien sera nécessaire afin de permettre notamment les activités de formation au profit des producteurs et des étudiants de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire et d'approvisionner les producteurs en colonies d'abeilles. *Objectif: 500 producteurs actifs en trois ans.*
- (vii) Un *programme de santé animale* renforcé est aussi essentiel à la réussite du plan de relance afin d'assurer notamment la prévention (épidémio-surveillance, conseils et vaccination) et les soins curatifs qui permettront de minimiser les pertes chez les producteurs ; de garantir la sécurité des produits d'origine animale mis sur le marché et de collaborer avec les services de santé publique au contrôle des zoonoses. *Objectif: Elimination de la Peste Porcine Classique ; contrôle de la Maladie de Teschen et de la Maladie de Newcastle ; Contrôle des zoonoses Influenzas, Rage, Charbon, Tuberculose et Brucellose.*
- (viii) La réhabilitation de certains *abattoirs, la réhabilitation ou construction d'unités de préparation et conditionnement des produits carnés* permettront d'améliorer à la fois la qualité des produits d'origine animale et leur commercialisation. *Objectif: Six abattoirs et unités de préparation et conditionnement des produits carnés fonctionnels au bout de trois ans.*
- (ix) Finalement, et parce que la réussite de ce plan est essentiellement entre les mains des producteurs, la *formation* sera une composante importante à tous les niveaux et dans toutes les filières. Il est proposé que *l'école moyenne de production et santé animale* soit soutenue afin quelle puisse rouvrir ses portes et offrir des formations de courte durée et un curriculum sur deux ou trois ans. Ceci assurera à moyen terme la disponibilité en cadres moyens qui formeront et encadreront les producteurs sur le terrain. *Objectif: Première promotion de 30 techniciens en production et santé animale après quatre ans.*
- (x) La filière porcine fait face actuellement à d'importantes contraintes (persistance de la Peste Porcine Classique pas encore éliminée, présence de la maladie de Teschen, risque d'indisponibilité en son de blé, l'usine des moulins de Haïti ayant été endommagée par le tremblement de terre). Il est proposé de résoudre dans un premier temps ces problèmes durant les trois premières années de ce programme et de repousser des activités de restructuration de ce sous secteur important pour l'économie rurale à une phase ultérieure. Cependant, la production familiale porcine actuelle bénéficiera des avancées en production d'aliments pour les poules rustiques à partir de ressources locales vue que les besoins nutritionnels sont similaires.

Estimation des coûts

Tableau 8 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Elevage »

Activités	Coûts (USD)
1. Actions à court terme	10.000.000
<i>Soutien aux filières familiales (œufs, chèvres, apiculture et lait)</i>	4.370.200
- Aviculture familiale rustiques et semi-rustiques	500.000
- Appui à la production caprine	1.500.000
- Apiculture	370.200
- Lait	2.000.000
<i>Soutien à la filière œufs (production semi-intensive)</i>	2.000.000
<i>Soutien à la production et distribution d'aliments concentrés</i>	1.000.000
<i>Programme de santé animale/santé publique</i>	2.629.800
2. Actions à moyen long terme	28.374.200
<i>Renforcement des filières familiales (œufs, chèvres, apiculture et lait)</i>	8.984.000
- Pondeuses rustiques et semi-rustiques	1.500.000
- Appui à la production caprine	2.500.000
- Apiculture	1.000.000
- Lait	3.984.000
<i>Renforcement de la filière œufs (production semi-intensive)</i>	2.000.000
<i>Appuis à la production et distribution d'aliments concentrés</i>	1.000.000
<i>Volet santé animale / santé publique</i>	10.270.200
- Programme national de lutte contre les maladies animales à fort impact économique	4.450.200
- Amélioration de l'accès aux services vétérinaires décentralisés (structures de terrain et GSBs)	2.800.000
- Programme national de lutte contre les zoonoses	3.020.000
<i>Volet abattage, préparation et conditionnement viande</i>	4.896.000
<i>Volet formation (école moyenne de production et santé animale)</i>	1.224.000
Total	38.374.200

(Source des données de référence : MARNDR, Directions de la Production et de la Santé Animales ; VETERIMED/Projet d'Amélioration des conditions de vie des producteurs de lait)

B.2. Aquaculture et pêche¹

Situation du sous secteur

4.33 Selon Damais et al. (2008), le secteur compte plus de 50 000 petits pêcheurs et pisciculteurs qui produisent ensemble environ 16 000 tonnes de poissons par an (seulement 320 kg par pêcheur par an), dont 400 t / an à partir de l'aquaculture, pour une population de 10 millions

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 4.

d'habitants environ. Le pays importe annuellement 10 000 tonnes de poissons par an d'une valeur de 10 millions d'USD. Les exportations sont estimées à 500 t/ an pour une valeur de 5 millions d'USD. Avec 2,5 kg / personne / an, la consommation de poissons reste très faible. Par comparaison, la consommation de poisson en Jamaïque est d'environ 17 kg / personne / an. Les capacités institutionnelles dans le secteur sont plutôt faibles.

Contraintes

4.34 Les principales contraintes au développement de la pêche sont le manque de données de base, la faiblesse des capacités institutionnelles, l'utilisation d'équipements de pêche rudimentaires et de faible productivité, la petite taille et la vétusté des embarcations qui empêchent l'exploitation de ressources éloignées de la côte et limitent le temps et le nombre de jours de pêche, le manque d'organisation des pêcheurs, le manque de moyens de conservation augmentant les risques de pertes à tous les niveaux des filières de commercialisation, le manque de régulation qui contribue à l'épuisement de la ressource (la loi de 1978 existante sur la pêche n'est pas appliquée ni actualisée) .

Parmi les principales contraintes dans l'aquaculture, on trouve le faible niveau de la production et le manque d'une approche commerciale (manque de production en alevins, manque d'un aliment à partir des produits agricoles disponibles, manque d'infrastructures de transformation-emballage-commercialisation et le manque d'appui et suivi technique-commercial dans le secteur

Potentialités

4.35 Avec 1.700 km de côte, il existe un potentiel considérable en ressources marines. De plus, il y a possibilité d'explorer le potentiel de la pêche des grands poissons pélagiques. Il faut citer également l'existence de nombreux plans d'eau (notamment les lacs, les rivières, les retenues), de technologies de pêche facilement assimilables par les personnes exerçant le métier de pêcheur et d'une demande intérieure de poissons supérieure à l'offre locale.

Analyse et vision stratégique du développement du sous secteur

4.36 Comme d'autres secteurs de l'économie, les sous secteurs de la pêche (maritime et continentale) et de l'aquaculture ont été prisonniers de la pauvreté, ce qui a empêché l'exploitation des ressources marines au large des côtes et a également empêché la réalisation du potentiel de l'aquaculture. Le développement de ces activités contribuera à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Il s'appuiera sur le secteur privé, en privilégiant l'intégration des petits producteurs dans cette filière.

4.37 Bien que le secteur des pêches et de l'aquaculture ait été relativement peu touché directement par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, il reste vulnérable aux catastrophes naturelles. Le pays est souvent touché par des ouragans qui peuvent causer des dommages et des victimes dans les communautés de pêcheurs tandis que les inondations et coulées de boue peuvent provoquer les mêmes dommages dans les communautés d'aquaculture. Cependant, le dernier séisme a affecté le système de commercialisation à cause de coupures des routes et des communications, de la chute de la demande en raison d'une forte baisse du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, mais également à cause du grand nombre de personnes ayant quitté la capitale pour s'établir dans les zones rurales.

4.38 Des dommages directs subis par le secteur après le dernier tremblement de terre comprennent des fabriques de glace et des entrepôts frigorifiques et également des pertes de production en raison du manque d'électricité. Certains pêcheurs ont perdu leur DCP (dispositifs de concentration de poissons) et certains éleveurs de poissons ont subi des dommages dans des étangs et ont perdu des poissons.

Description des interventions retenues

4.39 Un programme est proposé à l'appui du plan d'action de 2009 du gouvernement pour la pêche et l'aquaculture. Le programme proposé appuie également la démarche du Groupe de travail 2009 sur la compétitivité mis en place par le Président d'Haïti, notamment en matière de partenariat public-privé et de l'exportation. Le programme s'appuiera sur le code de conduite pour une pêche responsable et ses directives. Il soutiendra le gouvernement, en particulier la Direction des pêches et de l'aquaculture (DPAQ) du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et développement rural, pour mieux comprendre et gérer les ressources et dynamiser le secteur et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, y compris le lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophes naturelles dans le secteur. Le programme portera sur l'action de petits exploitants qui produisent pour le marché national ainsi que les opérateurs à plus grande échelle qui produisent à la fois pour le marché national et le marché d'exportation. Une attention particulière sera accordée aux groupes marginalisés et les femmes.

4.40 Les lignes d'actions définies dans ce plan d'investissement ont pour objectifs de créer des sources de revenus durables et découlent de celles proposées dans les Programmes de développement de la pêche maritime, de l'aquaculture et de la pêche continentale. Ces programmes ont été préparés en 2009 par un groupe de travail réunissant des acteurs du secteur privé, des fonctionnaires du MARNDR et des professeurs de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire.

4.41 Les activités à réaliser seront notamment les suivantes:

Au niveau de la pêche maritime:

A court terme :

- Le renforcement organisationnel des pêcheurs et des marchandes, tout en mettant l'accent sur le partenariat entre ces opérateurs et le secteur privé
- La réalisation d'études sur la transformation, la conservation et la commercialisation
- L'actualisation de la loi de pêche
- La formation et l'accompagnement continu des jeunes cadres en pêche
- La formation et l'accompagnement continu des acteurs de la filière
- L'acquisition et la mise à disposition de certains matériels de pêche

A moyen-long terme :

- Le développement de types alternatifs de pêche, mettant l'accent sur les DCP et de meilleures embarcations artisanales
- La mise en place d'infrastructures physiques facilitant le transport, la conservation, le traitement et la commercialisation des fruits de mer

- L'installation de chaînes de froid
- Le développement d'incitatifs économiques pour l'investissement dans le sous secteur

Au niveau de l'aquaculture et de la pêche continentale :

A court terme :

- La réalisation d'une étude filière permettant la révision de la politique commerciale
- L'évaluation des ressources et du potentiel aquacole
- La réalisation d'études portant sur la transformation, la conservation et la commercialisation
- La production d'aliments pour poissons

A moyen-long terme :

- L'empoissonnement des plans d'eau
- L'établissement des fermes aquacoles : production en cage et production en étangs
- L'augmentation de la production des écloseries existantes et création de nouveaux centres de production
- La réhabilitation des fermes avec potentialité établie
- La formation et la fourniture d'assistance technique aux pêcheurs
- Le suivi et l'évaluation des actions

4.42 Le programme aidera à créer les conditions nécessaires pour l'investissement par le secteur privé¹, en utilisant des prêts bancaires ou d'autres moyens, pour atteindre une production supplémentaire de 30 000 t / an, après une période de 10 ans, dont 5 000 t / an dans les pêcheries et 25 000 t / an dans l'aquaculture. De cette production additionnelle, quelques 11 000 t/an pourront être exportées. Le programme devrait créer près de 70 000 emplois et sa contribution au produit national brut est estimée à environ 100 millions USD par an.

Estimation des coûts

Tableau 9 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Pêche et aquaculture »

Activités	Coûts (USD)
<i>Court terme</i>	5 700 000
- Mise en place des bases organisationnelles et légales	300 000
- Etudes sur transformation, conservation et commercialisation	100 000
- Evaluation des ressources et du potentiel aquacoles	1 000 000
- Etablissement de fermes pilotes	300 000
- Sensibilisation/Formation/Assistance technique	1 500 000
- Mise en place d'écloserie	500 000
- Acquisition et mise à disposition de matériels de pêche	2 000 000
<i>Moyen – long terme</i>	26 800 000
- Consolidation du tissu organisationnel	3 000 000
- Renforcement institutionnel de la DAPQ	500 000
- Réhabilitation des fermes piscicoles	2 000 000

¹Il a été estimé que pour mettre en œuvre les activités présentées, le secteur privé devra investir pour une valeur estimée à une cinquantaine de millions d'USD à des prix actuels.

- Extension de l'installation de matériels de pêche et d'infrastructures	10 000 000
- Empoisonnement des plans d'eau et des lacs collinaires	3 000 000
- Formation/Assistance technique	8 000 000
- Suivi et évaluation des actions	300 000
Total	32 500 000

(Source de données : Programme de développement de la pêche maritime ; Programme national pour le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale)

B3. Production végétale

4.43 Les principales productions végétales jugées porteuses sont ici regroupées en deux grandes catégories : les cultures vivrières: riz, banane, pois congo, légumes, tubercules; et les cultures d'exportation: café, cacao, mangues, huiles essentielles. Les cultures vivrières jouent un rôle extrêmement important dans la sécurité alimentaire des familles y compris la possibilité de substitution aux importations alimentaires. Les cultures d'exportation ont une importance particulière tant au niveau national (volume des exportations, apport en devises, création d'emplois) qu'au niveau des producteurs (revenu monétaire). En particulier, les fruits et les tubercules constituent, selon le rapport final du Groupe de Travail sur la Compétitivité de 2009, l'une des grappes d'attaque pour l'économie haïtienne. Malgré les nombreux avantages, les activités de soutien à ces différentes filières souffrent de nombreuses défaillances tant en amont (services de proximité tels que approvisionnement en intrants, crédit, conseils techniques) qu'en aval (conservation, transformation et commercialisation des produits). La promotion et le développement de ces filières, ainsi que l'amélioration de leur productivité et leur compétitivité, nécessitent la création d'un environnement favorable dont les principaux éléments sont outre les infrastructures : (i) accès aux intrants et outils agricoles (pour obtenir de bons rendements); (ii) disponibilité de financement (pour investir) ; et (iii) des débouchés et des prix relativement sûrs. La recherche, la vulgarisation et la formation constituent également des appuis importants en termes de services agricoles (voir Point C).

B.3.1 Accès aux intrants et outils agricoles¹

Situation du sous secteur

4.44 L'application optimale des paquets technologiques prônés au sein des exploitations agricoles, pour une augmentation de la production agricole nationale, requiert différents préalables dont un approvisionnement régulier en intrants et équipements agricoles. En effet, l'approvisionnement en intrants de qualité, en quantités suffisantes, aux moments propices et à des prix abordables, est une condition essentielle pour que les producteurs puissent mettre en œuvre les techniques agricoles les plus à même d'accroître leur productivité et leurs revenus. Les intrants majeurs du secteur agricole auxquels les petits agriculteurs à faibles revenus devraient avoir accès sont les semences et du matériel végétal de qualité, les fertilisants, les produits phytosanitaires, l'outillage et les équipements agricoles. Avant le tremblement de terre du 12 Janvier 2010, l'approvisionnement du secteur agricole en ces intrants s'effectuait en grande partie au travers d'importations.

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 5.

4.45 L'agriculteur utilise généralement comme semences des graines tirées de sa production ou achetées au marché rural. Il doit en outre les payer cher en début de saison, du fait de la pénurie. Ces semences dont la qualité est souvent mauvaise causent des baisses de rendement. A quoi s'ajoute la dégénérescence du matériel génétique des variétés de cultures généralement utilisées sur lesquelles aucun travail d'amélioration génétique (sélection et/croisement) n'a été réalisé. Les planteurs disposent donc aujourd'hui d'un matériel génétique local de faible rendement.

L'emploi des engrais dans les systèmes de production actuels est encore très faible par rapport aux besoins potentiels, mais a significativement augmenté au cours des années 2008 et 2009 à la suite d'une politique de subvention initiée depuis l'année 1997 par le Gouvernement Haïtien. Ainsi, grâce en grande partie à cette politique de subvention, les rendements des cultures vivrières ont globalement augmenté entre 1997 et 2009 et selon le type d'espèce cultivée.

L'emploi de produits phytosanitaires par les agriculteurs Haïtiens peut être aussi considéré comme d'un niveau très faible en comparaison aux pays voisins de la région des îles Caraïbes. Toutefois, il a déjà été observé qu'un usage inapproprié de pesticides sur les cultures, et plus particulièrement sur les cultures maraîchères de montagne par des petits agriculteurs manquant d'encadrement technique, a un impact négatif sur l'environnement, et très probablement aussi sur la sécurité sanitaire des produits commercialisés.

L'outillage de base généralement utilisé par les petits agriculteurs consiste en une machette, une houe, une dérapine (pioche de taille moyenne), et une pelle. La préparation des sols se fait généralement à la main ou au travers de l'emploi de la traction animale, lorsque celle-ci est disponible. Le niveau de mécanisation reste très faible, sauf au niveau de certains grands périmètres irrigués.

Contraintes

4.46 L'approvisionnement en intrants agricoles fait face à de multiples contraintes :

- la faible disponibilité en semences de qualité
- la dégénérescence du matériel génétique généralement utilisé
- le prix élevé et la faible disponibilité des fertilisants chimiques, en l'absence du programme de subvention du MARNDR
- le manque de moyens financiers des agriculteurs lié à leurs faibles revenus
- la faible diversification de l'offre d'engrais
- l'utilisation peu efficace et rentable de l'engrais
- le coût élevé et la difficulté dans l'approvisionnement en certains produits phytosanitaires et vétérinaires
- l'obsolescence de l'outillage agricole utilisé
- le coût relativement élevé des pièces de rechange et leur indisponibilité sur le marché local
- le manque de formation des opérateurs des équipements agricoles entraînant leur mauvaise manipulation

Atouts

4.47 Les atouts à valoriser sont :

- l'expérience de groupes de multiplicateurs de semences artisanales
- l'existence de regroupements d'association, de coopératives ou de commerçantes pour assurer la commercialisation des intrants
- l'existence d'un réseau de boutiques d'intrants dans les zones de consommation
- l'existence de fournisseurs de produits vétérinaires comme la COSEVO (à Port-au-Prince) qui approvisionne certaines pharmacies dans les villes de province
- la possibilité de mécanisation agricole dans les plaines au travers d'investissements publics et privés

Analyse et vision stratégique du développement du sous secteur

4.48 L'un des axes stratégiques essentiels de la relance et de l'intensification de la production agricole est d'assurer que tous les agriculteurs puissent avoir accès à des intrants et des services agricoles de qualité à court et à long terme. Il s'agit ici de mettre à la portée de l'agriculteur, tant en termes de proximité physique qu'en matière de coûts, les intrants (semences, engrais, pesticides) et le petit outillage et l'équipement nécessaires à l'activité agricole. Ceci implique, outre un réseau de pistes rurales accessibles toute l'année, un réseau de distribution décentralisé, géré par des opérateurs privés, ou coopératifs, approvisionné par des grossistes et importateurs soumis aux règles d'une concurrence loyale et aux contrôles de qualité réglementaire exécutés par des organismes agréés. Pour ce faire, le plan de relance du secteur agricole proposé comportera des activités de réponse d'urgence, de réhabilitation et de renforcement des filières de production et de commercialisation des intrants agricoles tels que les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, des outillages et équipements de base selon des spécifications techniques et des modalités de commercialisation garantissant la durabilité et la rentabilité des activités au niveau de l'ensemble des acteurs de chaque filière. Il est envisagé un désengagement de l'Etat de la commercialisation de ces intrants et d'appuyer les opérations du secteur privé.

Description des interventions retenues

4.49 A court terme, il est prévu de réaliser une évaluation approfondie et indépendante de la politique du Ministère en matière de semences et de tirer les leçons apprises des interventions antérieures. Dans l'intervalle, afin de répondre à l'urgence impérieuse d'augmenter le niveau de production alimentaire en zone rurale, des appuis seront fournis aux producteurs pour permettre de couvrir au moins 30% des besoins théoriques en semences pour les trois prochaines campagnes agricoles.

4.50 Pour augmenter, à moyen et long terme, de façon durable la productivité des terres et les revenus paysans, les mesures spécifiques (à titre indicatif) à prendre sont :

Semences :

La mise en place d'une filière de production et de commercialisation de semences de qualité contrôlée (« Quality Declared Seeds » - QDS) par :

- L'émergence de producteurs de semences en exhortant le secteur privé capitaliste et paysan à produire des semences et en leur facilitant l'accès au crédit commercial (fonds de roulement) ou au crédit d'investissement
- L'appui aux entreprises qui se spécialisent dans la production et la commercialisation des semences
- Un renforcement et une réorientation du Service National Semencier (SNS), particulièrement sa capacité à assurer un contrôle indépendant de la qualité des semences importées, produites et commercialisées au niveau national.
- La formulation et la mise en vigueur d'une législation sur les importations, la production et la commercialisation des semences.
- La mise en place d'une Commission d'économie mixte (Public/Privé), autogérée et économiquement viable, qui sera responsable de coordonner la programmation, la mise en œuvre et le suivi de : (i) importations ; (ii) production de semences commerciales de qualité QDS avec un appui au développement de Groupements de Producteurs Artisanais de Semences (GPAS) ; (iii) gestion de stocks de sécurité ; et (iv) conditionnement et commercialisation de semences de qualité contrôlée.
- La réhabilitation de fermes spécialisées destinées : (i) aux expérimentations variétales dans les principales zones agro-écologiques ; (ii) à la conservation génétique des variétés ; et (iii) à la multiplication de semences de pré-base et base.

Engrais

- Maintenir sur le court terme une politique de subvention des engrais sachant que le tremblement de terre aura eu pour conséquence directe d'exiger une intensification rapide de la production agricole afin de répondre à un accroissement soudain de la demande alimentaire en zone rurale ;

Bien que cette politique de subvention ait permis au secteur agricole d'accomplir des progrès considérables en termes de productivité, il conviendra d'en améliorer sa stratégie et sa mise en opération afin d'optimiser les effets et l'impact des investissements consentis par le Gouvernement, les donateurs et les agriculteurs, afin de promouvoir et développer un emploi raisonné des engrais. Il sera alors identifié et mis en œuvre une stratégie de sortie de la subvention pour permettre l'implication totale du secteur privé dans le marché des engrais. La stratégie à mettre en œuvre vise à une réduction progressive des subventions et le retrait du secteur public de la distribution, tout en s'assurant d'une augmentation et optimisation technique et économique de l'usage des engrais par les agriculteurs. Ainsi, le MARNDR, avec l'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine de Développement, teste à partir de cette année dans plusieurs régions du pays une stratégie de sortie basée sur la promotion de paquets techniques à partir de l'octroi de subventions à la demande (et non pas à l'offre) ciblée sur des zones prioritaires et sur les types d'agriculteurs à prioriser. Cette approche présente le plus d'avantages en termes de ciblage des plus pauvres d'une part et en termes de moindre perturbation du marché privé non spéculatif d'autre part. Elle permettra en effet au secteur privé de se développer, en profitant même des éventuelles subventions, alors qu'il est aujourd'hui pénalisé par les modalités d'octroi de ces subventions.

- La mise en place de stocks-tampon d'engrais afin de (i) stabiliser le coût des engrais à un prix abordable pour les agriculteurs et (ii) pouvoir répondre à des situations d'urgence liées à des désastres naturels.
- La mise en place d'un Service National des Engrais (SNE) destiné à contrôler la qualité des engrais importés et commercialisés et à apporter un appui technique normatif aux services de vulgarisation des DDAs et BACs et aux agriculteurs, afin d'en promouvoir et optimiser l'utilisation et d'autre part de faciliter l'établissement d'une usine de production d'engrais dans le pays.

Produits phytosanitaires

- Etablissement / mise à jour de la liste officielle des produits phytosanitaires autorisés en Haïti.
- Renforcement des capacités normatives des services de protection des végétaux du MARNDR et des capacités d'appui technique des services Départementaux et locaux au niveau des agriculteurs pour la promotion et le développement de techniques de protection économiquement performantes et respectueuses de la biodiversité et de l'environnement.
- Envisager des interventions spécifiques au regard des pestes attaquant les cultures, telles scolyte du café, cylas de la patate, les fourmis, etc.

Outillage et équipement

- Amélioration de la capacité d'accès des petits agriculteurs à des outils et équipement de base à travers le développement d'un service d'appui à la production, la réparation et commercialisation d'outils agricoles via l'établissement d'un réseau national de forgerons communautaires.
- promouvoir l'introduction et l'utilisation d'outils nouveaux plus performants (par ex. petites houes pour sarclages, semoirs manuels, etc.)
- promouvoir et améliorer la traction animale attelée;
- créer des conditions susceptibles d'encourager le secteur privé à investir davantage dans ce sous-secteur
- faciliter du financement en vue de l'acquisition de ces équipements (tracteurs, motoculteurs), notamment aux associations qui pourraient s'ériger en entreprises de services
- favoriser, dans les grandes zones agricoles, l'établissement d'ateliers de mécanique agricole pour la fabrication et la réparation de petits matériels agricoles

- renforcer le réseau national de Centres Communautaires de Commercialisation d'Intrants Agricoles en partenariat avec les DDA, les BAC et le secteur privé, ces centres étant autogérés et destinés à offrir un service de proximité aux petits agriculteurs.
- établir un programme de promotion et de formation d'opérateurs et de bouviers, en ayant recours à des prestataires spécialisés ayant accumulé de l'expérience dans certaines plaines du pays

Estimation des coûts

Tableau 10 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Intrants et services »

	Activités	Coûts (USD)
<i>Urgence / Court terme</i>		
	Achat/distributions de semences	13.580.000
	Acquisition/distribution de 60,000 TM d'Engrais	36.000.000
	Appui d'urgence au contrôle des principaux ravageurs des cultures	2.500.000
	Achat/distribution de 100,000 kits d'outils	4.000.000
	Labour/préparation 12,000 ha	1.500.000
	Sous-Total Urgence	57.580.000
<i>Réhabilitation / Moyen Terme</i>		
	Renforcement du service national des semences (SNS)	2.400.000
	Législation de la filière semence	250.000
	Etablissement d'une commission interprofessionnelle des semences/Formation de professionnels en production de semences	7.500.000
	Réhabilitation de centres de conservation/multiplication semences de base	2.800.000
	Appui au programme de subvention des fertilisants (PSF)	94.000.000
	Mise en place d'un stock-tampon pour régulation du marché des engrais	10.000.000
	Mise en place d'un service national des fertilisants (SNF)	2.400.000
	Liste des pesticides autorisés et législation	250.000
	Renforcement services appui direction de la protection des végétaux	2.400.000
	Formation et installation de 80 forgerons - ferblantiers artisanaux	1.500.000
	Renforcement des DDA et BAC et promotion vulgarisation participative	4.500.000
	Acquisition tracteurs – Service de mécanisation agricole aux agriculteurs	12.000.000
	Sous total –moyen terme	140.000.000
	Grand Total	197.580.000

Source de données : MARNDR, Service National Semencier ; Programme de subvention de fertilisants)

B. 3.2. Financement rural¹

Situation de l'offre de financement rural

4.51 Le secteur financier haïtien est composé de 10 banques commerciales² et environ 70 institutions de micro finance (IMF)³. Le secteur de la micro finance est subdivisé en deux grandes branches : les institutions financières coopératives et les institutions financières non-coopératives. L'essentiel de l'activité économique est financé par le système financier avec une forte prépondérance pour le secteur bancaire : sur un volume de crédit de 40 milliards de gourdes accordés à 500.000 emprunteurs, les banques ont consenti près de 25 milliards (62,5 pour cent des crédits) pour 38,800 clients (soit 8 pour cent de la part du marché). Les IMF ne comptent que pour 3,8 milliards de gourdes (9,5 pourcent) et desservent plus de la moitié de la clientèle du secteur. Malgré le développement du système financier, moins de 1 pour cent du total des crédits alloués à l'économie par le système bancaire privé haïtien a été dédié aux activités d'agriculture, de sylviculture et de pêche pour l'année fiscale 2006- 2007, soit 5,8 millions de Gourdes et ce montant n'était que de 1,8 million de Gourdes en 2005.

4.52 L'offre de crédit en milieu rural par le IMF non-coopératives est évaluée à un montant de 90 millions de Gourdes par année ce qui représentait environ 20% du portefeuille de ces institutions. En 2008, les institutions financières qui ont consenti des prêts au secteur agricole ont connu des pertes considérables suite aux quatre ouragans qui ont ravagé Haïti. Ces institutions ont indiqué qu'elles ne souhaitaient pas revenir dans le marché des prêts agricoles à moins que des mécanismes d'assurances et de garanties ne soient mis en place afin d'atténuer les risques encourus.

4.53 L'offre de financement rural est également assurée par le Bureau de crédit agricole (BCA) créé en 1959 et qui représente le principal outil de financement du secteur. Le montant annuel moyen des prêts à la production agricole distribué par le BCA est estimé à 15 millions de Gourdes, ce qui est largement inférieur à la demande.

Contraintes

4.54 Les contraintes majeures à l'offre de crédit rural peuvent se résumer comme suit: (i) la non-maîtrise des contraintes des ménages ruraux et des risques agricoles, (ii) l'absence de dispositifs d'assurance et de couverture des risques de calamités; (iii) l'insuffisance d'actifs pouvant servir de collatéraux; (iv) la vulnérabilité et la précarité des exploitants agricoles à tous les niveaux : absence de sécurité foncière, risques climatiques, absence de protection sociale, faible d'accès aux services sociaux de base et (v) la faiblesse du cadre légal régissant les institutions financières et les garanties de crédit dans le secteur.

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 8

² On dénombre sept institutions de dépôts et une banque d'épargne et de logement (BEL). Parmi les banques de dépôt, il y a deux banques commerciales d'État (BNC et BPH), cinq banques commerciales privées haïtiennes (Sogebank, Unibank, Capital Bank, BUH et BICH) et deux succursales de banques étrangères (Citibank N.A et Scotiabank).

³ Ce chiffre comptabilise les IMF membres des trois associations de microfinance recensées dans le pays : L'association nationale des caisses populaires haïtiennes (ANACAPH) regroupant 42 caisses, le conseil national de financement populaire (KNFP) qui regroupe 9 institutions non-coopératives et l'association nationale des institutions de microfinance haïtiennes (ANIMH) qui regroupe 17 IMF non-coopératives.

Atouts

4.55 Les principaux atouts sont : (i) Les banques communautaires et les mutuelles de solidarité démontrent leur capacité à pénétrer les zones rurales et à offrir des services financiers de proximité ; et (ii) L'existence d'associations regroupant des institutions de financement.

Orientations politiques et stratégiques du sous secteur

4.56 La nouvelle orientation du secteur vise à redonner un leadership à l'Etat à travers la création d'une institution nationale capable d'orienter les interventions dans le secteur crédit. Cette vision stratégique prône le partenariat avec les institutions financières privées et soutient l'élargissement du crédit au monde rural agricole. Elle vise également la refondation du Bureau de Crédit Agricole (BCA) en une banque, la Banque haïtienne de crédit rural (BHCR). Il importerait alors de réaliser une évaluation préalable pour déterminer la meilleure structure à mettre en place et élaborer un plan d'affaire de l'institution. Cette nouvelle orientation intégrerait les réflexions sur l'intégration de l'assurance agricole dans la stratégie nationale de développement du crédit rural.

4.57 Mise en place, les nouveaux instruments issus permettraient notamment le financement d'une gamme étendue d'activités dans le monde rural incluant des activités agricoles primaires (agriculture, pêche, aquaculture, élevage), l'agro transformation, la commercialisation agricole et des activités productives non agricoles du monde rural. Le crédit sera associé à d'autres interventions qui vont contribuer à réduire les risques.

Éléments de base à la formulation des mécanismes de financement

4.58 Dans le contexte post séisme, le but visé par le MARNDR est de mettre en place un système de garantie des prêts agricoles doublé d'un système d'assurance crédit susceptible d'encourager les institutions financières à augmenter le pourcentage de leur portefeuille consacré au crédit à la production agricole et à la transformation de cette production.

4.59 L'objectif est de faciliter l'accès au crédit pour les populations vivant en milieu rural, de manière à susciter le développement de l'activité agricole et la création d'emplois. Pour atteindre cet objectif, il sera mis en œuvre une série d'activités qui seront structurées autour de quatre volets opérationnels : (i) le renforcement des capacités techniques en agriculture ; (ii) la professionnalisation du secteur financier ; (iii) l'atténuation des risques par la mise sur pied de mécanismes d'assurance agricole ; (iv) l'appui à l'amélioration et au renforcement du cadre légal et réglementaire.

4.60 Les dispositifs de facilitation de l'accès des groupes cibles au financement agricole seront mis en place sous forme d'un fonds de garantie des prêts à la production agricole, d'un système d'assurance crédit pour le secteur agricole et rural et d'un réseau national d'agents de crédit agricole et d'assurance. Ces instruments seront utilisés pour développer au sein des intermédiaires financiers des services financiers pour faciliter l'accès aux intrants agricoles, au crédit pour le développement des activités d'élevage mais aussi pour l'accès aux équipements de production et de transformation. Dans la perspective de la promotion de l'approche, ce volet apportera son appui à l'identification des filières agricoles et agroalimentaires ayant un potentiel

avéré pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des producteurs et la croissance agricole.

4.61 L'appui à l'amélioration et au renforcement du cadre légal et réglementaire sera mis en œuvre à travers des activités de revue du cadre juridique régissant le secteur financier et son implication sur les nouvelles orientations ainsi que sur les mécanismes financiers envisagés pour faciliter l'accès des groupes cibles aux services financiers. Ce volet soutiendra les efforts nationaux en vue de la révision de ce cadre et sa mise en œuvre. L'appui institutionnel sera essentiellement orienté sur : (i) des activités de renforcement des capacités techniques du MARNDR et de ses structures décentralisées par l'assistance technique et la formation; (ii) la fourniture de moyens logistiques divers pour améliorer leurs capacités opérationnelles.

4.62 Un document de projet « Système de financement et d'Assurances agricoles en Haïti » a été préparé en 2009 en collaboration avec le MARNDR, l'IICA, le DID et la Financière Agricole du Québec. La durée de l'intervention sera de cinq années et couvrira l'ensemble du pays suivant une progression en deux phases. Une première phase de deux années, dédiée aux activités de financement de la reconstruction suite au séisme du 12 janvier et par la suite trois années au cours desquelles l'intervention sera concentrée sur certains départements. La zone de concentration sera déterminée au moment de la formulation détaillée de l'intervention, de même que la stratégie d'extension. Le coût estimé de ce projet est de 20 millions USD.

B.3.3. Gestion post récolte et commercialisation ¹

Situation du sous secteur

4.63 La structure du commerce agricole haïtien s'est radicalement modifiée à partir des années quatre-vingt-dix. Il ne reste aujourd'hui plus que deux filières majoritairement destinées à l'exportation (huiles essentielles et cacao). Le principal produit agricole d'exportation (mangue) est consommé en majorité sur le marché intérieur. Les exportations de café ont considérablement diminué et sont surtout tournées actuellement vers des marchés niches. Le marché intérieur a progressé avec la croissance démographique urbaine. Les importations se sont accrues dans le cas de produits vivriers comme le riz ainsi que les œufs et la viande de poulet.

4.64 La commercialisation des produits agricoles en Haïti repose principalement sur des intermédiaires privés. Le commerce des produits vivriers est assuré par une multitude (plusieurs milliers) d'agents appelés « sara ». A la différence des produits vivriers, la commercialisation des produits d'exportation (café et cacao) dépend d'un nombre réduit de maisons d'exportation qui, en outre, établissent entre elles des accords implicites pour leurs zones de collecte respectives.

4.65 Le secteur privé agro-industriel de type formel ayant investi dans la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles a connu un net recul à partir des années quatre-vingt-dix. Mis à part la filière mangue pour l'exportation (une douzaine d'exportateurs en 2005), la filière des huiles essentielles (quatre exportateurs) et la filière des produits alimentaires pour le marché local (café, confitures, pâtes d'arachide) avec cinq ou six industriels formels, les autres filières ont été pratiquement abandonnées par le secteur privé

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 7

traditionnel. Au total, au niveau national, l'ensemble du secteur privé formel ayant consenti des investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie compte aujourd'hui moins de 50 personnes, la majorité d'entre eux localisés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

4.66 Parallèlement au déclin du secteur formel traditionnel à partir des années quatre-vingt-dix, on a assisté à l'émergence de nouveaux acteurs intervenant en aval de la production agricole avec une démarche d'entreprise, même en l'absence du statut formel correspondant. Ceci inclut : les coopératives et associations de producteurs de café (vendant notamment du café de qualité sur les marchés gourmet et du commerce équitable) ; des ateliers de transformation de fruits en confitures ou jus, impulsés au départ par des ONG mais qui tentent de se professionnaliser ; des ateliers de conditionnement de lait stérilisé ou yaourt ; et des petits et moyens producteurs d'œufs et de volailles industrielles relevant de l'initiative du secteur privé traditionnel.

4.67 A court terme, le séisme a eu un impact sur les marchés et prix agricoles, résultant principalement des difficultés d'importation de produits alimentaires suite aux dommages subis par les infrastructures portuaires, la désorganisation temporaire des circuits de commercialisation intérieurs vers la capitale Port-au-Prince et, surtout, une réduction de la demande intérieure solvable en raison des pertes d'emplois et d'autres besoins concurrents (eau, habitation). Cependant, l'approvisionnement des marchés de la capitale en aliments locaux frais a repris très rapidement après le séisme, avec stabilité ou baisse des prix de la plupart des aliments de base (à l'exception du riz importé). Les distributions massives de produits alimentaires de l'aide internationale ont une influence très importante sur les prix des produits agricoles locaux.

Contraintes

4.68 L'accès aux marchés joue un rôle essentiel pour permettre l'augmentation de la production et le développement du secteur agricole. Par ailleurs, la transformation des produits agricoles est un facteur important de compétitivité dans la mesure où elle améliore la qualité intrinsèque des produits, permet leur diversification et leur présentation. Les principales contraintes qui prévalaient déjà avant le séisme incluent : (i) le déficit en infrastructures (très mauvais état des routes et pistes de desserte agricoles, infrastructures portuaires désuètes et coûteuses, alimentation énergétique déficiente) et l'insécurité se traduisant par une augmentation des coûts et marges de commercialisation et transformation ; (ii) la difficulté d'assurer des approvisionnements réguliers et homogènes, tant pour l'approvisionnement des supermarchés locaux que pour l'exportation ; (iii) l'absence de normes et de systèmes de contrôle de qualité, rendant notamment difficile l'accès à des marchés niches comme celui des produits organiques ou des produits de qualité ; (iv) l'absence d'accès à des informations fiables sur les prix et les marchés, devant faciliter la prise de décision des producteurs, entrepreneurs ou encore les investisseurs potentiels ; (v) le manque voire l'absence de contrôle des producteurs sur les prix des produits récoltés et (vi) la compétitivité souvent faible des productions locales résultant notamment des insuffisances du matériel génétique (semences et plants) utilisé par les producteurs, de l'absence de protection sanitaire efficace et des autres techniques de production et transformation peu performantes.

Opportunités

4.69 Malgré le contexte difficile auquel sont confrontés les acteurs du secteur privé agro-industriel aussi bien formel qu'informel, des initiatives existent qui sont un signe encourageant pour la mise en place d'une action publique permettant de lever les contraintes auxquelles sont soumis ces opérateurs et de créer les conditions pour que leurs initiatives puissent être viables sur le long terme. Encouragées en ce sens par le MARNDR, des ONG et/ou certaines organisations internationales, plusieurs **organisations de producteurs** ont enclenché un mouvement de professionnalisation, c'est-à-dire l'acquisition de compétences spécifiques dans le cadre d'une filière donnée. Ainsi, on a pu voir dans les dix ou quinze dernières années l'émergence de coopératives et de réseaux de coopératives de producteurs de café (FACN, RECOCARNO...) capables de préparer du café de qualité et de l'exporter sur le marché mondial du café gourmet ou café équitable ; des associations d'éleveurs qui participent à la gestion de laiteries dont elles sont partiellement propriétaires (Let Agogo) ; ou encore divers groupements qui s'impliquent avec plus ou moins de succès dans la transformation des fruits frais pour le marché national et l'exportation. Des structures ont également été mises en place par le **secteur privé formel** pour appuyer les efforts des investisseurs dans le secteur ou en aval de la production. L'Association Nationale des Exportateurs de Mangues (ANEM) est la plus ancienne d'entre elles et regroupe une petite dizaine d'exportateurs pour lesquels elle gère le programme de pre-clearance exigés par l'administration des USA pour l'entrée de mangues fraîches sur le territoire américain. L'Association Haïtienne pour la Promotion de l'Elevage (AHPEL) a été créée à la fin des années quatre-vingt-dix pour organiser les efforts de relance des productions avicoles intensives en Haïti, tandis que l'Association des Producteurs d'Huiles Essentielles du Sud (APHES) a été créée plus récemment en 2004 et regroupe six distillateurs pour environ 45% de la production totale d'huile de vétiver. Ces types d'organisation représentent pour chacune des filières concernées un potentiel considérable pour la canalisation d'appuis ciblés. Parmi les autres opportunités on peut citer une conscience de plus en plus grande pour la recherche de la qualité des cultures d'exportation traditionnelles et non traditionnelles et les conditions agro-écologiques favorables à la diversification des produits agricoles.

Analyse et vision stratégique du développement du secteur

4.70 Juste avant le séisme du 12 janvier 2010, le MARNDR abordait la phase finale de formulation et validation d'un document de Politique de développement agricole 2010-2025. Cette politique de développement agricole est en parfaite cohérence avec le DSNCRP. Elle prévoit notamment un appui à la transformation et à la commercialisation comprenant :

- la promotion des filières agro-alimentaires : développement du crédit rural décentralisé pour l'agro-transformation ; promotion des petites entreprises de collecte, de conditionnement de produits agricoles et de services de conservation ;
- une nouvelle stratégie de commercialisation incluant : la promotion d'un mécanisme incitatif de la consommation des produits locaux ; l'intégration des marchés agricoles et alimentaires haïtiens et dominicains ; la promotion de filières d'exportation ciblant notamment les fruits tropicaux (mangue, avocat, papaye, etc.), le café et le cacao dans une démarche de label bio et de recherche de qualité ; et le développement et la pérennisation du réseau de pistes, routes et infrastructures stratégiques dans l'écoulement des produits agricoles.

4.71 La politique de développement agricole privilégie une approche filière et la concertation interprofessionnelle dans le cadre de dispositifs rassemblant autour d'une même table État, secteur privé et OP (organisations professionnelles et/ou de producteurs), quel que soit le produit considéré (marché intérieur ou exportation). Ceci inclut la mise en place de partenariats ou « alliances productives » entre groupes de producteurs, secteur privé et autres intervenants.

Il s'agit de développer l'agribusiness par la compétitivité des produits agricoles haïtiens et la création d'un environnement favorable aux investissements dans l'agriculture. Il importe que l'Etat investisse dans certaines infrastructures indispensables avec possibilité d'en céder la gestion aux privés (unités de transformation, chambres froides, marchés...). Avec l'agro-industrie et le marché non seulement on arrivera à boucler le cycle de production mais surtout à contribuer à une amélioration de la valeur ajoutée qui jusqu'ici est non significative de la façon dont les plans sont conçus. Cela impliquera évidemment la mise en œuvre de moyens importants en termes de ressources humaines (sensibilisées et compétentes) et matérielles, ainsi que la mise sur pied de la réglementation associée à ce type d'intervention.

Description des interventions retenues

4.72 Outre l'amélioration des infrastructures de base (routes et pistes, infrastructures portuaires, énergie) pour l'accroissement de la compétitivité, le plan d'investissement agricole proposé comporte des activités de réhabilitation et de renforcement des filières agricoles prioritaires à travers un appui aux systèmes de production, commercialisation et transformation. Des filières ont été identifiées comme prioritaires sur la base des perspectives offertes par les marchés et débouchés potentiels, les gains de productivité réalisables, le nombre de producteurs bénéficiaires et le besoin d'un appui du secteur public. Ces filières incluent des produits destinés au marché local (principalement les grains riz/ maïs/ haricot/ sorgho, la banane, les tubercules, les cultures maraîchères, la pomme de terre et le lait) et à l'exportation (fruits, tubercules, café, et cacao). Les actions spécifiques destinées à faciliter la commercialisation et transformation de ces produits comprendront notamment :

- La réalisation d'actions préalables de formation (y compris des professionnels dans la technologie des aliments) pour pouvoir mettre sur le marché de produits de qualité
- L'appui aux unités de transformation de produits agricoles dans la modernisation de leurs procédés de transformation, des infrastructures de conditionnement et de stockage
- un appui aux commerçantes (madam sara) visant à améliorer leur professionnalisme par des actions de formation, mise à disposition de matériel et fonds de roulement, amélioration des techniques de conservation/ stockage/ emballage, promotion de nouveaux opérateurs (1 million USD) ;
- des actions visant à promouvoir un regroupement de l'offre au sein d'organisations de producteurs susceptibles de conclure des contrats ou « alliances productives » avec les agents économiques en aval (2 million USD) ;

- le développement d'un système de communication et d'informations commerciales, visant à faciliter la prise de décision des producteurs, entrepreneurs ou encore des investisseurs potentiels (1 million USD) ;
- la modernisation des infrastructures urbaines de commercialisation, en particulier la construction, après une étude faisabilité technique et économique, de deux marchés de gros et plateformes d'affaires (gare routière, marchés, entrepôts réfrigérés et non réfrigérés), avec possibilité d'en céder la gestion aux privés, l'une à l'entrée Nord et l'autre à l'entrée Sud de Port-au-Prince (12 millions USD) ; Le principal marché de gros de la capitale, la Croix des Bossales, avait déjà grandement besoin d'être décongestionné avant le récent séisme qui a également affecté les autres marchés alimentaires et activités commerciales du centre ville de Port-au-Prince. Une implication de la municipalité sera nécessaire pour la réalisation de ces investissements, qui devront être pris en compte dans le plan d'urbanisme et de rénovation de la capitale lourdement affectée par le récent séisme.
- La construction de mini-parcs industriels (qui peuvent être éclatés) pour la transformation (et le stockage) des produits agricoles et la mise à disposition de ces infrastructures à des organisations de producteurs par des contrats de gestion, de location ou location/vente. Cette action sera un outil très utile pour l'insertion des jeunes à certains segments de différentes filières (10 millions USD) ;

4.73 Les Centres de services régionaux rénovés (voir composante « Appui institutionnel aux services publics agricoles ») contribueront également, d'une manière plus générale, à la mise au point et la diffusion de techniques améliorées de production, transformation et commercialisation. De même, le renforcement plus général des services publics agricoles devra aboutir à la mise en place d'un système national efficace de protection zoo- et phytosanitaire, incluant les diverses activités nécessaires dans les domaines de l'épidémiologie-surveillance, les structures de quarantaine et les mesures de contrôle des maladies et ravageurs.

4.74 La mise en place de systèmes de financement efficaces des activités rurales (production, transformation et commercialisation) envisagée ci-dessus sera également essentielle pour appuyer les investissements privés et le développement des filières agricoles, tout comme l'amélioration des infrastructures de base et le renforcement de l'accès des agriculteurs aux intrants et services agricoles.

4.75 La recherche et la pénétration sur les nouveaux marchés sont capitales en matière d'agribusiness et de compétitivité. Ainsi, sont envisagées des actions de promotion commerciale, de développement d'études de marchés sur les principales zones d'intervention.

Estimation des coûts

Tableau 11 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Gestion Post récolte et commercialisation »

Activités	Coûts (million USD)
formation	3.0
appuis aux unités de transformation	16.0
appui aux commerçantes (madam sara)	1.0
promotion des groupements de producteurs	2.0
système d'information sur les marchés	1.0
infrastructures de commercialisation (marchés de gros)	12.0
construction de mini parcs agroindustriels	10.0
Total	45.0

(Source des données de référence : VETERIMED/PRIMA)

B.4. Agriculture urbaine et péri urbaine¹

Situation du sous secteur

4.76 Les conditions de vie en milieu rural sont difficiles et le manque d'opportunité d'emploi se traduit par une forte tendance à l'exode vers les villes secondaires et la capitale du pays. Cette population qui arrive particulièrement à la capitale, Port-au-Prince, s'établit généralement dans des zones marginales et forment ainsi les bidonvilles. La capitale comprend plusieurs de ces bidonvilles caractérisés par la pauvreté, les mauvaises conditions de vie, l'insalubrité et la violence. Une enquête dans trois bidonvilles de Port-au-Prince (Tokyo, La Saline, et St Martin) montre que les deux tiers des familles qui y résident vivent avec moins de 25 USD par mois.² Dans les villes secondaires (Cap-Haïtien, Gonaïves, et les Cayes), la croissance a été plus lente qu'à Port-au-Prince, toutefois la formation de bidonvilles y existe également. L'approvisionnement en nourriture constitue un souci majeur pour les foyers, étant donné que très peu de gens ont accès à l'aide alimentaire. Les déchets ménagers s'accumulent autour des maisons, dans les ravins, ou dans tout espace libre. L'expansion des bidonvilles résulte, en plus, en une diminution des espaces verts de la ville. Enfin, le faible revenu des familles limite l'accès à l'éducation pour les enfants.

Analyse et vision stratégique du développement du sous secteur

4.77 Considérant la situation nouvelle créée par le tremblement de terre, les interventions proposées dans le cadre du présent « Plan de relance du secteur agricole en Haïti » devront cibler d'une part les populations urbaines vulnérables ayant conservé leur habitat et ayant déjà identifiées dans le cadre des Programmes précédemment proposés, et d'autre part les populations vulnérables ayant perdu leur logement et déplacées dans les principaux camps d'hébergement temporaire situés en zone urbaine et périurbaines.

4.78 Les familles accueillies dans des camps d'hébergement temporaire ont pour la plus part tout perdu suite au désastre, et beaucoup d'entre elles ne survivant que de l'aide alimentaire se trouvent dans une situation de dépendance et désœuvrement absolus. Il est donc nécessaire de leur offrir la possibilité de s'engager dans des activités leur permettant d'améliorer leur nutrition et conditions de vie, qui auront par ailleurs un impact thérapeutique positif au regard du traumatisme psychologique causé par le désastre. Pour ces familles en camps d'hébergement temporaire, la production de produits maraîchers sur des unités de micro-jardins en conteneurs ('*earth-boxes*') sera un des moyens les plus surs et viables pour renforcer leur sécurité alimentaire sur le court et moyen terme, car cette technique offre l'avantage d'avoir une mise en œuvre simple et rapide, les unités de micro-jardins pouvant être facilement installées et déplacées selon les besoins, et n'utilisant que très peu d'espace, un minimum d'intrant, une faible consommation d'eau et d'engrais, et n'exigeant pas une connaissance technique très poussée.

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 6.

² PNUD. 1997, Profil environnemental de la région métropolitaine de Port-au-Prince..

4.79 La principale initiative mise en œuvre au cours des dernières années en appui à l'agriculture urbaine et périurbaine a été un projet exécuté avec l'appui de CARE-Haïti à la fin des années 90. D'autres initiatives avaient ensuite été planifiées au cours de l'année 2003 dans le cadre de la formulation d'un « Programme National de Sécurité Alimentaire et de Gestion Durable des Ressources Naturelles en Haïti » qui comprenait un Volet « Horticulture Urbaine et Périurbaine », mais ce plan n'a pu se matérialiser en raison d'un contexte politique peu favorable et de ressources limitées pour sa mise en œuvre. La FAO a toutefois exécuté entre 2007 et 2009 un projet d'urgence destiné à l'apaisement social et financé par le Canada intitulé « Agriculture urbaine des quartiers défavorisés de Port-au-Prince et Jérémie ».

Description des interventions retenues

4.80 Sur le court terme, il s'agit d'apporter des solutions à une situation d'urgence, à savoir, la contribution à la sécurité alimentaire des populations sinistrées en augmentant la diversité et la disponibilité d'aliments de qualité et en créant des sources de revenus additionnels. Sur le moyen/long terme, l'objectif est de développer des stratégies devant permettre une production agricole urbaine et périurbaine durable et, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et à l'amélioration de leurs conditions de vie tout en tenant compte d'une gestion réfléchie des ressources naturelles.

4.81 L'objectif général de cette composante est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines vulnérables à la malnutrition, ainsi que les populations sinistrées et déplacées suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010. Cet objectif sera atteint à travers une amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de produits agricoles/horticoles frais tout au long de l'année, afin de diversifier l'alimentation, ce qui permettra en outre de créer des emplois et de générer des compléments de revenus agricoles.

4.82 Les objectifs immédiats/à court terme sont d'apporter une réponse d'urgence à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des populations urbaines et périurbaines vulnérables, incluant plus particulièrement les populations directement sinistrées et déplacées suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010 en leur donnant la capacité de cultiver et de consommer des produits frais maraîchers à travers : (i) une sécurisation de leur accès aux ressources de base nécessaire à la conduite d'un micro-jardin (terre, eau de qualité, intrants, et outils) ; (ii) un appui technique intensif et spécialisé leur permettant de sécuriser une production agricole/horticoles de qualité.

4.83 Les objectifs à moyen – long terme sont de développer des interventions devant permettre une production agricole urbaine et périurbaine qui puisse contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et périurbaines, et à l'amélioration de leurs conditions de vie, tout en tenant compte d'une gestion réfléchie des ressources naturelles, à travers : (i) un renforcement des interventions initiées dans le cadre des interventions d'urgence à court terme afin d'en assurer la durabilité ; (ii) un renforcement des capacités institutionnelles pour le soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine ; et (iii) L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine (HUP) au travers de jardins de familiaux individuels établis sur des périmètres publics et privés.

4.84 Les produits attendus sont les suivants : (i) 30,000 familles déplacées en camps d'hébergement temporaires cultiveront un micro-jardin sur conteneur, chacun avec une capacité potentielle de produire 6 à 12 kg de produits frais maraîchers selon les espèces cultivées et par cycle de culture de 6 à 8 semaines; (ii) au moins 3,000 jardins familiaux auront été établis sur au moins 150 sites collectifs dans les zones périurbaines des principales villes du Pays pour les familles n'ayant pas accès à la terre; (iii) au moins 500 jardins communautaires d'approvisionnement des cantines scolaires auront été établis, ces jardins étant localisés en zones urbaines et périurbaines élargies également aux zones rurales ayant reçu un flux important de familles urbaines déplacées suite au tremblement de terre du 12 Janvier 2010. Ces jardins qui approvisionneront les cantines scolaires en produits frais maraîchers seront gérés conjointement par les écoles et les associations de parents d'élèves avec l'appui des institutions locales et serviront également de support pédagogique pour les élèves.

4.85 Cela impliquera également que les résultats suivants aient été atteints : (i) Des groupes cibles organisés en associations auront été enregistrés et un diagnostic participatif de chaque groupe aura été effectué ; (ii) L'accès de groupes de familles sans terre à des périmètres collectifs destinés à la mise en place de jardins familiaux individuels en zone périurbaine et leur accès à l'eau auront été sécurisés ; (iii) Les animateurs, services techniques d'appui auront été formés aux méthodes de vulgarisation participative fondées sur l'approche « Champs Ecoles » ; (iv) Les acquis techniques auront été consignés sous forme d'un guide technique sur les méthodes de promotion et de développement de HUP qui aura été mis à disposition des animateurs, vulgarisateurs et de chaque groupe de producteurs ; (v) Les capacités institutionnelles auront été renforcées pour l'appui au développement de l'HUP ; et (vi) Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural aura élaboré une stratégie / politique de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine en consultation et collaboration avec les institutions concernées.

L'élargissement de programme comme le PROHUERTA en cours dans 5 départements du pays est envisageable pour aider à l'atteinte de ces objectifs. Ce projet d'aliments frais est mis en œuvre en Haïti par l'IICA pour améliorer la diète alimentaire et le revenu des ménages.

Estimation des coûts

Tableau 12 : Présentation synthétique des coûts de la composante « agriculture urbaine et périurbaine »

Interventions	Coûts (USD)
Actions Court Terme	
Appui d'urgence à la mise en place de 30,000 micro-jardins	4,000,000
Sous-Total court terme	4,000,000
Actions / Moyen Terme	
Appui à la mise en place d'au moins 3,000 jardins familiaux sur 150 sites collectifs	4,500,000
Appui à la mise en place d'au moins 500 jardins d'approvisionnement de cantines scolaires	7,500,000

Sous Total –Moyen Terme	12,000,000
Grand Total	16,000,000

(Source des données de référence : FAO/Projet d'urgence d'agriculture urbaine)

B.5. Production locale et opérations humanitaires (achats locaux) ¹

Situation du sous secteur

4.86 L'offre alimentaire du pays est assurée par trois sources: la production nationale, les importations et l'aide alimentaire. S'agissant de l'aide alimentaire, déversée massivement sur le pays, elle permet sans doute de prévenir la famine et d'assurer la survie de la couche la plus touchée de la population. Il importe toutefois de moduler cette aide et de la lier à la production agricole nationale, afin que celle-ci ne soit pas pénalisée. Il est hautement souhaitable d'encourager des programmes d'achats de produits locaux en favorisant les échanges inter zones, car l'insécurité alimentaire reste particulièrement élevée dans certaines zones alors que dans d'autres il existe des surplus de production à certaines périodes de l'année. La constitution de stocks de sécurité et la gestion post récolte sont deux éléments extrêmement importants durant la période post désastre. La forte disponibilité de l'aide alimentaire représente une bouée de sauvetage pour les populations des zones touchées par le séisme, mais le renforcement des structures de commercialisation peut constituer une opportunité pour les zones non touchées par les secousses.

Stratégie

4.87 Un comité de réflexion (MARNDR, PAM, CNSA, Coopération française, Coopération brésilienne) a été constitué en vue de mettre en place les mécanismes du programme d'achats locaux en Haïti². Les actions retenues pour la mise en œuvre de la composante « achats locaux » s'inspirent des travaux de ce comité qui concernent l'organisation de la production agricole locale, le foncier, l'appui technique et financier aux associations de producteurs.

4.88 Le programme d'achats locaux concernera à terme l'ensemble du pays. Toutefois, compte tenu des difficultés engendrées par le tremblement de terre et la complexité de mise en œuvre d'un programme, il est proposé de commencer le programme par une phase pilote d'un an. Les marchés ciblés sont : le Programme Alimentaire Mondial (PAM), Le Programme de National de Cantines Scolaires (PNCS), les maisons de transfert, les grandes ONG internationales et les importateurs de denrées alimentaires.

4.89 Par ailleurs, l'expérience du Brésil a démontré qu'un programme au niveau national exige un cadre légal, un processus de formation des associations et une volonté politique forte. Les produits retenus dans le cadre des achats locaux sont: le maïs, le riz, le sorgho, le haricot et le lait.

Identification

4.90 Il faudra tout d'abord identifier les caractéristiques de la demande actuelle des programmes humanitaires notamment ceux induits par la réponse au tremblement de terre et ceux

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 9

² Le contenu de cette composante s'inspire des conclusions ce Comité.

où les achats locaux peuvent satisfaire en partie ou en totalité la demande en précisant le type de produits, la qualité, les prix et la localisation de la demande, etc.

4.91 Il s'agira ensuite d'identifier les zones où il existe des surplus de production en rapport avec la demande. Le diagnostic sera fait en tenant compte des limitations des petits producteurs et des intermédiaires commerciaux pour satisfaire en qualité et quantité les besoins des programmes d'assistance alimentaire et la faisabilité de surmonter les contraintes existantes dans un temps relativement court.

Mise en œuvre

4.92 Il faudra concevoir et mettre en œuvre le mécanisme d'achats, mettre en place une structure d'accompagnement des opérateurs (fonds de roulement, financement de matériels et d'équipements tels couseuse, humidimètre, balance, etc., formation, réhabilitation et/ou construction d'entrepôts) travaillant dans les filières de commercialisation, établir la structure des achats locaux, ainsi que le montage des contrats avec les opérateurs concernés.

4.93 Sur ces bases, on procédera à la mise en œuvre d'un programme complet d'assistance pour renforcer les capacités des producteurs à satisfaire la demande en quantité et qualité (surtout en contenu nutritionnel) des programmes d'assistance alimentaire identifiés et surmonter les limitations du marché identifiées. Les composantes possibles d'un tel programme viseront à augmenter la capacité productive, promouvoir les organisations locales, améliorer les techniques de conservation et de lutte contre les pertes après récoltes, améliorer l'accès au crédit notamment. L'investissement requis a été estimé (sur la base des données fournies par la CNSA) à 1,5 million USD pour le court terme et à 10 millions USD pour le moyen – long terme)

C. SERVICES AGRICOLES ET APPUI INSTITUTIONNEL

C.1. Vulgarisation par les « Champs écoles » ¹

Situation du sous secteur

4.94 Au cours des deux dernières décennies, l'agriculture haïtienne a été marquée par une baisse considérable de production se traduisant notamment par le déclin des exportations et l'incapacité de couvrir les besoins alimentaires de la population. Cette situation d'insécurité alimentaire a ouvert la voie aux importations massives de produits agricoles et à l'aide alimentaire. L'agriculture est également pénalisée par une image peu valorisante au regard des jeunes générations, ce qui a eu pour conséquence au cours de ces dernières années d'accélérer le processus d'exode rural des jeunes vers les grands centres urbains pour bien souvent n'occuper que des emplois non agricoles peu rémunérateurs et précaires. A la suite du séisme du 12 Janvier 2010, plus de 1.3 million de personnes des zones urbaines sont restées sans abris, dont 600,000 se sont déplacées vers d'autres Départements. Il est souhaité par le gouvernement qu'une partie de

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 10

ces personnes puisse s'installer de manière définitive en zone rurale afin de limiter l'engorgement de Port au Prince. Cette installation nécessitera de pouvoir transférer à ces populations urbaines les compétences agricoles nécessaires à une mise en valeur optimale des terres agricoles et renforce encore la nécessité de mettre en place des programmes de formation agricole efficaces.

Stratégie de développement

4.95 Il est d'une importance vitale (i) de renforcer la production et la productivité agricole et préserver les ressources naturelles, et (ii) de promouvoir des moyens nécessaires pour assurer la subsistance des jeunes et agriculteurs plus vulnérables ainsi que des emplois générateurs de revenus à travers le secteur agricole. Pour ce faire, il est proposé de mettre en œuvre un programme de renforcement de la formation des agriculteurs et des jeunes à travers la mise en place de l'approche Champs Ecole Paysan (CEP) et des écoles pratiques d'agriculture et de vie pour les jeunes (JFFLS)

4.96 L'approche CEP utilise au niveau de l'agriculteur et du formateur, les techniques non-formelles ou 'd'apprentissage par la découverte' ; elle implique des groupes d'environ 25-30 agriculteurs qui se réunissent régulièrement (généralement ½ journée par semaine) sur le champ tout au long d'une saison entière de culture. Les séances se focalisent sur le développement des compétences des agriculteurs afin d'améliorer la gestion agricole, particulièrement les connaissances des pratiques intensives durables telles que l'agriculture de conservation, la gestion de la fertilité des sols, le contrôle non toxique des ravageurs, la collecte/conservation de l'eau. L'approche prend en compte le système « entier », notamment des sujets liés à la gestion économique dont la comptabilité, l'accès au crédit rural et l'analyse du marché local / régional, et la gestion des ressources naturelles liés à celle des eaux et des sols. Les groupes de CEP évoluent d'ailleurs fréquemment vers des organisations paysannes ayant des activités productives et économiques. Cette approche a par ailleurs l'avantage de demander des investissements limités de la part de l'Etat et de se propager de manière exponentielle grâce à la formation de formateurs.

Interventions retenues

4.97 **L'objectif général** est donc de renforcer les capacités des jeunes, des femmes et des agriculteurs vulnérables dans le domaine de l'agriculture, leur permettre une rapide réintégration économique dans les communautés rurales. Pour ce faire, il est prévu de :

- *à court terme*: (i) saison une: 90 facilitateurs de CEP/JFFLS sont formés dans 30 CEP/JFFLS associés à la formation des facilitateurs permettant ainsi à 750 agriculteurs vulnérables de s'engager dans des activités de génération de revenus afin d'assurer une économie rurale durable; (ii) saison deux: 90 facilitateurs formés et 30 CEP/JFFLS mis en place; plus de 45 CEP/JFFLS additionnels mis en place par les facilitateurs de la première saison; pour un total de 1875 personnes vulnérables formées en saison 2; (iii) total: 180 facilitateurs et 2.625 jeunes, vulnérables et travailleurs déplacés, formés dans trois zones agro-écologiques en une année.
- *à moyen terme*: (i) établissement de 400 CEP/JFFLS et formation de 800 facilitateurs et de 10 000 agriculteurs vulnérables/ jeunes; (ii) établissement de 100 associations d'agriculteurs /jeunes agriculteurs.

4.98 Les partenaires identifiés sont les suivants: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDP), Ministère de la Jeunesse, le Ministère à la Condition Féminine, ONGs et Organismes Compétents dans la formation agricole, Agences des NU tel que l'UNICEF, PAM, FNUAP et ONUSIDA.

Estimation des coûts

Tableau 13 : Présentation synthétique des coûts de la composante « Champs écoles »

Activités	Coûts (USD)
Réhabilitation de centres de formation des jeunes	600 000
Acquisition d'outils agricole et de formation	450 000
Evaluation et suivi	600 000
Renforcement de capacité (y inclus coopération Sud-Sud)	2 000 000
Réhabilitation de la communication et vulgarisation rurale	1 000 000
GOE	350 000
Total	5 000 000

(Source des données de référence : FAO)

C.2. Accès à la terre et sécurité de la tenure ¹

Situation du sous secteur

4.99 En Haïti, l'immense majorité – pour ne pas dire la totalité – des exploitations agricoles sont des exploitations familiales marchandes : la force de travail utilisée est majoritairement celle du ménage et une partie non négligeable de la production est vendue sur le marché. Selon les données du recensement général de l'agriculture 2010, le nombre d'exploitations agricoles se situerait aujourd'hui aux alentours de 1.000.000. En 1971, date du dernier recensement agricole, on estimait ce nombre à 651.000. Ces exploitations sont réparties sur tout le territoire national et tous les écosystèmes. La taille moyenne des exploitations se situerait autour de 1.5 hectare, la médiane étant de 1 hectare : la moitié des exploitations agricoles haïtiennes exploitent moins de 1 hectare de terre. Il est très probable que la pression sur les terres agricoles va augmenter avec les migrations des centres urbains vers les campagnes, dues au récent tremblement de terre.

4.100 La situation foncière en Haïti est en outre caractérisée par des difficultés d'accès de plus en plus importantes, et la prédominance des modes de gestion informelle et l'insécurité foncière. Celle-ci est due à de nombreux facteurs : extension des surfaces en indivision, la non-légalisation des transactions foncières, aliénation du foncier en fermage, appropriation de surfaces importantes par des absentéistes et attribution de ces terres en métayage. L'insécurité des tenures foncières engendre la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents troublant la paix sociale et qui peuvent être à l'origine de pertes en vie humaines et des dégâts matériels importants. Dans tous les cas on se retrouve dans une situation où l'environnement n'est pas favorable aux investissements productifs dans les milieux concernés et

¹ Les détails pour cette composante sont en annexe 11

au développement de l'agriculture. L'insécurité foncière limite les possibilités d'investissements tant au niveau des Bassins Versants qu'au niveau des périmètres irrigués. Bien que le code civil stipule que l'enregistrement des transactions foncières et des titres fonciers doit être effectué, en fait, ni les transactions portant sur les acquisitions foncières ni les changements de propriétaires à la suite d'héritage ne sont, dans la plupart des cas, respectés. Un tiers des parcelles rurales d'Haïti ne sont pas enregistrées et 19% ont tout juste le reçu d'acquisition du terrain comme preuve de propriété. Environ 75% des contrats fonciers du pays suivent les normes et les accords traditionnels.

4.101 Dans ce contexte de tenure informelle, la plupart des paysans d'Haïti sont les propriétaires de leur parcelle de terre. D'habitude, ils possèdent leur lopin de terre soit par héritage soit par achat. A cause des règles de succession de la famille élargie sur la tenure en zones rurales, la fragmentation de la terre familiale complique davantage encore la situation déjà malaisée de la taille des parcelles. En outre, la complexité des règles d'héritage en matière de tenure foncière dans les familles élargies prête aux conflits entre les membres de la famille quant à l'accès à la terre ainsi qu'à la tenure.

La location de terre et le métayage sont deux façons pour les paysans haïtiens de se procurer un supplément de terre.

Contraintes liées au foncier

4.102 La faible taille des exploitations agricoles ne constitue pas, dans le court et le moyen terme, une contrainte majeure au développement de l'agriculture en Haïti, dans la mesure où les moyens disponibles pour la mise en valeur des terres sont eux aussi extrêmement limités. Les contraintes majeures des exploitations agricoles par rapport au foncier restent donc :

- l'insécurité foncière qui pourrait résulter de la prédominance des modes de gestion informels du foncier
- des difficultés peut-être croissante pour la gestion paysanne informelle du foncier du fait d'interventions de plus en plus courantes d'acteurs comme les urbains et les migrants, se référant de préférence à d'autres modes de gestion, davantage formels ;
- la hausse du coût de l'accès au foncier dans certaines zones, empêchant un accès des producteurs agricoles à cette ressource.
- Les conflits terriens qui empêchent assez souvent la mise en valeur des terres. Ils sont dus au mode d'appropriation des terres, à l'inefficacité du système d'enregistrement cadastral, à la trop grande liberté des transactions foncières et à la faiblesse de la justice agraire (Binette 1992).

Stratégie retenue

4.103 D'une manière générale, le contexte institutionnel, politique et social actuel du pays ne se prête guère à des interventions structurelles et en profondeur sur le foncier, domaine à la fois stratégique et hautement symbolique pour la Nation. Cependant, l'accès sécurisé à la terre s'impose de plus en plus comme une dimension incontournable de tout processus visant l'amélioration de la productivité des terres, la préservation des ressources naturelles et le développement agricole, d'autant qu'il encouragera les investissements dans le secteur. Des

efforts soutenus seront alors déployés pour traiter de manière efficace les questions relatives au foncier dans le milieu rural, particulièrement dans les zones agricoles à haut potentiel (plaines irriguées; montagnes, plaines et plateaux humides) en vue d'offrir aux agriculteurs la sécurité d'exploitation sur les parcelles qu'ils cultivent pour favoriser les aménagements, la mise en œuvre de systèmes de cultures intensifs mais non dégradants et valoriser au mieux les investissements.

A côté du Ministère des Finances (Direction de la conservation foncière, direction du domaine) et de l'Office National du Cadastre (ONACA), l'Institut de la Réforme Agraire (INARA) est l'organisme préposé aux questions de tenure foncière rurale dans le pays. Cependant, à cause des difficultés de coordination des diverses institutions gouvernementales concernées par les questions foncières dans le pays, compte tenu des difficultés techniques pour l'adaptation du cadastre aux systèmes actuels de tenure foncière d'Haïti et vu le manque de possibilités financières et humaines, l'Institut n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, de remplir son rôle en ce qui concerne le foncier et les nécessités du pays en fait d'accès à la terre.

Pour affronter les principaux obstacles de tenure foncière dans les zones rurales d'Haïti, présentement, il y a lieu d'appuyer l'INARA dans la mise en œuvre, à court et moyen termes, des opérations de sécurisation foncière comprenant les éléments suivants :

- Identification du bien, relevé du polygone au GPS et transfert sur un fond de carte
- Identification de l'occupant
- Identification du droit de la personne sur le bien : titre de propriété, contrat de fermage ...
- Etablissement d'un procès verbal

Il importe également de prendre des mesures visant à corriger les injustices, notamment au niveau des rapports de production : cela suppose une réglementation dans les situations de faire valoir indirect passant par : la définition de nouvelles conditions du métayage qui sont favorables aux exploitants agricoles également et qui permettent un réel partage des risques entre les exploitants et les propriétés terriens, la mise au point de dispositions légales pour fixer la durée de la location des terres prises et encadrer le montant des loyers afin d'éviter des augmentations abusives.

Sont enfin envisagés :

- L'établissement de mécanismes de concertation et de procédures d'arbitrage là où la situation foncière est potentiellement conflictuelle;
- La recherche de voies et moyens pour réduire le coût de l'accès à un titre formel de propriété (arpentage, frais de notaire) pour les petits exploitants disposant de parcelles en indivision;
- L'amendement de la loi successorale en vigueur, notamment dans ses dispositions favorables au morcellement à outrance des terres.
- L'application de dispositions légales relatives au contrôle de l'urbanisation anarchique des terres à fortes potentialités agricoles;

- La mise à disposition de moyens (humains et matériels) conséquents pour que l'INARA, l'ONACA, les mairies et les différents autres partenaires puissent jouer efficacement leur rôle»¹.

4.104 L'investissement requis est estimé à 4.000.000 USD.

C.3. Appui institutionnel aux services publics agricoles ²

Situation du sous secteur

4.105 Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'entité publique chargée de fixer les orientations sectorielles pour l'agriculture, piloter les investissements publics en faveur du secteur, coordonner les interventions des différents intervenants (y compris les ONG) et assurer un minimum de services de base notamment en matière de recherche, de protection sanitaire, de formation et information sur le secteur.

4.106 Le Ministère est structuré en 1 direction générale, 18 directions techniques et/ou unités centrales, 10 directions départementales (DDA), deux organismes autonomes (avec conseil d'administration et personnalité juridique) placés sous sa tutelle (ODVA, BCA), deux organismes créés par décret présidentiel INCAH, INARA) et un organisme créé lors d'un Conseil des Ministres (CNSA). Les Directions départementales de l'agriculture (DDA) coiffent les Bureaux agricoles communaux (BAC) censés fournir les services de proximité aux agriculteurs. Il y a un total de 140 communes en Haïti, mais seuls une quarantaine de BAC sont fonctionnels et leur distribution géographique ne reflète pas la répartition des agriculteurs dans le pays. La recherche et la vulgarisation agricole n'ont pas mis à la disposition du producteur des référentiels techniques appropriés capables de résoudre les problèmes spécifiques de son environnement. L'innovation technique est de ce fait limitée et ne contribue pas à améliorer la compétitivité de l'agriculture nationale. La vulgarisation agricole et la formation se font dans le cadre de projets sans beaucoup d'intervention du Gouvernement. Plusieurs de ces projets peuvent développer des programmes intéressants et utiles pour les agriculteurs, mais le manque de stratégie à long terme est une réelle limite à leur efficacité.

4.107 Actuellement (en 2009), le MARNDR a un total d'environ 1500 employés dont environ les deux tiers dans les structures de terrain (DDA et organismes sous tutelle).

Contraintes

4.108 Les principales contraintes peuvent être résumées comme suit :

- L'insuffisance de contrôle épidémiologique, de campagne régulière de prophylaxie et de suivi sanitaire provoquant des pertes économiques importantes

¹ MARNDR. Politique de Développement Agricole 2010-2025. Septembre 2009. Haïti (pp 15) .

² Les détails pour cette composante sont en annexe 12

- La faiblesse des ressources financières allouées par l'Etat à la recherche agricole. Les Centres de recherche/ formation/ développement n'assurent plus à l'heure actuelle les missions pour lesquelles ils ont été créés par manque de programmes de travail, de budget de fonctionnement et de ressources humaines et matérielles.
- L'accompagnement du milieu agricole et la formation apportée aux agriculteurs et aux groupements sont très insuffisants
- Un personnel peu adapté aux besoins (prédominance de personnel sans qualification, manque de cadres de niveau intermédiaire, cadres supérieurs pour la plupart âgés) ;
- Un déphasage entre la mission et les ressources : depuis les années quatre-vingt-dix, le MARNDR est positionné comme une instance de régulation et pilotage du secteur agricole, l'essentiel des prestations de services et des investissements devant être réalisés par des ONG, des organisations de producteurs ou des structures privées ; cette modification des rôles s'est avérée difficile à mettre en œuvre dans la pratique ;
- Un système de planification et de pilotage particulièrement déficient : les fonctions de coordination et de suivi-évaluation sont faiblement remplies par le MARNDR (manque de cadres spécialisés dans la conception et l'évaluation des politiques sectorielles, l'analyse de données, l'analyse de filières et le savoir faire informatique) ;
- Des ressources budgétaires limitées, un sous-équipement en moyens de déplacement et de bureau et un déficit en budget de fonctionnement notamment au niveau des structures déconcentrées (DDA/ BAC) pour mener des actions de terrain, d'appui-conseil, etc. de manière autonome par rapport aux ONG intervenant sur le terrain.

Atouts

4.109 Les atouts concernent la disponibilité d'un certain nombre d'infrastructures au niveau de la plupart des centres de recherche et de formation du pays pouvant être rapidement remises en service, la possibilité de coopération des centres de recherche nationaux avec les centres internationaux de recherche, une forte demande de la population bénéficiaire des services de vulgarisation, l'existence d'ONG et d'associations paysannes capables de s'impliquer dans la vulgarisation.

Analyse et vision stratégique du développement du sous secteur

4.110 Juste avant le séisme du 12 janvier 2010, le MARNDR abordait la phase finale de formulation et validation d'un document de Politique de développement agricole 2010-2025. Cette politique de développement agricole est en parfaite cohérence avec le DSNCRP. Un de ses axes stratégiques est le renforcement des services agricoles.

4.111 La politique du MARNDR est de s'appuyer sur des prestataires de services contractuels (PME, ONG, consultants, autres projets) pour l'exécution des activités sur le terrain ainsi que sur les services déconcentrés du MARNDR (DDA et BAC) en particulier pour les actions de planification, suivi et supervision.

4.112 Le secteur public a un rôle crucial à jouer dans la mise en place et le maintien d'un système national efficace de protection zoo- et phytosanitaire, notamment pour les activités relatives à l'épidémio-surveillance et aux structures de quarantaine. Le contrôle des maladies et ravageurs relève plutôt du secteur privé (agents vétérinaires, producteurs), mais doit aussi faire l'objet d'un appui par le secteur public (information, formation, coordination). De même, le secteur public a un rôle important à jouer dans le domaine de la recherche-formation-vulgarisation. Ceci nécessite une politique adéquate de recrutement, formation et rétention du personnel nécessaire au sein des structures publiques correspondantes.

Description des interventions retenues

4.113 La mise en œuvre du plan d'investissement agricole nécessite un accroissement des capacités de suivi et d'exécution du Ministère de l'Agriculture (MARNDR). Il est s'avère aussi nécessaire d'effectuer un audit institutionnel des entités impliquées devant dégager les forces et les faiblesses et proposer les réformes à mettre en place. Cet audit permettra également d'identifier les besoins en modernisation et en formation pour une mise à niveau des différents cadres.

4.114 Les principales recommandations issues des analyses faites en 2007 par la mission PEMFAR (Revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière)¹ concernent trois domaines principaux de réforme et de renforcement institutionnel : (i) réaliser un diagnostic institutionnel complet du Ministère de l'Agriculture, en vue de concevoir et de mettre en œuvre un plan global de renforcement des capacités et de l'efficience des ressources humaines ; (ii) améliorer les capacités administratives des Ministères de l'Agriculture et de la Planification pour la gestion des fonds alloués au Programme d'Investissement Public (ressources nationales et ressources externes) ; et (iii) renforcer les capacités nationales de définition d'un cadre opérationnel de programmes et projets reflétant les priorités de politiques sectorielles.

4.115 Des projets ont été initiés avant le séisme visant à (i) renforcer la capacité de formulation des politiques agricoles et de pilotage, promotion, coordination et suivi des investissements sectoriels par la structure centrale du MARNDR ; et, dans une moindre mesure, (ii) renforcer les services de terrain du MARNDR comprenant les Directions départementales agricoles (DDA) et Bureaux agricoles communaux (BAC) ainsi que les Centres de services régionaux.

4.116 Les fonctions et services publics essentiels à renforcer pour la mise en œuvre du Plan de relance du secteur agricole comprennent notamment les services zoo-sanitaires et phytosanitaires. L'harmonisation et la mise en conformité des normes et des standards zoo et phytosanitaires ainsi que l'épidémio-surveillance en vue de la sécurité alimentaire et l'accès aux marchés nécessitent la réhabilitation et le renforcement des :

- services de quarantaine animale et végétale;
- services d'épidémio-surveillance et de veille sanitaire;
- services de lutte contre les zoonoses et les problèmes phytosanitaires.

Sont également prévus :

¹ Il s'agit d'une initiative conjointe du Gouvernement d'Haïti, de la Banque Mondiale et de la Banque Interaméricaine de Développement visant à établir un cadre de réformes structurelles.

A court terme :

- la réalisation d'études de dépistage des pestes,
- l'exécution de programmes de prophylaxie et de lutte contre les pestes,
- un programme de santé animale renforcé permettant de limiter les pertes liées aux maladies et de contrôler les zoonoses

A moyen-long terme :

- un programme de renforcement de la protection sanitaire des productions agricoles, notamment la mangue francisque (contrôle de la mouche des fruits)
- la formation des producteurs et des cadres et la mise en branle de programmes nationaux de quarantaine animale et végétale
- d'autres actions (greffage et extension des vergers de mangues, régénération caféière, contrôle du scolyte du caféier) visant au développement et à l'amélioration de la compétitivité des productions destinées à l'exportation

L'investissement requis est estimé à 13 millions USD.

La Direction de Santé Animale (DAS) du MARNDR met en œuvre avec la DELR du MSPP le projet de contrôle de l'Influenza Aviaire financé par la Banque Mondiale à hauteur de 1.5 million USD sur une période de 3 ans. L'extension du projet dans d'autres zones du pays est envisagée à moyen terme afin de garantir une meilleure couverture de la veille sanitaire.

Un autre service public à fournir à moyen-long terme concerne l'amélioration du cadre légal et de la traçabilité des produits, la promotion de la bsl de qualité pour les marchés niches, notamment à l'exportation (1 million USD)

Certains coûts directs correspondants sont inscrits dans les budgets des programmes relevant de l'axe « Production et développement des filières ».

4.117 Une revitalisation de l'appareil de recherche et de conseils techniques est nécessaire pour continuer à délivrer des services appropriés au monde rural. Outre les montants et activités inscrits dans les différents domaines d'intervention décrits ci-dessus, un appui spécifique est nécessaire à moyen-long terme pour renforcer les structures de terrain du MARNDR incluant notamment :

4.118 Un appui aux Centres régionaux de recherche/ développement, complémentaire aux interventions déjà prévues ou en cours : quatre de ces Centres sont actuellement appuyés dans le cadre de projets en cours (DEFI/BID et RESEPAG/BM) et un cinquième par la coopération brésilienne. Pour obtenir un minimum de 10 centres fonctionnels (un par département), cinq autres Centres devraient être remis sur pied à court terme et renforcés (à moyen-long terme) pour un coût total estimé à 3 million USD par Centre. Ceux-ci devraient permettre une certaine décentralisation de l'effort de recherche tenant compte de la variabilité des conditions agronomiques et de la distribution des cultures. Ainsi, Chaque centre portera un domaine d'excellence qui lui est spécifique et pour lequel il deviendra un pôle de référence au niveau national.

- Baptiste (Bas Plateau Central, montagne très humide) : caféier, igname
- Savane Zombi (Sud-est, montagne très humide) : élevage et maraîchage d'altitude
- Lévy (Sud, plaine irriguée): céréaliculture attelée et maraîchage de plaine
- Dondon (Nord, plateau humide) : fruiticulture et élevage
- Fond des Nègres (Nippes, Plaine humide) : céréales
- Maugé (Artibonite, plaine irriguée et humide) : riz
- Bourdon/Dame Marie (Grande Anse, Plaine humide) : tubercules, cacao
- Aubert (Nord-ouest, plaine irriguée) : banane, légumineuses
- Tamarinier (Ouest, plaine irriguée) : banane, céréales
- Declay (Nord-est : plaine sèche) : céréales et légumineuses

4.119 Ces Centres seraient appelés à devenir des pôles régionaux pour les activités de recherche appliquée, dissémination des techniques (vulgarisation) et formation initiale et continue des cadres moyens du MARNDR ainsi que des agriculteurs et autres agents opérant en milieu rural (ex. artisans, gestionnaires de groupements). Des liens fonctionnels avec les DDA/ BAC et les collectivités locales et autres intervenants au niveau local seront systématiquement mis en place, et l'entité centrale de tutelle des Centres renforcée. Les Centres bénéficieront de l'accompagnement d'un Comité d'Appui Mixte (CAM) dans l'accomplissement de leurs tâches. Le rôle de ce comité sera de définir les priorités du centre en matière de recherche, d'entériner les programmes de recherche proposés et de réaliser le suivi de leur mise en œuvre à travers l'examen des rapports d'avancement techniques et administratifs préparés par la direction du centre. Le Comité d'appui mixte sera composé de représentants du MARNDR, du MPCE, du MEF, d'Universités opérant dans la région d'intervention du centre, d'organisations de producteurs les plus représentatives dans la région, d'ONG ou organisations internationales impliquées dans des activités de développement rural dans la région d'intervention du centre.

4.120 Il est tout aussi nécessaire de promouvoir la recherche sur les biotechnologies agricoles afin d'exploiter au mieux les opportunités offertes par ces innovations pour en tirer le meilleur parti, tout en tenant compte de la biosécurité. En effet, les biotechnologies offrent couramment des voies de développement durable pour l'augmentation de la production agricole et constituent un outil de recherche encourageant pour accélérer le développement de nouveaux matériels végétaux prometteurs par l'amélioration génétique des principales cultures alimentaires et la propagation massive de semences génétiques et végétatives. Ainsi, à moyen terme, il est prévu de mettre en place un Laboratoire National de Biotechnologie et d'amélioration génétique en Haïti qui viendra en appui aux autres programmes visant à la relance de la production agricole nationale. Ce Laboratoire sera considéré comme un centre de recherche et sera établi en réseau avec les autres centres de recherche du MARNDR.

4.121 La formation professionnelle agricole est envisagée en appuyant la mise en place de trois grands dispositifs de formation : la formation de base (à travers les centres régionaux), la formation de nouveaux cadres intermédiaires (par la réhabilitation à court terme et la réouverture (à moyen terme) des écoles moyennes d'agriculture : Ecole Moyenne d'Agriculture de la Vallée de l'Artibonite (EMAVA), Ecole Moyenne de Développement de Hinche (EMDH), Ecole Moyenne d'Agroforesterie (EMAF), Ecole Moyenne d'Agriculture de Damien, Ecole Moyenne de Production et de santé Animale, et la poursuite de la formation de cadres supérieurs (niveaux licence, maîtrise et doctorat).

4.122 Un appui aux DDA, notamment pour améliorer leurs équipements et communications avec le siège du MARNDR, s'avère nécessaire à court terme. Cet appui devrait être accompagné d'une restructuration et consolidation du réseau des BAC, dont la distribution actuelle ne reflète pas les besoins correspondant à la répartition des agriculteurs dans les différentes zones du pays.

4.123 En définitive, il est indispensable de renforcer le système de suivi-évaluation en vue d'assurer une livraison continue de l'information aux décideurs à tous les niveaux pour une adaptation dynamique de ce plan.

4.124 L'investissement requis est estimé à 42.2 millions USD dont 0.2 million pour la réalisation de l'audit institutionnel, 16 millions pour l'appui à 5 Centres régionaux de recherche / développement et le laboratoire de biotechnologie, 6 millions USD pour l'appui aux DDA et 20 millions pour la remise en fonctionnement des écoles moyennes et le perfectionnement des cadres, soit un total de 40.2 millions USD pour l'ensemble de la composante « appui institutionnel aux services publics agricoles. Les sources de données de référence sont : MARNDR/Direction de formation et de perfectionnement des cadres ; MARNDR/Direction recherche agricole ; MARNDR/BID/Projet DEFI.

5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN

A. Principaux partenaires

5.1 Plusieurs acteurs interviendront dans la mise en œuvre du plan d'investissement agricole. Il y a lieu de mentionner :

- **Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR)**

Le MARNDR assurera la coordination de la mise en œuvre de la politique et la planification agricole. Il se chargera entre autres de (i) mettre à jour et/ou développer des programmes et projets avec des objectifs spécifiques ; (ii) faciliter la mobilisation des ressources pour les programmes identifiés ; (iii) coordonner les appuis techniques et financiers et mettre en relation les différents acteurs intervenant dans le secteur agricole ; (iv) augmenter l'offre en infrastructures et services agricoles de base, stimulant la participation active du secteur privé ; (v) assurer le suivi et l'évaluation du secteur agricole.

Diverses institutions autonomes sont sous la tutelle du MARNDR parmi lesquelles l'Institut national de la réforme agraire (INARA), l'Organisme de développement de la vallée de l'Artibonite (ODVA), l'Institut national du café d'Haïti (INCAH), le Bureau de crédit agricole (BCA), la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA).

- **Secteurs privé et associatif**

Les membres de ce secteur seront les principaux acteurs dans la mise en œuvre du plan d'investissement agricole. Un partenariat public-privé sera établi pour mieux assurer le lien entre la production et le marché et permettre les échanges d'information sur le développement de ceux-ci. Les secteurs privé et associatif regroupent entre autres:

Producteurs et organisations paysannes : Les producteurs regroupés en associations ou coopératives opèrent comme de véritables partenaires au développement sur lesquels les programmes et projets peuvent s'appuyer, et on assiste ces dernières années à une amorce de professionnalisation dans le cadre de filières qui répond à des préoccupations concrètes des producteurs. Ces structures d'organisation seront toujours impliquées dans la planification, le financement, l'exécution et l'évaluation des activités des programmes et projets.

Organisations Non Gouvernementales (ONG) : Les ONG jouent un rôle central dans le monde rural (prestations de service, fourniture de services de base essentiels, renforcement des communautés rurales, etc.). Elles disposent de ressources humaines et matérielles relativement importantes garantissant la mise à exécution de leurs programmes et projets. Un partenariat ferme permettra de converger ensemble vers le développement durable du secteur.

Bureaux d'études et entreprises de travaux : Ce sont des opérateurs privés fournissant des services dans des domaines de compétences variés.

Les institutions financières: Le MARNDR établira et/ou renforcera son partenariat avec les institutions financières pour mieux soutenir le financement agricole en élargissant le champ des services financiers à une large gamme d'agents économiques.

- **Les collectivités locales**

Elles interviennent, suivant leurs prérogatives et dans le respect des lois, pour constituer les instances de la gouvernance locale, apporter leur appui aux initiatives de développement local, assurer le suivi et l'évaluation des projets.

Dans le but d'assurer une meilleure coordination entre les entités publiques, les ONG travaillant dans le secteur de l'agriculture et les collectivités territoriales, le Ministère de l'Agriculture depuis plus de six mois a relancé à travers le pays une série de réunions baptisées "Tables Sectorielles de l'Agriculture". Le Ministère entend à travers ces réunions orienter les activités de ces acteurs dans le sens de la politique de développement définie pour le pays par le gouvernement.

En assurant une meilleure coordination des acteurs du secteur, les tables sectorielles de l'agriculture, organisées mensuellement dans chaque département, vont :

- permettre aux ONG d'orienter leurs activités dans le sens de la politique de développement définie pour le pays par le gouvernement;
- éviter la duplication d'activités;
- aider les autorités locales (Mairie, CASEC) à participer aux décisions concernant les interventions dans leur zone;
- Permettre d'obtenir un meilleur rendement des ressources humaines, financières et techniques.

B. Contribution des secteurs de soutien et sauvegardes socio-environnementales au développement agricole et rural

5.2 Le développement du secteur agricole et sa modernisation exigent, entre autres, l'amélioration des conditions d'existence des populations rurales à travers l'intégration du genre dans toutes les activités agricoles, la décentralisation et la gouvernance locale constituant un outil permettant de mieux accéder aux producteurs, la mise à niveau des capacités des ressources humaines, des infrastructures de base et la promotion de nouvelles opportunités d'emploi et de revenu. Ainsi, pour assurer un meilleur impact, le Ministère de l'Agriculture collaborera davantage avec les Ministères en charge des travaux publics, de la santé et de l'éducation afin que soit réalisés dans le milieu rural des investissements dans le secteur routier, les infrastructures, ainsi que dans le domaine de l'éducation et de la santé dans le cadre d'une approche intégrée du développement. Par ailleurs, la collaboration sera renforcée avec le Ministère de l'Environnement qui est responsable des politiques, des aspects juridiques ainsi que du suivi et évaluation de la conformité des actions avec la politique dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles. Le Ministère du Commerce et de l'industrie a un rôle clé à jouer dans la transformation alimentaire et la commercialisation des produits. Des efforts particuliers doivent être menés par les autorités monétaires pour renforcer le secteur financier afin de pouvoir répondre à la demande des potentielle des crédits agricoles et ruraux.

C. Approche genre

5.3 La mise en œuvre des différentes composantes du plan intégrera la prise en compte de l'approche équité entre genres. La stratégie adoptée devra: (i) renforcer les capacités des femmes pour qu'elles participent activement dans le processus de diagnostic et de prise de décision et bénéficient équitablement des ressources mises en place par les interventions; (ii) réduire la charge de travail des femmes pour leur permettre de disposer de plus de temps pour participer à des formations et diversifier leurs activités économiques (par exemple en appuyant des technologies adaptées de transformation primaire, l'accès des groupements féminins aux parcelles irriguées, etc.); (iii) appuyer les activités génératrices de revenus pratiquées par les femmes; (iv) faciliter leur accès aux institutions financières et développer des produits financiers répondant à leurs besoins spécifiques; et (v) des actions de promotion de la planification familiale, de l'hygiène, de l'utilisation des aliments pour améliorer la nutrition, de scolarisation des jeunes filles, de renforcement du statut de la femme en milieu rural, etc.

D. Suivi-évaluation

5.4 La mise en œuvre réussie du plan d'investissement agricole exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin d'assurer une livraison continue de l'information aux décideurs et de procéder aux ajustements nécessaires.

Dans cette optique, le dispositif de suivi-évaluation piloté par la Direction de Suivi-évaluation du MARNDR sera révisé, renforcé et mis en application en associant tous les acteurs concernés (administration centrale et structures déconcentrées, collectivités publiques locales, secteur privé, organisations professionnelles, ONG, partenaires techniques et financiers), et représentants des populations bénéficiaires. Le suivi-évaluation se fera sur la base d'indicateurs pertinents dont une liste non exhaustive est fournie en appendice 2. En fait, les indicateurs seront précisés lors de la préparation des profils de programmes et projets bancables. Des rapports périodiques de suivi-évaluation seront préparés par la Direction de suivi-évaluation du MARNDR sur la base des rapports préparés par les responsables des différents programmes et projets.

E. Stratégie de communication

5.5 Il sera mis en place une stratégie pour faciliter une communication efficace et régulière des informations pertinentes sur les objectifs des programmes, sur l'état d'avancement des activités, les résultats obtenus aux différents acteurs. Cette stratégie sera basée sur la transparence et visera à créer un cadre de travail où tous les acteurs impliqués dans le développement du secteur agricole se sentiront en confiance et collaboreront à l'atteinte des résultats. La stratégie envisagée doit permettre également d'informer la population ciblée de l'état d'avancement des activités au fur et à mesure que les programmes et projets seront élaborés et mis en exécution. La stratégie de communication visera, enfin, à augmenter la visibilité du MARNDR et celle de ses institutions partenaires.

6. COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

A. Méthodologie utilisée

Pour l'établissement des coûts

6.1 Le calcul du coût du plan d'investissement est fondé sur les principales interventions prévues au niveau de chacune des composantes. Les interventions qui y sont proposées le sont dans leurs grandes lignes, même si certains détails sont fournis dans les annexes. Elles feront, avant leur mise en œuvre, l'objet de document plus élaboré qui comprendra de budget détaillé avec les quantités et les coûts unitaires.

6.2 Pour chacun des investissements prévus, la plupart des besoins financiers sont estimés sur la base des coûts unitaires d'aménagement et d'acquisition de biens ou de services généralement pratiqués en Haïti dans le cadre d'autres interventions. La source de données utilisée pour les calculs est précisée pour chacune des composantes considérée. Les calculs sont souvent effectués en Gourdes, puis convertis en USD au taux indicatif de 1 USD=42 Gourdes. Les frais d'études, de supervision, d'accompagnement technique, d'appui institutionnel et de gestion sont estimés sur la base de pourcentage généralement attribué, dépendant du type d'intervention. Des exemples de coûts unitaires pratiqués sont donnés en appendice 5.

Pour la préparation du plan de financement

6.3 Des efforts de participation ont été affectés au financement du plan d'investissement. En effet, les différentes interventions ont été divisées en deux groupes principaux : les mesures à court terme puis celles à moyen et long terme. Puis, les montants des budgets à court et moyen-long terme ont été divisés entre le Gouvernement, le privé et les donateurs.

6.4 Le groupe des activités réalisées par les institutions gouvernementales est financé par l'État Haïtien, en partie par le budget et en partie en nature et en deuxième lieu par les donateurs internationaux. A l'intérieur de activités proposées par le plan d'investissement il y a eu un effort de fait pour distinguer entre les activités en partie financées par les contributions gouvernementales ou des donateurs actuellement en opération et les activités qui seront financées par de nouvelles contributions.

6.4 Les montants budgétaires alloués actuellement au cours de l'année budgétaire 2010 par le gouvernement ont été fournis par les responsables de l'Unité d'Etudes et de Planification qui sont très impliqués dans la préparation et la gestion des budgets au MARND. Pour les activités concernant les années budgétaires suivantes les responsables de la gestion des budgets ont indiqué qu'un premier estimé de la contribution du gouvernement pouvait être évalué à 10% du total de l'activité du plan d'investissement.

6.5 Le résultat de la distribution des efforts de financement de chaque intervention du plan d'investissement se trouve au tableau en appendice 3. Les chiffres présentés dans ce tableau

proviennent d'une ample recompilation de la part des professionnels du MARNDR à partir d'une longue expérience de travail sur le terrain en collaboration avec les partenaires du secteur. Il a été en outre procédé à l'évaluation des coûts récurrents pour le Ministère de l'agriculture à la suite des nouveaux investissements qui seront consentis (voir appendice 4).

B. Synopsis des coûts du plan d'investissement

6.6 Le montant total des ressources requises pour financer les différents programmes et sous programmes du plan d'investissement est estimé à environ 790 millions USD (voir tableau ci-après).

Interventions	Financement requis (en '000 USD)		
	court terme	moyen - long terme	Total
Développement des infrastructures rurales			
- Aménagement des bassins versants et foresterie	110.000	141.000	251.000
- Irrigation	10.140	99.650	109.790
Production et développement des filières			
- Elevage	10.000	28.400	38.400
- Aquaculture et pêche	5.700	26.800	32.500
- Production végétale			
Accès aux intrants et outils agricoles	57.580	140.000	197.580
Financement rural	5.000	19.000	24.000
Gestion post récolte et commercialisation	6.000	39.000	45.000
- Agriculture urbaine et périurbaine	4.000	12.000	16.000
- Production locale et opérations humanitaires (achats locaux)	1.500	10.000	11.500
Services agricoles et appui institutionnel			
- Vulgarisation par les « Champs écoles »	2.000	3.000	5.000
- Accès à la terre et sécurité de la tenure	1.000	3.000	4.000
- Protection sanitaire	3.000	10.000	13.000
- Contrôle de qualité et traçabilité	-	1.000	1.000
- Appui institutionnel aux services publics agricoles	8.200	34.000	42.200
TOTAL	224.120	566.850	790.970

C. Plan indicatif de financement

Généralités

6.7 Le plan indicatif de financement vise à montrer comment seront financées les différentes composantes du plan d'investissement. Plusieurs partenaires doivent directement ou indirectement se mettre d'accord sur la façon de financer le plan d'investissement préparé par le MARNDR. Le projet est ambitieux et suppose la collaboration entre d'une part l'état et les donateurs et d'autre part entre l'état et le secteur privé haïtien incluant les ONG, groupes de producteurs et communautés locales. Le MARNDR joue un rôle essentiel de leadership qui ne peut être assumé par personne d'autre. Au cours des dernières années le Ministère de l'agriculture a assumé au sein du gouvernement, de la communauté rurale et de la communauté internationale ce rôle et souhaite l'assumer davantage dans le futur.

6.8 Le gouvernement a considéré dans ce plan de financement que tous les partenaires haïtiens devaient partager le poids du financement de ce programme, les institutions gouvernementales, comme les producteurs et les entreprises privées aussi bien que les ONG locales, que ce soit à travers d'apports financiers leur budget, à travers d'apport financiers des privés sous forme d'équité et de prêts ou à travers d'apport en nature des institutions gouvernementales, des producteurs, groupes de producteurs, des entreprises privées ou des ONG. Ces efforts monétaires et en nature devraient engager les institutions haïtiennes participantes à faire tous les efforts pour atteindre les objectifs du plan d'investissement, devraient compromettre les institutions du secteur rural à la poursuite à long terme dans la réalisation des activités et enfin démontreront que les efforts d'investissements sont partagés entre tous les membres du secteur agro alimentaire haïtien.

Contributions des parties prenantes

6.9 Dans l'optique des contributions envisagées par chaque partenaire, sur un total initial de **\$790 millions**, le **gouvernement fournirait de son budget \$110.5 millions**, les **donateurs fourniraient de leur budget \$578.5 millions**, et le **secteur privé productif \$105 millions**. Il faut mentionner que de ce total environ \$28 millions sont déjà budgétisés pour l'année 2010 et proviennent de l'Etat, des donateurs et des privés. A cela nous devons ajouter les contributions en nature qui ont été estimées à \$3,200,000 pour le Gouvernement et à \$42,373,500 pour la population les ONG et les privés. Le secteur privé fournirait quant à lui sa contribution sous forme d'apport en équité ou sous forme de prêts qui lui seront accordés par le secteur financier privé ou coopératif. Ce secteur financier devra pouvoir apporter aux environs de \$85 millions sur cette période pour combler les besoins du secteur privé pour réaliser les investissements qui seront nécessaires.

6.10 Selon les estimations faites dans les tableaux du plan de financement et ce pour chacune des interventions, du total, l'État apporterait un pourcentage équivalent à 14%, les privés 13% et les donateurs apporteraient 73%.

De plus, il est certain que ces pourcentages pourront varier pour chacun des projets qui seront préparés au cours des prochains mois. Mais dans le cas des projets publics-privés il est important de constater que l'État viendra seulement en appui aux projets d'investissements exécutés par le privé. La décision d'investir doit venir toujours des agriculteurs et entrepreneurs du secteur privé. Selon les lignes d'activités de chacune des composantes du plan d'investissement le pourcentage de contribution au total varie grandement et cela reflète, en grande partie, le type d'activité plus ou moins relié avec un service ou un bien public et celle reliée plus directement avec le secteur privé. Dans ce dernier cas l'État vient en appui à la relance dans le secteur privé mais ne cherche pas à le remplacer et de plus, dans les projets, il va proposer un politique de désengagement graduel des niveaux de subvention, reliées à ces activités qui sont du domaine du secteur privé et va proposer la mise en place de services qui les appuieront.

Les coûts récurrents

6.11 La poursuite de la mise en œuvre des interventions nécessitera l'octroi de budgets supplémentaires pour le MARNDR pour en financer les couts récurrents. Ces coûts récurrents estimés à partir d'une évaluation pour chacune des activités avec les responsables de ces activités au sein du Ministère nous donnent **un total annuel de \$15,706,000** (voir tableau en appendice 4). Comme le budget total, (incluant l'apport du Trésor Haïtien, les prêts et les dons des Organismes internationaux) du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural se situe à \$150,000,000 pour l'année 2010 ces coûts récurrents représentent environ 10% du budget total. Par ailleurs, ces coûts récurrents représentent environ 63% du budget d'opération actuel du Ministère.

7. IMPACTS ESCOMPTES DES INVESTISSEMENTS

A. Principaux bénéficiaires

7.1 Les interventions prévues dans le plan d'investissement agricole s'adresseront aussi bien aux hommes qu'aux femmes. **Les groupes cibles** seront les acteurs impliqués dans les différentes filières sélectionnées, notamment les exploitations agricoles et les intermédiaires directs (transformateurs, commerçants).

7.2 Le plan visera également les organisations paysannes, les organisations professionnelles agricoles, les prestataires de services contractuels (entreprise, consultant, ouvrier agricole), les ONG, les structures centrales et déconcentrées (DDA, BAC) du MARNDR, ainsi que les collectivités territoriales. Ces entités auront de meilleures capacités techniques et de gestion pour réaliser leur travail.

7.3 Les bénéficiaires directs sont estimés à environ 530.000 familles qui investissent dans la production et le développement des filières (Élevage : 30.000 ; Pêche et aquaculture : 20.000 ; Productions végétales : 450.000 ; Agriculture urbaine et périurbaine : 30.000). Cela équivaut approximativement à 3.000.000 personnes qui seront touchées par les principales interventions. A quoi s'ajouteront les formations prévues qui devraient toucher des centaines de cadres, notamment

des jeunes. A noter également les milliers de personnes qui bénéficieront des emplois créés par les investissements.

B. Impact technique

7.4 La réhabilitation et la construction de réseaux d'irrigation permettront d'accroître la surface irriguée ; 14.000 hectares supplémentaires seront ainsi mis en eau à travers le pays. Il s'ensuivra une meilleure distribution de l'eau rendant possible une diversification des espèces et des variétés de cultures à plus haut rendement et à plus forte valeur marchande. La construction de nouveaux périmètres irrigués va clairement permettre l'augmentation du nombre de cycles de culture par an (la majorité des agriculteurs passeront de une ou deux saisons à trois saisons systématiques).

7.5 Des productions additionnelles seront sans doute obtenues en considérant l'évolution des superficies, l'évolution des rendements des cultures, du fait de l'irrigation et de l'amélioration des techniques culturales et de l'évolution de l'intensité culturale sur les parcelles consacrées aux cultures annuelles. Dans des situations semblables, le taux d'accroissement des rendements des cultures varie généralement de 40 à 100%.

7.6 Les agriculteurs qui exploiteront ces périmètres irrigués auront reçu la formation, les intrants, les crédits pour les investissements et l'appui technique pour atteindre les niveaux de productivité comparables aux pays voisins. Les agriculteurs devraient aussi avoir de meilleurs récoltes afin d'assurer leur propre sécurité alimentaire mais aussi pour avoir un surplus commercialisable. La santé de la population en milieu rural devrait être améliorée en raison d'une meilleure alimentation provenant de leur ferme ou des échanges de produits sur les marchés locaux.

7.7 Les usagers regroupés en associations d'irrigants respectent les règles de répartition de l'eau, paient les redevances sur l'eau et sont engagés activement dans la gestion des systèmes.

7.8 Les marchés ruraux devraient permettre de mieux faciliter l'écoulement des produits agricoles vers les centres de consommation mais aussi permettre un meilleur approvisionnement en intrants comme les semences améliorées, les engrais et les outils. Les pertes post récolte devraient connaître une nette diminution.

7.9 Dans tout le territoire, et particulièrement sur les bassins versants les activités d'aménagement et protection des ressources naturelles vont permettre d'augmenter de façon très importante la reforestation du pays pour passer de 1.5% à 3.0% du territoire avec des arbres pour la production de fruits, d'énergie renouvelable ou de bois. Ces aménagements devront commencer à avoir une influence sur la protection des sols et sur la gestion des désastres à cause des événements climatiques.

7.10 Un nombre important d'emplois rémunérés aura été créé en milieu rural. Ces emplois permettront l'intensification de la production agricole sur les fermes mais aussi généreront une économie rurale plus dynamique et moins susceptible de souffrir de la pauvreté. Le niveau de pauvreté en milieu rural devrait avoir commencé à diminuer et les améliorations être observables

au niveau de la santé, de l'éducation des enfants, de l'approvisionnement en eau potable et de l'habitat.

7.11 Au niveau du sous secteur de l'élevage, il devrait exister un certain nombre d'éleveurs entrepreneurs qui produisent sur une base régulière, à partir de technologies adaptées des œufs, du poulet, des caprins, du miel et autres. Ces entrepreneurs vont pouvoir approvisionner leur marché local, puis le marché régional et enfin une partie du marché national. Les producteurs laitiers pourront garder des vaches plus performantes afin d'assurer une production régulière pour les nouvelles laiteries qui seront mises en exploitation.

7.12 Concernant la pêche, les pêcheurs auront bénéficié d'une formation adéquate leur permettant de mettre sur pied des entreprises pour réellement vivre d'une activité plus productive mais qui tient aussi en compte des besoins de protection des ressources. Les pêcheurs en mer ou les aquaculteurs auront bénéficié d'une nouvelle capitalisation sous forme d'équipements ou sous forme financière afin d'augmenter leur productivité et aussi assurer un meilleur approvisionnement en protéine des marchés locaux, régionaux et national.

7.13 En période normale, les haïtiens devraient pouvoir obtenir au moins 70% de leur approvisionnement de la production locale. Lors de cataclysmes, les structures communautaires pourront assurer un plus haut niveau de sécurité alimentaire à cause de meilleures réserves locales, d'un meilleur système d'information et d'un meilleur système d'échanges entre les zones affectées et celles non affectées.

7.14 Le personnel du ministère devrait être plus motivé pour effectuer son travail et il devrait y avoir une meilleure définition des responsabilités entre le secteur privé et le secteur public. Le ministère devrait avoir plus de moyens pour transmettre les connaissances et informations demandées par le secteur privé et toutes les institutions qui appuient le secteur rural et agro-alimentaire.

7.15 Avec une augmentation et une plus grande régularité de la production il sera possible de construire des facilités de transformation et d'entreposage des produits. La nouvelle situation permettra de créer un groupe suffisant d'entrepreneurs qui auront le dynamisme pour préparer des projets de développement de leurs entreprises et créer des réseaux d'échanges dans chacune des filières promues par le gouvernement dans les projets financés.

C. Impact sur l'environnement

7.16 Les actions liées au développement des périmètres irrigués et de la production devront faire l'objet d'une analyse de leur impact sur l'environnement lors de leur mise en œuvre, surtout celles concernant l'aménagement des terres humides et le désenclavement. La conception des infrastructures et des actions de formation et de suivi devront intégrer les préoccupations de gestion raisonnée et de préservation des ressources naturelles.

7.17 Dans le domaine du développement de la production agricole des actions sont prévues auprès des exploitants dont l'effet multiplicateur devrait entraîner l'adoption des nouvelles technologies plus économes en eau à une échelle significative. Les activités dans le domaine du développement agropastoral ne devraient pas avoir d'impact négatif sur les ressources naturelles car l'amélioration de la productivité est liée au maintien du potentiel productif. Des actions sont

prévues dans le domaine spécifique de la conservation des ressources naturelles comme résultat des plans de gestion des périmètres élaborés par les producteurs. Des schémas de conservation des sols et actions associées seront mises en œuvre dans les environs immédiats des périmètres. Le plan d'investissement prévoit de financer des travaux très ponctuels de désenclavement qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement d'une part par le déboisement qui pourra en résulter pour la vente du bois, mais aussi par son action directe sur l'érosion.

7.18 L'action envisagée pourra contribuer à une diminution de la pression sur les zones montagneuses environnantes à la faveur d'une intensification des cultures dans la plaine. En mettant au point des itinéraires techniques dans lesquels l'utilisation de l'eau d'irrigation est optimisée, le projet permettra une réduction considérable des risques d'inondation des parcelles. Le fait de rendre possible l'exploitation par les pêcheurs du talus du plateau continental et de la haute mer se traduira par une forte réduction de la pression sur les écosystèmes côtiers (Mangrove, récifs coralliens, environnement) et sur le plateau largement surexploités.

D. Impact financier et économique

7.19 Il n'est pas question d'effectuer ici une analyse financière et économique approfondie des interventions proposées. Cette évaluation ex-ante (en tenant compte de la situation Sans et Avec Projet) se fera évidemment pour chacun des programmes et projets à mettre en œuvre et concernera les principaux agents économiques. On se contente pour le moment de donner une indication préliminaire de la viabilité financière et économique des principaux investissements proposés.

7.20 La consolidation de structures hydro agricoles diminuera les risques qui entourent les activités agricoles. Les groupes ciblés vont développer grâce à l'action une meilleure maîtrise de leurs activités de production. En traitant des facteurs clés comme l'amélioration des techniques agricoles, l'organisation de l'approvisionnement en intrants, le développement des services de mécanisation agricole, la culture attelée, qui constituent généralement des obstacles au bon fonctionnement de la machine de production paysanne, l'action enlèvera ainsi l'essentiel des limitations à la rentabilité de l'agriculture. Il permettra donc à la fois une augmentation de la production et des revenus des groupes cibles. Il faut donc s'attendre à une injection directe dans l'économie de la zone sous forme de salaires à des familles paysannes à travers le développement des infrastructures rurales et à une augmentation des revenus agricoles du fait de meilleurs rendements. Sur le plan financier, les principaux bénéficiaires dégageront des revenus supplémentaires suffisants pour supporter toutes les charges d'exploitation. Par exemple, dans le cadre du projet PPI-2 élaboré en 2006 et actuellement mis en œuvre par le MARNDR et financé par le FIDA dans le Nord-est et le Nord-ouest du pays, les accroissements de revenus possibles liés aux actions promues (disponibilité de l'eau, amélioration des semences, plus grande utilisation d'engrais, etc.) ont été estimés entre 300 et 500%. Les résultats de l'analyse financière de ce projet ont révélé un taux de rentabilité interne financière (TRIF) allant de 30 à 60%. Quant au taux de rentabilité interne économique (TRIE) du projet, il a été estimé à 23%.

7.21 Par ailleurs, la mise en œuvre d'activités de stockage des produits agricoles ainsi que les actions en faveur de la transformation et la commercialisation permettront de mieux valoriser la production actuelle et réduire les pertes après récoltes, avec un impact direct sur la sécurité alimentaire.

7.22 Les actions envisagées s'appuieront sur les structures mises en place et/ou renforcées, et font une très grande place à la participation et la prise en charge des organisations de base structurées en comités de gestion pour assurer la viabilité des périmètres irrigués. Dans tous les cas, les exploitants dégageront des revenus supplémentaires suffisants pour assurer l'entretien des infrastructures productives mises en place dans le cadre de ce plan (système d'irrigation, routes agricoles, lacs collinaires...).

7.23 Par ailleurs, les activités liées à l'approvisionnement en intrants, à la mécanisation agricole et à la transformation devraient pouvoir générer des bénéfices nets suffisants pour augmenter les fonds de roulement, poursuivre, voire étendre les services, et mettre en œuvre d'autres actions de développement.

7.24 S'agissant des cultures d'exportation, en améliorant l'efficacité au point de vue des infrastructures et des opérations post récolte, les volumes exportables augmenteront radicalement (plus que tripler). Une meilleure commercialisation et la transformation plus poussée feront augmenter la productivité. Les actions de sur greffage des manguiers et d'entretien des plantations permettront une augmentation et une régularisation de la production. Ceci devra se traduire par une augmentation des revenus des producteurs.

7.25 L'amélioration de la qualité du produit sera entreprise avec les efforts des programmes et projets et se traduira par des prix de vente supérieurs au bénéfice des producteurs liés à la démarche. Les interventions devront donc assurer aux groupes cibles un apport financier considérable.

7.26 La mise en place de laiteries devrait permettre une augmentation des revenus des producteurs de lait d'au moins de 30%, à partir de l'augmentation de la productivité moyenne des vaches (nombre de litres de lait par an et par vache) et du prix de vente de ce lait.

8. ANALYSE DES RISQUES

8.1 Les principaux risques que l'on peut anticiper au niveau du plan d'investissement proposé découlent de plusieurs facteurs mais des mesures peuvent, très souvent, être prises pour mitiger et/ou contrôler ces risques.

8.2 Ce plan suppose une coordination de la part du Ministère de l'Agriculture du Développement rural et des Ressources Naturelles ainsi qu'un engagement de la part du Gouvernement haïtien, des donateurs et aussi de toutes les institutions qui ont à voir avec le développement du secteur agricole et rural. Les risques peuvent être politiques, sociaux, économiques et physiques.

8.3 Contre les catastrophes naturelles (orages, ouragans, sécheresses) si comme en 2008 un très grand nombre d'événements climatologiques arrivent en une seule année il faudra peut être prendre des provisions financières supplémentaires afin de refinancer les activités de réensemencement des champs. Quant aux risques politiques et sociaux ils ne seront pas plus élevés que ceux inhérents à toute activité développée en Haïti. Les risques économiques dépendront de facteurs comme les prix des produits agricoles et alimentaires ainsi que ceux des intrants en agriculture qui sont influencés par le marché domestique et international et aussi dépendront des taux d'intérêts et du taux de change de la monnaie nationale. Dans le tableau qui suit sont présentés les principaux risques qui pourraient influencer ce plan ainsi que la façon de les gérer lorsqu'ils peuvent être gérés.

STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

Risques hypothèse de risques	Niveau risque	Probabilité	Niveau impact	Eléments de mitigation	Responsabilité
Risques au niveau du plan d'investissement					
Augmentation de l'insécurité sociale et instabilité politique	moyen	moyen	moyen	Evaluer régulièrement le climat social et politique pour s'assurer que le Ministère peut jouer son rôle de leader et que ce rôle est accepté par la majorité des intervenants dans ce plan	MARNDR
Les bénéficiaires Haïtiens pourraient se sentir exclus du processus de planification et exécution du plan	faible	moyen	moyen	Le Ministère devra avoir un programme d'information et de consultation régulier des divers intervenants et s'assurer que son plan est bien compris autant au sein du gouvernement, des gens du ministère que des agriculteurs et de la société en général	MARNDR
Le manque de collaboration entre les bailleurs de fonds et la duplication des efforts risquent de minimiser	moyen	moyen	Moyen	Avant le début du projet définir les rôles et responsabilités de chaque partenaire et établir comment va se faire l'apport de chaque	Gouvernement Haïti Donateurs MARNDR

Risques hypothèse de risques	Niveau risque	Probabilité	Niveau impact	Éléments de mitigation	Responsabilité
l'impact				bailleur de fonds au sein du projet.	
Changements d'orientation dans les priorités du Gouvernement	faible	faible	Élevé	Si un nouveau gouvernement élu change les priorités. Cependant, le problème agricole va demeurer et le gouvernement ne peut l'ignorer car c'est la sécurité alimentaire du pays. Il faudra réexpliquer à la nouvelle équipe du Ministère l'importance de cette politique	Gouvernement Haïti Donateurs MARNDR
Des budgets insuffisants seraient mis en place par les partenaires	moyen	faible	Elevé	Reprogrammer les activités du plan et essayer de trouver de nouvelles sources de financement	Gouvernement Haïti Donateurs MARNDR
Changements d'orientation dans les priorités du ministère	faible	faible	Élevé	Va demeurer dans les priorités d'Haïti car c'est la sécurité alimentaire du pays	Donateurs MARNDR
Manque de capacité réelle des partenaires	Moyen	Moyen	Élevé	Dès le début de la mise en œuvre du plan mettre en place les programmes de formation	MARNDR SOCIETE CIVILE
Risques de catastrophes naturelles comme ouragan, inondation etc.	moyen	moyen	Élevé	Mettre en opération les mécanismes d'appui aux gens et entreprises qui auront eu des pertes.	MARNDR SOCIETE
Mauvaise gestion	moyen	moyen	Moyen	Des systèmes de suivi et contrôle ex ante et ex post sont mis en place et si nécessaire engager des experts externes pour effectuer des enquêtes si des problèmes se présentent	MARNDR SOCIETE CIVILE DONATEURS
Rotation et changements importants dans le groupe de techniciens et d'experts	faible	faible	moyen	Former les nouveaux arrivants et évaluer les raisons des rotations, mettre en place des systèmes de fidélisation du personnel	MARNDR SOCIETE CIVILE
Difficulté de recruter du personnel pour réaliser les projets inclus au plan	faible	faible	élevé	Il faudra réviser les conditions de travail pour ces personnes et aussi analyser les causes de ce manque de personnel et aussi des projets eux-mêmes	MARNDR SOCIETE CIVILE
Faible niveau d'adhésion de la population cible au plan	faible	faible	moyen	Il existe des besoins très importants pour une plus grande sécurité alimentaire dans le pays ainsi qu'une plus grande protection et développement des ressources naturelles dans le pays comme les activités prévues vont créer	MARNDR SOCIETE CIVILE

Risques hypothèse de risques	Niveau risque	Probabilité	Niveau impact	Eléments de mitigation	Responsabilité
				de l'emploi il faudra analyser les causes	
Les partenaires privés du plan en nombre important n'investissent pas dans la réalisation de projets productifs.	moyen	moyen	Élevé	Il faudra étudier avec le secteur privé les causes de leur absence d'investissements et trouver les mécanismes pour les embarquer dans le plan	MARNDR SOCIETE CIVILE Secteur privé
Niveau insuffisant de coordination et collaboration entre les partenaires	faible	faible	moyen	Le Ministre de l'agriculture comme leader du plan devra proposer des solutions et voir ensuite l'application de ces solutions avec les bailleurs de fonds et les intervenants Haïtiens	MARNDR SOCIETE CIVILE DONATEURS
Bas niveau d'appropriation du plan par les responsables du Ministère de l'agriculture	faible	faible	moyen	Etablir de meilleurs mécanismes d'information et consultation entre les projets inclus dans le plan et le personnel du Ministère	
Un nombre important d'institutions financières banques et caisses populaires ne prêtent pas pour le financement des projets productifs	faible	faible	Moyen	Réétudier avec ces institutions les mécanismes du Plan et les divers projets approuvés et essayer de trouver des solutions pour favoriser leur insertion. Favoriser la plus grande participation des institutions financières prêtes à collaborer.	MARNDR SOCIETE CIVILE DONATEURS
La monnaie nationale s'apprécie ou se déprécie d'une façon très importante	faible	faible	Élevé	Le gouvernement devra mettre en place des mesures d'adaptation à ces changements pour les secteurs les plus vulnérables dont l'agriculture.	Gouvernement

BIBLIOGRAPHIE

- Groupe de travail sur la Compétitivité, Rapport final, novembre 2009
- IICA et Co, Projet de système de financement et d'assurances agricoles en Haïti, janvier 2010.
- MARNDR, La politique Nationale d'Irrigation, 1997.
- MARNDR – Service d'irrigation et du génie rural : méthodologie pour la prise en charge des systèmes irrigués par les associations d'irrigants. Damien, 2000.
- MARNDR, Politique de Développement Agricole 2010-2025 (Draft I), Sept. 2009
- MARNDR, Programmes nationaux de développement de l'élevage, juillet 2009
- MARNDR, Programme national pour le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale en Haïti, février 2009
- MARNDR, Programme national pour le développement de la pêche maritime en Haïti, février 2009
- MARNDR, Programme national de développement de l'apiculture. Septembre 2009
- MARNDR Programme national de développement de la production et transformation du lait. Mai 2009
- MARNDR, Banque Mondiale, Développement rural en Haïti-Diagnostic et axes d'intervention, Cadrage de l'économie rurale, octobre 2005
- MARNDR, BID, Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes (HA-T1008/ATN-FC-9052/Rapport de synthèse/Tome 1 : Cadrage global de l'agriculture, par Gilles Damais, septembre 2005
- MARNDR, BID, Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes (HA-T1008/ATN-FC-9052/Rapport de synthèse/Tome 2 : Les filières rurales, par Gilles damais, Octobre 2005
- MARNDR, BID. M. Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes Filière élevage : Bovins, caprins, lapins, porcins, volaille, abeilles. Par M. Chancy. Projet HA-T1008/ATN-FC-9052. Sept. 2005
- MARNDR/PIA, Rapport du diagnostic par filière, octobre 2005.
- MPCE, Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008-2010) Novembre 2007
- Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres irrigués – 124/88 IF-HAI 17, novembre 1988
- Projet de Développement de la Petite Irrigation (PPI-2) - Rapport d'évaluation ex ante. Rapport No. 06/25 IFAD-HAI, octobre de 2006.

APPENDICE

1. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT
2. MATRICE DES RESULTATS
3. TABLEAU PLAN DE FINANCEMENT
4. LES COUTS RECURRENTS

APPENDICE 1. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

Axes d'intervention	Composantes	Principales activités	Court terme	Moyen-Long terme				
			2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
A- Développement des infrastructures rurales	A.1 Aménagement de bassins versants et foresterie	Planification de l'aménagement sur les versants						
		Travaux de correction de ravines						
		Réhabilitation de pistes agricoles						
		Reprofilage de rivières						
		Reboisement						
		Etablissement de système agro-sylvo-pastoral						
		Construction de citernes et de lacs collinaires						
		Aménagement/ protection de sources d'eau						
	A.2 Irrigation	Réhabilitation des infrastructures						
		Construction de nouveaux périmètres						
		Renforcement des AI						

Axes d'intervention	Composantes	Principales activités	Court terme	Moyen-Long terme				
			2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
B- Production et développement des filières	B.1 Elevage	Production d'aliments						
		Renforcement des capacités						
		Mise en place de laiteries						
		Construction/Réhabilitation d'abattoirs et d'unités de préparation et de conditionnement de produits carnés						
		Remise en fonctionnement de l'école moyenne de production et de santé animale						
	B.2 Aquaculture et pêche	Renforcement organisationnel des pêcheurs						
		Actualisation de la loi de pêche						
		Mise en place d'écloserie						
		Formation/Assistance technique						
		Appuis à acquisition matériels de pêche						
		Empoisonnement des						

HAÏTI: Plan National d'Investissement Agricole

		plans d'eau						
		Etablissement de fermes aquacoles						
		Mise en place de chaînes de froid						
	B3. Production végétale							
	B.3.1. Accès aux intrants et outils agricoles	Evaluation politique distribution semences						
		Acquisition et distribution d'intrants						
		Acquisition d'équipements agricoles						
		Renforcement SNS						
		Développement stratégie durable de distribution d'intrants						
	B.3.2 Financement rural	Mise en place d'un fonds de garantie						
		Renforcement cadre légal et réglementaire						
		Octroi de prêts						
		Appui institutionnel						
	B.3.3 Gestion post récolte et commercialisation	Formation						
		Mise à disposition de matériels et de fonds de roulement						
		Modernisation des infrastructures de commercialisation						

HAÏTI: Plan National d'Investissement Agricole

		Construction de mini parcs industriels						
		Développement d'un système de communication et d'information						
	B4. Agriculture urbaine et périurbaine	Identification des bénéficiaires et des sites						
		Diagnostic participatif						
		Etablissement de micro jardins						
		Etablissement de jardins familiaux						
		Renforcement des capacités						
	B.5 Production locale et opération humanitaire (achats locaux)	Mise en place de structures d'accompagnement des opérateurs						
		Identification des zones de production avec surplus						
		Mise en place de mécanismes d'achat						
		Renforcement des capacités						
		Développement des achats locaux auprès des producteurs						

Axes d'intervention	Composantes	Principales activités	Court terme	Moyen-Long terme				
			2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
C- Services agricoles et appui institutionnel	C.1 Vulgarisation par les « champs écoles »	Evaluation des besoins et identification des bénéficiaires						
		Réhabilitation des centres de formation de jeunes						
		Formation des formateurs et des facilitateurs						
		Acquisition d'intrants agricoles appropriés						
		Etablissement de champs écoles						
		Mise en place d'associations d'agriculteurs						
		Suivi						
	C.2 Accès à la terre et sécurité de la tenure	Etablissement de mécanismes de concertation et de procédures d'arbitrage						
		Mise au point et application de						

HAÏTI: Plan National d'Investissement Agricole

		dispositions légales						
		Revue du code civil						
		Mise à disposition de moyens au profit de l'INARA						
	C.3 Appui institutionnel aux services publics agricoles							
		Appui à la remise sur pied de centres régionaux						
		Réalisation d'études de dépistage des pestes						
		Exécution de programmes de prophylaxie et de lutte contre les pestes						
		Formation des producteurs et des cadres						
		Mise en branle de programmes de quarantaine						
		Remise en fonctionnement des écoles moyennes d'agriculture						

**APPENDICE 2. MATRICE DES RESULTATS
PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE**

Axes d'intervention	Composantes	Principales activités	Extrants (Outputs)	Effets (Outcome)	Coûts estimatifs (US \$)
A. Développement des infrastructures rurales	A.1 Aménagement de bassins versants et foresterie	Erection de structures antiérosives sur les versants Travaux de correction de ravines Réhabilitation de pistes agricoles Reprofilage de rivières Reboisement Etablissement de système agro-sylvo-pastoral Construction de citernes et de lacs collinaires Aménagement de sources	Nombre de plantules produites et mises en terre Kilomètres de ravines traitées Nombre de km de pistes réhabilités Nombre de km de lits de rivières curés Nombre de km de berges gabionnées Systèmes de récupération d'eaux pluviales installés	Superficie aménagée Nombre de personnes/jour d'emplois créés Meilleur écoulement des produits agricoles Réduction du lit majeur des rivières Risques d'inondation diminués	251.000.000
	A.2 Irrigation et drainage	Réhabilitation des infrastructures (canaux d'irrigation et de drainage, pistes agricoles) Aménagement de nouveaux périmètres Renforcement des AI	Nombre de km de canaux curés Nombre de systèmes réhabilités Nombre de systèmes d'irrigation construits Nombre d'AI consolidées	Superficie supplémentaire mise en eau Accès à l'eau d'irrigation amélioré Production vivrière accrue	109.790.000

B. Production et développement des filières	B.1 Elevage	Production d'aliments Renforcement des capacités Mise en place de laiteries Programme santé animale Construction/Réhabilitation d'abattoirs et d'unités de préparation et de conditionnement de produits carnés Remise en fonctionnement de l'école moyenne de production et de santé animale	Nombre d'unités de production installées Nombre de familles bénéficiaires Nombre d'animaux produits Nombre de cadres moyens et de jeunes formés Nombre de têtes de bétail vaccinées et déparasitées	Plus grande sécurisation des aliments du bétail Diminution du taux de mortalité des animaux Productivité des animaux améliorée Accroissement des revenus des producteurs Réduction de l'importation des produits animaux	38.400.000
	B.2 Aquaculture et pêche	Renforcement organisationnel des pêcheurs Actualisation de la loi de pêche Etablissement de plans de gestion pour certaines espèces Formation/Assistance technique Appuis à acquisition matériels de pêche Empoisonnement des plans d'eau Etablissement de fermes aquacoles Mise en place de chaînes de froid	Nombre de dispositifs installés Nombre de centres de production d'alevins Nombre d'hectares de plans d'eau supplémentaires empoisonnés Nombre de personnes formées Nombre de pêcheurs ayant accès aux matériels de pêche Nombre d'alevins produits Nombre de chaînes de froid installées	Augmentation et diversification des prises et de la production Amélioration de la disponibilité de fruits de mer Conditions de commercialisation améliorées Rentabilité de la filière améliorée	32.500.000

HAÏTI: Plan National d'Investissement Agricole

	B.3 Production végétale				
	B.3.1 Accès aux intrants et outils agricoles	Acquisition et distribution d'intrants Renforcement SNS Acquisition d'équipements agricoles	Tonnes de semences et d'engrais disponibles Des normes sont établies et respectées Nombre de tracteurs et de motoculteurs Nombre de bénéficiaires	Superficie supplémentaire mise en culture Des semences de meilleure qualité commercialisées sur le marché Accès amélioré aux intrants et services agricoles de proximité Niveau d'infestation des cultures réduit Rendement des cultures accru	197.580.000
	B.3.2 Financement rural	Mise en place d'un fonds de garantie Renforcement cadre légal et réglementaire Appui institutionnel	Fonds crédit mis à disposition des opérateurs Nombre de bénéficiaires de crédit Projets de loi élaborés et votés Nombre de structures consolidées	Changements dans l'accès aux services financiers Activités génératrices de revenus diversifiées	24.000.000
	B.3.3 Gestion post récolte et commercialisation	Formation Mise à disposition de matériels et de fonds de roulement Modernisation des infrastructures de commercialisation	Nombre d'opérateurs bénéficiaires Nombre d'unités de stockage et de conditionnement fonctionnelles	Stocks stratégiques constitués Pertes post récolte diminuées Plus large accès des producteurs aux marchés	45.000.000

HAÏTI: Plan National d'Investissement Agricole

		Développement d'un système de communication et d'information			
	B.4 Agriculture urbaine et périurbaine	Identification des bénéficiaires et des sites Diagnostic participatif Etablissement de micro jardins (acquisition et mise à disposition de matériels agricoles, mise en place des parcelles) Renforcement des capacités	Sites de production identifiés Nombre de micro jardins établis	Diète alimentaire améliorée Les revenus des producteurs ont augmenté	16.000.000
	B.5 Production locale et opération humanitaire (achats locaux)	Mise en place de structures d'accompagnement des opérateurs Identification des zones de production avec surplus Mise en place de mécanismes d'achat Renforcement des capacités Développement des achats locaux auprès des producteurs	Nombre de zones identifiées Nombre de structures mises en place	Fourniture d'un marché captif aux agriculteurs Meilleure intégration de la production locale dans l'humanitaire	11.500.000
C. Services agricoles et appui institutionnel	C.1 Vulgarisation par les « champs écoles »	Evaluation des besoins et identification des bénéficiaires Réhabilitation des centres de formation	Nombre de formateurs et de facilitateurs Nombre de champs écoles mis en place	Meilleure intégration des jeunes dans les communautés rurales Amélioration des connaissances des	5.000.000

HAÏTI: Plan National d'Investissement Agricole

		Formation des formateurs et des facilitateurs Fournitures d'intrants agricoles appropriés Communication Mise en place d'associations d'agriculteurs	Nombre d'associations mises en place	jeunes en agriculture	
	C.2 Accès à la terre et sécurité de la tenure	Etablissement de mécanismes de concertation et de procédures d'arbitrage Mise au point et application de dispositions légales Revue du code civil Mise à disposition de moyens au profit de l'INARA	Mécanismes mis en place Nombre de lois élaborées et votées Code civil révisé	Réduction de conflits Accès à la terre sécurisé Réduction du coût de l'accès au foncier Plus grande propension à investir dans une agriculture durable	4.000.000
	C.3 Appui institutionnel aux services publics agricoles	Appui à la remise sur pied de centres régionaux Réalisation d'études de dépistage des pestes Exécution de programmes de prophylaxie et de lutte contre les pestes Formation des producteurs et des cadres Mise en branle de programmes de quarantaine Remise en fonctionnement des écoles moyennes d'agriculture	Nombre de centres de recherche réhabilités Nombre d'écoles moyennes remises en fonctionnement Nombre de services de quarantaine renforcés Nombre de programmes de quarantaine Lois et règlements sanitaires élaborés et mis en application	Services aux producteurs améliorés Paquets techniques performants disponibles Réduction des pertes dues aux attaques de pestes	56.200.000

APPENDICE 3. TABLEAU PLAN DE FINANCEMENT

APPENDICE 4. LES COUTS RECURRENENTS

APPENDICE 5. QUELQUES EXEMPLES DE COUTS UNITAIRES PRATIQUES